ARTS ET VIE Jeunes auteurs aux abois B 1
SPORTS Marian Stastny est réconcilié avec le Canadien S 4

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MARDI 7 MAI 2002

RECOURS COLLECTIF CONTRE LOTO-QUÉBEC

La première manche aux joueurs

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

■ Le juge Roger Banford accorde à Jean Brochu la permission d'exercer un recours collectif contre Loto-Québec. L'avocat de Québec représentera donc les 119 000 personnes devenues joueurs pathologiques depuis 1993 en utilisant les appareils de loterie vidéo.

Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas vers un dédommagement possible pour les joueurs pathologiques. Rappelons que Jean Brochu demande le remboursement des coûts d'une thérapie, et le salaire perdu pendant la thérapie, si tel est le cas. Il réclame aussi le remboursement des frais possiblement encourus pour conserver ou récupérer un emploi.

Voir JOUEURS en A 2 ➤

Auto : 1 Transport en commun : 0

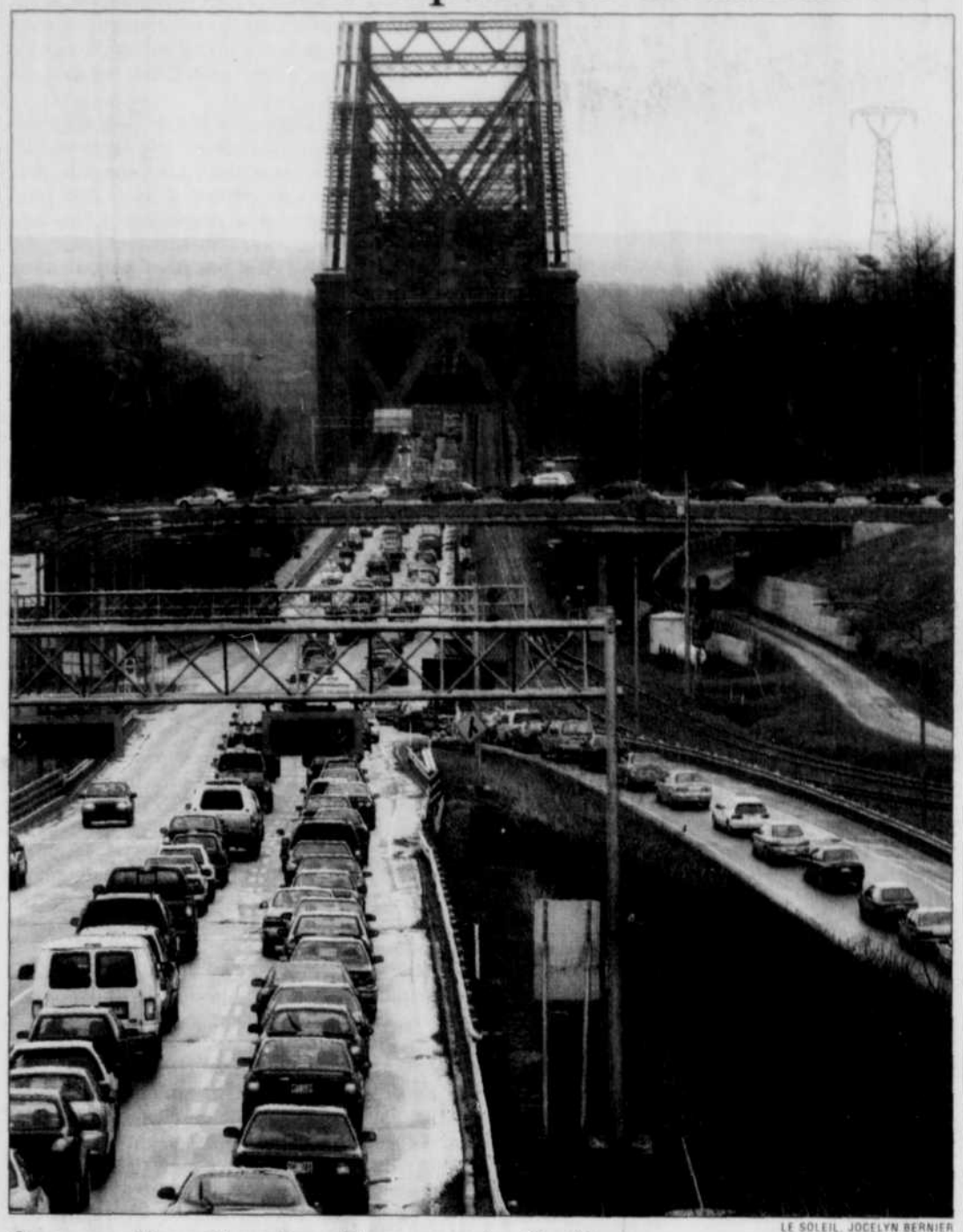

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Comme l'avait prévu Transports Québec, la traversée des ponts a été pénible hier, au premier jour des travaux sur Pierre-Laporte, comme en fait foi cette photo croquée à l'heure de pointe au pont de Québec. Plusieurs automobilistes ont choisi de prendre leur voiture et les stationnements incitatifs sont demeurés déserts. Détails en page A 3.

Un autre bloquiste fait le saut au PQ

Michel Bellehumeur succédera à Chevrette

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

■ Après avoir tenté en vain de convaincre le bloquiste Pierre Paquette de succéder à Guy Chevrette, le Parti québécois a réussi à mettre la main sur son collègue Michel Bellehumeur, actuellement député BQ dans Berthier-Montcalm.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, l'annonce de la candidature de M. Bellehumeur sera faite lors d'une conférence de presse de l'exécutif local cet après-midi.

M. Bellehumeur deviendra le deuxième candidat bloquiste à briguer une investiture péquiste en vue des prochaines élections complémentaires. Le premier transfuge est Stéphan Tremblay, qui espère être choisi dans Lac-Saint-Jean.

Michel Bellehumeur, un avocat de 39 ans, représente le Bloc québécois à la Chambre des communes depuis 1993. Il est porte-parole en matière de justice.

Il foncera là où Pierre Paquette avait jugé le risque trop grand. À la fin du mois d'avril, il avait expliqué son refus de briguer l'investiture péquiste par la difficulté de remporter une élection complémentaire pour un candidat du gouvernement.

Joliette est un bastion souverainiste, remporté par Guy Chevrette avec une

Voir BLOQUISTE en A 2 ➤

ARCHIVES LE SOLEIL

Le député Michel Bellehumeur

Encore une libération conditionnelle embarrassante

Accusé hier de meurtre, Brossard avait obtenu un congé malgré de lourds antécédents

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

■ Le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles mèneront une enquête conjointe dans le dossier de Conrad Brossard.

L'homme de 54 ans, au dossier criminel fort chargé, a été formellement accusé hier à Trois-Rivières du meurtre prémédité de Cécile Clément et d'agression sexuelle armée.

Les crimes reprochés surviennent trois mois après que Brossard eut obtenu une semi-liberté, malgré trois condamnations à perpétuité pour un meurtre et deux tentatives de meurtre. Le dossier criminel de Brossard fait aussi état de condamnations pour des vols à main armée, tentative de viol, enlèvement, séquestration, et vol avec violence, pour n'énumérer que les crimes violents.

Brossard a pratiquement commis un meurtre ou une tentative de meurtre chaque fois qu'il s'est retrouvé en liberté depuis 1970, nous apprend le registre des décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles. La tenue d'une enquête sur la décision de libérer Brossard, malgré son lourd passé judiciaire, est annoncée par Yvon Gaudreau, gestionnaire régional, dans une lettre qui accompagne le dossier de 60 pages de Brossard.

Brossard a été condamné à sept ans de prison en 1966 à la suite d'un vol à main armée et d'une tentative de vol. En 1970, alors qu'il est en liberté illégale d'une maison de transition, Brossard commet un meurtre qui lui vaudra une sentence à perpétuité.

En 1980, Brossard profite d'une sortie de groupe pour s'évader et commettre une tentative de meurtre. En 1988, il profite d'une semi-liberté pour commettre une autre tentative de meurtre. Puis, mardi dernier, trois mois après avoir recouvré une semi-liberté, il aurait commis des gestes qui lui valent une accusation de meurtre.

Autre élément aggravant, Brossard avait dû renoncer en 1997 à des permissions de sortir avec escorte dont il bénéficiait depuis deux ans. Le rapport de la Commission des libérations nous apprend que Brossard a été trouvé en possession d'instruments pouvant servir à une évasion. « Vous étiez en possession d'un couteau et étiez convaincu de devoir commettre un acte criminel pour survivre au cours de votre évasion », peut-on lire.

Malgré tous ces faits, Brossard a obtenu en mars 2001 la permission de sortir sans escorte pour entretenir des rapports familiaux. Le 1er février de cette année, il obtenait une semi-liberté pour des projets de type communautaire. C'est en travaillant dans un centre pour personnes âgées de Trois-Rivières qu'il aurait rencontré sa présumée victime.

Entre novembre 1993 et mars 2000, Brossard a essuyé cinq refus dans ses

Voir LIBÉRATION en A 2 ➤

PC

Les parents et la sœur de la gardienne Diane Lavigne, assassinée sur l'ordre de Boucher, quittant le palais de justice hier.

CONDAMNÉ À LA PRISON À VIE

Boucher a gardé le sourire ; les policiers aussi

CHRISTIANE DESJARDINS
La Presse

■ C'est un sourire de vainqueur que nombre de policiers ont lancé à Maurice Boucher, hier, alors que celui-ci prenait place dans le box des accusés pour écouter le juge Pierre Béliveau le condamner à la prison à vie, pour les meurtres des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau.

Fidèle à la façade qu'il a affichée tout au long du procès, le chef des Hells Angels Nomads ne s'est lui-même pas départi de son sourire, et a soutenu le regard des policiers et autres personnes qui se trouvaient dans la salle. Mais il n'y a pas à en douter, la perspective de passer les 25 prochaines années de sa vie en prison ne peut le laisser froid.

L'évidence est là : Boucher a gagné plusieurs batailles par le passé, mais il a perdu la guerre. La séance d'hier

Voir BOUCHER en A 2 ➤
- **Boucher à Donnacona?** Page A 3
- **Lourd héritage** Page A 3

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Éditorial	A 16
Agenda	B 8	Le monde	A 12
Arts et vie	B 1	Mode	B 3
Bourses	C 7	Petites annonces	S 14
Bridge	S 18	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 18	Sports	S 1
Décès	C 10	Statistiques	S 12
Divertissements	B 9	Télévision	B 4
Économie	C 1		

LA MÉTÉO

Maximum 16, minimum 2

Nuageux avec averses et vents légers. Détails **page S 20.**

Précipitations (à 13 h hier)

Ce mois-ci : 22,2 mm L'an dernier : 2 mm
Ce printemps : 22,2 mm
Le printemps dernier : 2 mm

QUÉBEC, 106e ANNÉE, N° 128
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢
PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
MARDI

PROTEGÉ SE 2002
189 $
par mois
Location 48 mois,
comptant initial 1995 $
Transport et préparation inclus

VROUM VROUM VROUM ! 1600, JEAN-TALON NORD (CHAREST OUEST), STE-FOY
PREMIER mazda
687-0758
L'événement le Printemps s'éclate !
* Taxes en sus. Obtenez tous les détails auprès de votre conseiller professionnel de chez Premier Mazda.

ARCHIVES LE SOLEIL

David Levine dans L'Assomption ?

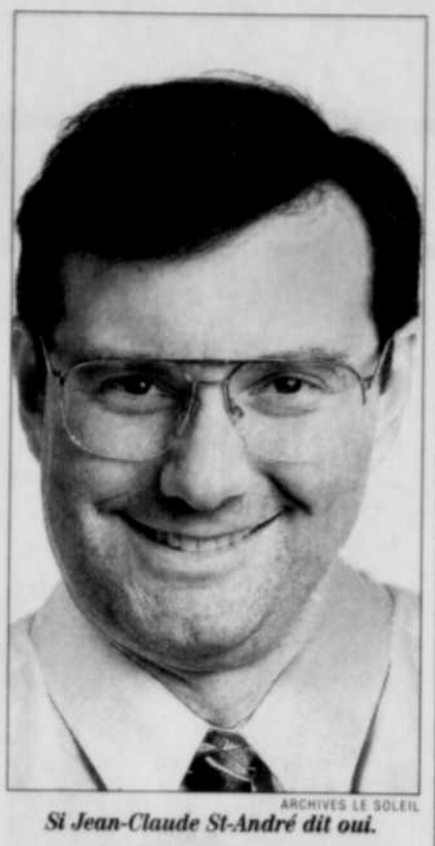

ARCHIVES LE SOLEIL

Si Jean-Claude St-André dit oui.

BLOQUISTE

Suite de la Une

majorité de 10 000 voix en 1998. Toutefois, la démission du ministre mécontent à la veille du remaniement de janvier et la montée adéquiste rendent imprévisible le comportement des électeurs.

L'ADQ avait obtenu 15 % des voix dans Joliette aux dernières élections et le parti espère que la victoire dans Saguenay en avril aura un effet positif au prochain rendez-vous électoral. Les candidats adéquiste et libéral dans le comté seront choisis dans les prochains jours.

LEVINE DANS L'ASSOMPTION ?

Les partis se préparent à une quatrième élection complémentaire dans L'Assomption. Hier matin, le député péquiste Jean-Claude St-André, a reçu une invitation gênante de la part de l'exécutif de son comté : se tasser pour faire de la place au ministre délégué à la Santé David Levine.

L'invitation ne lui a pas été faite en privé, mais bien dans un communiqué de presse diffusé en matinée — signe que les relations entre le député et la base militante sont mauvaises.

« Nous tendons la main à M. St-André pour qu'il écoute sa base militante qui souhaite la venue du ministre délégué à la Santé. Il ne fait aucun doute que la candidature de M. Levine dans L'Assomption serait bénéfique pour le bien du parti et de notre comté », souligne le communiqué, signé par le président de l'exécutif, Daniel Tessier.

C'est la troisième fois que le PQ tente de pousser dehors le député St-André. Le premier ministre Landry lui avait demandé de céder sa place l'an dernier pour accueillir le ministre du Tourisme, du Loisir et des Sports, Richard Legendre, qui s'est finalement fait élire dans Blainville. En 1998, les instances supérieures du PQ avaient voulu donner le comté de L'Assomption à François Legault.

Mais depuis qu'il a succédé à Jacques Parizeau en 1996, Jean-Claude St-André a toujours tenu à poursuivre son mandat. Le 24 avril dernier, alors que les rumeurs envoyaient David Levine dans son comté, M. St-André avait donné une conférence de presse pour dire qu'il ne démissionnerait pas.

Le député n'a pu être joint hier. Son bureau a annoncé qu'il ferait une déclaration ce matin devant la presse.

Le président de l'exécutif du PQ dans L'Assomption a indiqué qu'il y avait eu des discussions avec les dirigeants du parti au sujet de M. Levine, mais « il n'y a pas eu de pression ». La décision d'inviter M. St-André à partir a été prise par l'exécutif local, sans consultation auprès des membres, après un blitz de porte-à-porte lors duquel beaucoup de citoyens se sont montrés préoccupés par l'avenir du réseau de la santé. « Avoir un ministre délégué à la Santé dans le comté serait bien vu », a déclaré M. Tessier.

Il a affirmé que les relations entre l'exécutif et le député St-André étaient tendues depuis environ deux ans. « C'est quelqu'un d'impulsif qui prend des décisions sur des coups de tête et qui fait des erreurs. »

Celui qui devait être son adversaire à l'assemblée d'investiture dans le comté, Philippe Laurin, est prêt à laisser le champ libre au ministre Levine.

Si le député St-André accepte de s'incliner, il mettra fin à l'errance de David Levine que les rumeurs ont déjà envoyé dans Vachon, Masson, Berthier et Joliette.

Plusieurs assemblées d'investiture seront tenues cette semaine, en vue d'un scrutin probable le 17 juin. Hier, l'ADQ présentait dans Vimont François Gaudreau, un entrepreneur de 45 ans qui a déjà tenté de se faire élire en 1998. Il affrontera la péquiste Manon Sauvé, dont la candidature a été officialisée dimanche. Le PLQ présentera un jeune notaire dans ce comté jeudi prochain.

Les candidats libéral et adéquiste dans Lac-Saint-Jean seront annoncés demain soir.

« Ce sont quatre châteaux forts péquistes, alors on va faire notre possible. C'est un beau défi, on aime en relever », a affirmé l'organisateur libéral Pierre Bibeau. Il a estimé que la division des votes PQ-ADQ pourra peut-être favoriser son parti.

JOUEURS

Suite de la Une

Lors de l'audition du recours collectif en Cour supérieure, Jean Brochu et ses avocats, Me Jean-Paul Michaud et Roger Garneau, devront démontrer que chaque membre du groupe souffre de la pathologie du jeu par la faute de Loto-Québec. Ils devront aussi convaincre le tribunal de l'obligation de mise en garde par Loto-Québec sur les dangers des appareils de loterie vidéo. Il faudra aussi répondre à la question à savoir si l'obligation de mise en garde, si elle existe, a été ou non remplie par Loto-Québec.

Lors de l'audition de la requête pour permission d'exercer le recours collectif, les avocats de Jean Brochu ont beaucoup insisté sur le fait que Loto-Québec n'a pas suffisamment informé les joueurs du danger lorsqu'ils utilisent les appareils de loterie vidéo. « Jouez avec modération pour que le jeu demeure un jeu » est la phrase qui défile sur les écrans des appareils. Insuffisant, prétendent les avocats de Jean Brochu.

Dans sa décision écrite de 22 pages, le juge Banford rejette plusieurs arguments des avocats de Loto-Québec. Ces derniers affirmaient notamment que Jean Brochu, tout comme les autres membres du groupe, est une personne responsable de ses actes et ne peut reprocher à Loto-Québec de ne pas l'avoir protégé contre lui-même.

Les avocats de la société d'État ont aussi échoué dans leur tentative de démontrer que Jean Brochu ne répondait pas au critère pour représenter le groupe des joueurs pathologiques. La demande de recours collectif vise toute personne qui depuis juin 1993 est devenue un joueur pathologique. C'est à cette date que les appareils de loterie vidéo ont fait leur apparition. Ils ont démontré que Jean Brochu s'adonnait au jeu avant l'arrivée des appareils de Loto-Québec.

Le juge a toutefois retenu l'opinion de l'expert Jean Leblond, selon laquelle le dossier de Jean Brochu ne permet pas de poser un diagnostic de jeu pathologique avant qu'il ne sont entré en contact avec les appareils de loterie vidéo.

Selon Loto-Québec, la seule motivation de Jean Brochu en demandant d'exercer un recours collectif était de faire bonne figure devant la Cour du Québec, où il faisait face à une accusation de fraude, afin d'obtenir une sentence plus clémente. Le recours collectif a été déposé le même jour que le prononcé de la sentence. Rappelons que Brochu, pour satisfaire son appétit du jeu, a soutiré 50 000 $ au syndicat des avocats de l'aide juridique dont il était trésorier.

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Jean Brochu, qui exercera le recours au nom des joueurs.

Le juge Banford écrit qu'il n'y a pas matière à remettre en cause la motivation personnelle de Brochu. Il démontre un intérêt réel à poursuivre le recours qu'il a amorcé, poursuit le juge.

« Il le fait dans des conditions difficiles, puisqu'il doit étaler publiquement des problèmes personnels, alors que la plupart des personnes du groupe qu'il cherche à représenter préfèrent la plus grande discrétion sur le sujet. »

Le juge a décrété que le recours collectif serait exercé dans le district judiciaire de Québec. Jean Brochu et ses avocats ont 30 jours pour publier dans huit journaux à travers la province un avis à l'intention des membres du groupe touchés par le recours collectif, afin d'en expliquer les modalités.

BOUCHER

Suite de la Une

n'aura duré que quelques minutes au palais de justice de Montréal, mais beaucoup de policiers de l'Escouade régionale mixte (ERM) ont tenu à assister à l'événement.

« Je tenais à être là. C'est un moment historique, c'est comme Al Capone », de dire un des policiers présents.

Pour Benoît Roberge, enquêteur au SPVM et spécialiste des motards criminels, la condamnation de Boucher devrait avoir une grande incidence sur les autres procès de motards. L'aura d'invincibilité qui entourait leur chef, et qui rejaillissait par le fait même sur tous les membres, s'est estompée. « Mais ils s'y attendaient quand même, bien qu'ils avaient recommencé à avoir de l'espoir dernièrement. Ils n'ont sûrement pas été surpris, parce que pour eux Boucher se battait contre l'État. »

Derrière les barreaux, Boucher restera-t-il quand même le chef charismatique des Hells Angels, ou dégringolera-t-il de son piédestal ? « Difficile à dire, mais, selon moi, c'est une question de temps, répond M. Roberge. Ouvertement, aucun membre des Hells ne peut en critiquer un autre, surtout pas un chef. Mais il y en a certainement qui considèrent que Boucher est allé trop loin, et il y a sûrement des confidences sur l'oreiller. »

Le délateur Stéphane Gagné, premier responsable de la défaite de Boucher, a accueilli l'annonce de la culpabilité de son ex-vénéré patro avec grande satisfaction. C'est tout un changement, quand on pense que lorsque Gagné a commencé à tourner autour de Boucher et des Hells, en 95-96, il avait préféré se faire rosser par des codétenus portant les couleurs des Rock Machine plutôt que de piétiner la photo de Boucher, comme ceux-ci le lui ordonnaient.

L'enquêteur Robert Pigeon, de l'Escouade régionale mixte, celui-là même qui se trouvait avec Gagné quand il a fait ses premiers pas de délateur en décembre 1997, confiait hier que l'homme avait très mal pris l'acquittement de Boucher, au terme du premier procès, en 1998. « Il pleurait comme un enfant, il le prenait personnel. Ça a duré une heure, il n'y avait rien à faire pour l'arrêter. »

Selon M. Pigeon, Gagné a beaucoup changé depuis qu'il est en prison, et a fait une croix sur sa vie criminelle. En 2013, celui qui a participé aux meurtres de deux gardiens de prison pour satisfaire la folie des Hells, et ainsi monter dans l'organisation, pourra demander une libération conditionnelle. S'il réussit au terme du strict processus de sélection, ce qui prend quelques années, il aura la quarantaine bien amorcée quand il foulera l'asphalte à nouveau. Et il ne pourra jamais être tout à fait en sécurité. « Il devra faire attention. Ça ne s'oublie pas dans le milieu. C'est un symbole qu'il a fait tomber », de dire un policier.

Pour Danielle Lavigne, même si c'est Stéphane Gagné qui a tiré sur sa sœur Diane, c'est contre Boucher qu'elle a le plus d'amertume. « Gagné, on lui en veut beaucoup moins. On est contents de lui, qu'il ait été capable de devenir délateur et de faire condamner celui qui est à la tête », a-t-elle dit, hier. Mme Lavigne, son père, Léon Lavigne, ainsi que d'autres membres de la famille ont célébré la condamnation de Boucher au restaurant, dimanche. « Après cinq ans, on peut tourner la page, et respirer à nouveau », a-t-elle dit, hier. M. Lavigne, qui a lui-même été gardien de prison, tenait pour sa part à remercier toute l'équipe des procureurs et des policiers qui ont travaillé sur ce dossier. « Et le jury. Il ne faut pas se le cacher, il faut avoir des couilles pour décider de cette chose-là. »

Hier, l'avocat de Boucher, Me Jacques Larochelle, a brillé par son absence, pour le prononcé de la peine contre son client. L'avocat de Québec, père de 11 enfants, a regagné la capitale dimanche soir, et c'est son fils, Me Philippe Larochelle, qui a fait acte de présence devant le tribunal.

Maurice Boucher n'est pas au bout de ses peines, d'autant plus qu'il doit subir un autre procès dans lequel il est accusé de 13 meurtres, et que les États-Unis pourraient aussi le réclamer pour le juger à leur tour pour des importations de cocaïne dans lesquelles il aurait trempé. Cependant, compte tenu de la peine qu'il vient de se voir imposer, il est peu probable que l'extradition ait lieu. Selon des policiers interrogés hier, il n'est pas possible de faire extrader quelqu'un avant qu'il ait purgé sa peine de prison. Par ailleurs, aucune accusation n'a encore été portée officiellement contre lui aux États-Unis. L'affaire doit d'abord être entendue par un grand jury qui décidera s'il y a lieu de poursuivre.

LIBÉRATION

Suite de la Une

tentatives de reprendre peu à peu sa liberté. En juin 1994, on évaluait le risque de récidive chez Brossard de moyen à élevé. En décembre 2001, le risque était passé de faible à modéré.

Selon la Fédération des policiers municipaux, l'affaire met les lacunes du système en évidence

L'affaire Brossard, qui rappelle celle du jeune Alexandre Livernoche assassiné par Mario Bastien à Sorel en 2000, met en lumière encore une fois les graves lacunes dans le système des libérations conditionnelles, selon Yves Prud'Homme.

Le président de la Fédération des policiers municipaux rappelle que son organisme a demandé à plusieurs reprises une enquête publique sur les services correctionnels.

« Il serait grand temps que les citoyens emboîtent le pas, appuient les policiers dans leurs démarches en écrivant à leurs députés », de lancer le président de la Fédération.

Une pétition circule dans le pays pour changer le système

Cette triste affaire est l'occasion pour l'Association canadienne des policiers de rappeler qu'une pétition circule actuellement à travers le pays pour réclamer des changements en profondeur dans le système des libérations conditionnelles.

L'Association souhaite qu'une personne condamnée à 25 ans de prison pour meurtre purge toute sa peine. La pétition sera déposée à l'automne.

C'ÉTAIT HIER

1987 — Un gigantesque feu de forêt éclate en Chine, qui fera près de 200 morts.

1986 — Au Bangladesh, des élections donnent la majorité des sièges à pourvoir au Parti national du général Ershad, chef de l'État.

1975 — Le satellite canadien Anik III est lancé à Cap Canaveral, en Floride. — Le président Gerald Ford proclame officiellement la fin de la guerre du Viêtnam.

1971 — Washington lève toutes les restrictions à l'utilisation du dollar dans les transactions américaines avec la Chine.

1970 — La Somalie nationalise toutes les compagnies pétrolières et banques étrangères.

1954 — Le dernier point de résistance du camp retranché français de Dien Bien Phy est occupé par le Vietminh.

1948 — Naissance de l'État d'Israël. — Le premier ministre d'Angleterre, Winston Churchill, propose la création d'un Parlement européen.

1945 — Le maréchal Jodl et l'amiral Von Friedeburg signent, à Reims, la capitulation des armées allemandes du front de l'ouest.

1943 — Les forces alliées occupent Tunis et Bizerte, tandis que les Allemands se replient sur le Cap Bon.

1942 — Début de la bataille de la mer de Corail, dans l'océan Pacifique, qui marque le premier affrontement moderne entre flottes commandées par des porte-avions.

1939 — L'Allemagne et l'Italie annoncent la création d'une alliance politique et militaire : l'axe Rome-Berlin.

1934 — Découverte de la « Perle de Allah » aux Philippines, évaluée en 1939 à trois millions et demi de dollars.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca ltée. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LE SOLEIL *m'amène plus loin*

loto-québec Résultats TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2002-05-06 : 03 04 06 18 19 — 25 31 32 33 35 — 39 40 43 46 47 — 54 55 58 63 68

Banco : lots bonis du 2 au 10 mai

Les Quotidiennes — Tirage du 2002-05-06 : 3 : 882 — 4 : 3907

Extra — Tirage du 2002-05-06 : NUMÉRO : 265945

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 SOS JEUX

LE BAS RÉSILLE EXTENSIBLE 9.99

C'est le bas d'été mode qui fait la jambe chic, sexy, très féminine. En nylon-lycra, il offre une plus grande résistance, un confort accru. C'est le bas qui habille et laisse respirer le corps. Noir, naturel, brun. P/M et M/G. Rég. 15.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL CENTRE-VILLE • PROMENADES ST-BRUNO • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Boucher laisse un lourd héritage à ses troupes

ANDRÉ CÉDILOT
La Presse

La condamnation du chef Nomads Maurice Boucher a des conséquences non seulement sur les Hells Angels, mais également sur tout le crime organisé. Il leur laisse un héritage lourd à porter pour très longtemps encore, la loi antigang.

En faisant tuer des gardiens de prison, Boucher a défié tout le système de justice. Avec ses acolytes, il a vu tellement grand et se croyait tellement au-dessus des lois qu'il a affiché bravade et intimidation, même après son acquittement en 1998. Résultat: les citoyens se sont indignés et une loi antigang a été adoptée.

En agissant de la sorte, Boucher et ses sbires ont, d'une certaine façon, violé le « code d'éthique » du milieu interlope et surtout déstabilisé l'échiquier criminel, en prenant le contrôle de la vente de drogue à Montréal et ailleurs. « C'est du jamais vu dans l'histoire. Même les Italiens n'avaient jamais osé aller si loin », a commenté un spécialiste.

Boucher et les Nomads ont littéralement changé les règles du jeu: dorénavant, tous les trafiquants devaient s'approvisionner dans leur cour. La consigne valait également pour toutes les autres sections des Hells Angels et leurs filiales dans l'ensemble de la province.

Ils ont acquis cette suprématie à la force de leur réputation et de leurs fusils, sans se soucier des répercussions dans le milieu et encore moins dans la société. Ils ne s'attendaient pas à une résistance aussi féroce et surtout aussi longue des Rock Machine/Bandidos et de leurs nombreux associés. En s'acharnant sur les Bandidos, Boucher et ses hommes ont étendu leur territoire et, bien sûr, empoché beaucoup d'argent. Tels la grenouille de la fable, ils ont grossi, grossi, grossi... Si rapidement qu'ils ne maîtrisaient plus autant leurs troupes, se rendant ainsi vulnérables à la délation. Les recrues ont monté les échelons plus rapidement, esquivant du même souffle le sens de la loyauté. C'est d'ailleurs pour enrayer cette hémorragie que Boucher a ordonné de tuer des gardiens de prison. Comme l'a déclaré Stéphane Gagné au procès, il était même prêt à s'en prendre à des juges, des avocats et des policiers dans l'espoir de s'assurer le silence de ses hommes de main.

Presque huit ans et plus de 160 morts plus tard, les Hells Angels sont bien en selle et continuent de faire des affaires d'or. Et cela, même si Boucher et ses principaux lieutenants des Nomads sont à l'écart depuis un bon moment. Dans la foulée des arrestations du printemps 2001, les membres des autres sections des Hells Angels — Sherbrooke et South surtout — ont vite pris la relève.

À cause de la loi antigang qui leur pend au bout du nez, les Hells Angels ont commencé à se faire plus discrets. Depuis plusieurs mois déjà, ils ont entrepris de vendre leurs repaires et ne portent presque plus leurs dossards en public. Il est à peu près certain qu'ils vont limiter les échanges de photos et de cadeaux si chers au club jusqu'à maintenant. Le choix des recrues reprendra sûrement du sérieux.

« Originellement en désaccord avec la guerre des gangs, des vétérans des Hells se sentent d'autant plus trahis qu'ils ne pourront plus afficher aussi aisément leurs couleurs. Ils en sont fiers, car ils les ont défendues chèrement depuis des années », soutient un expert. « La loi antigang, c'est la déception de leur vie », renchérit un proche de l'organisation.

Sur le terrain, la situation est assez calme depuis quelques mois. Les Rock Machine/Bandidos ont fait sentir leur présence à Montréal l'an dernier, mais la police a rapidement mis un frein à ce regain d'énergie, arrêtant cinq ou six des leurs qui allumaient des incendies ou mettaient des bombes.

En pleine réorganisation, les Hells ont-ils décidé d'accepter l'accalmie pour mieux rebondir? Ont-ils convenu d'un modus vivendi avec les Rock Machine/Bandidos et les autres organisations criminelles? Tout est possible. Si tel est le cas, cela irait à l'encontre de ce qui se passe aux États-Unis, où la « Big Red Machine » a récemment repris le sentier de la guerre en s'attaquant aux bandes adverses.

Quoi qu'il en soit, au Canada et au Québec en particulier, le message est maintenant clair pour tout le monde. Le système judiciaire a des limites qu'il ne faut pas franchir et les jurés sont capables de rendre jugement avec courage et en toute sérénité, quel que soit l'accusé.

De toute évidence, la preuve contre Maurice Boucher était plus solide qu'au premier procès. La version du principal témoin à charge, Stéphane Gagné, a été renforcée par un autre délateur, Serge Boutin. Arrêté lors de l'opération Printemps 2001, l'air d'un homme d'affaires, Boutin s'est révélé beaucoup plus crédible que Serge Quesnel, ce tueur à gages des Hells Angels de Trois-Rivières appelé à la barre en 1998.

La Couronne a aussi impressionné le jury en présentant deux vidéos de Gagné, l'une pendant son interrogatoire la nuit de son arrestation, et l'autre, quand il est monté dans une camionnette à côté de Boucher au repaire de Sorel. Ces coups de force ont manifestement affaibli la thèse de la défense voulant que Gagné mente sur toute la ligne.

ARCHIVES LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Le pénitencier à sécurité maximale de Donnaconna.

Le chef des Hells pourrait se retrouver à Donnacona

Déjà occupé par l'incarcération de plus de 400 motards dans ses établissements au Québec, le Service correctionnel du Canada (SCC) attend avec appréhension l'arrivée en cellule du chef des Nomads, Maurice Boucher.

« Il n'y a rien de spécial. Il sera traité comme les autres, son dossier va suivre le même processus d'évaluation », a déclaré à *La Presse*, hier, une employée du SCC, Francine Jourdain, en l'absence des porte-parole officiels habituels.

Si l'on en croit ses propos, Boucher est toujours gardé en solitaire dans une aile spécialement aménagée à la prison pour femmes Tanguay, dans le nord-est de la métropole. À moins d'avis contraire, les autorités provinciales ont 15 jours pour transférer un condamné dans un pénitencier fédéral. Selon Mme Jourdain, comme tous les détenus, Boucher devra passer par le Centre régional de réception (CRR) de Sainte-Anne-des- Plaines où l'on évaluera son cas avant de décider dans quel établissement fédéral il commencera à purger la peine de 25 ans ferme qui lui a été infligée pour avoir commandé les meurtres des deux gardiens de prison, en 1997.

Une chose est sûre, ont indiqué des sources syndicales, Boucher devrait se retrouver dans un établissement à sécurité maximale. Comme il n'y en a que deux au Québec, et que l'établissement de Port-Cartier est réservé aux délateurs et aux agresseurs sexuels, il y a fort à parier qu'il sera envoyé à Donnacona, près de la Vieille Capitale. À moins, comme c'est déjà arrivé à des détenus qui ont assassiné des policiers, qu'on l'assigne à l'Unité spéciale de détention (USD), à Sainte-Anne-des-Plaines, où sont confinés les détenus les plus dangereux.

Déjà, les autorités provinciales ont connu toutes sortes de misères dans les prisons où Boucher a été incarcéré, que ce soit à la prison de Sorel ou à Sherbrooke. Quand Boucher n'était pas directement impliqué, les troubles étaient causés par des détenus désirant s'affirmer auprès du chef des Nomads et autres membres de son puissant gang de motards. C'est ce qui explique d'ailleurs que Boucher ait été placé en détention solitaire à Tanguay jusqu'à la fin du procès qui vient de se terminer.

De sources syndicales, on apprend que des quelque 600 motards détenus dans les pénitenciers à travers le Canada, plus de 400 sont emprisonnés au Québec. En raison de la guerre interbande qui sévit depuis 1994, les autorités fédérales ont tenté de minimiser les risques de débordement en plaçant les membres et sympathisants des Hells Angels et des Rock Machine dans des centres de détention distincts.

Il y a quelques années, au pénitencier à sécurité maximale de Donnacona, on a réaménagé les lieux, de façon à isoler complètement les secteurs de détention où sont internés les membres des deux clans. On a même construit deux cuisines et deux cafétérias, et prévu des horaires différents pour l'usage de salles communes comme les ateliers ou la chapelle.

Toujours selon des sources syndicales, le passé de Boucher et son fort ascendant sur les autres motards préoccuperaient les autorités carcérales. « Il y a des petits réseaux déjà bien organisés à l'intérieur des murs, et Boucher devra faire sa place comme les autres », affirment des gardiens syndiqués.

Selon eux, plus les détenus comme Boucher sont nombreux et puissants dans un même établissement, plus les risques d'étincelles augmentent. « C'est sûr qu'ils prennent le contrôle partout où ils vont », avancent-ils. Les syndiqués ne craignent pas nécessairement les évasions, mais la corruption et les émeutes. Comme la dernière, survenue en 1983 au pénitencier Archambault, qui avait coûté la vie à des gardiens et des détenus. A.C.

Landry salue le courage des jurés

LIMA, Pérou (PC) — Le premier ministre Bernard Landry refuse de se prononcer sur le verdict de culpabilité rendu, dimanche, contre Maurice Boucher, le chef des Hells Angels Nomads.

Depuis Lima, où il mène une délégation de gens d'affaires pour une tournée économique au Pérou et au Chili, M. Landry est en effet resté muet sur son appréciation du verdict, se contentant de déclarer que « c'est une beauté dans notre système que des hommes et des femmes aient le courage d'aller entendre un procès complexe et de rendre un verdict. Pour le reste, ce jury est maître des faits. Ce sont eux qui ont entendu la preuve, pas nous, et il faut s'incliner devant ce qu'ils disent. »

Le premier ministre québécois a précisé qu'il avait suivi le procès comme tout le monde, mais qu'il était d'emblée décidé à accepter « avec respect le verdict sacré d'un jury ». Il a ajouté que la justice est une chose importante dans un pays, « non seulement dans le but de punir et nullement dans un but de vengeance, mais plutôt pour l'équilibre, la paix des âmes et la paix sociale ».

« Ce qui me plaît, c'est que la justice fonctionne », a poursuivi M. Landry.

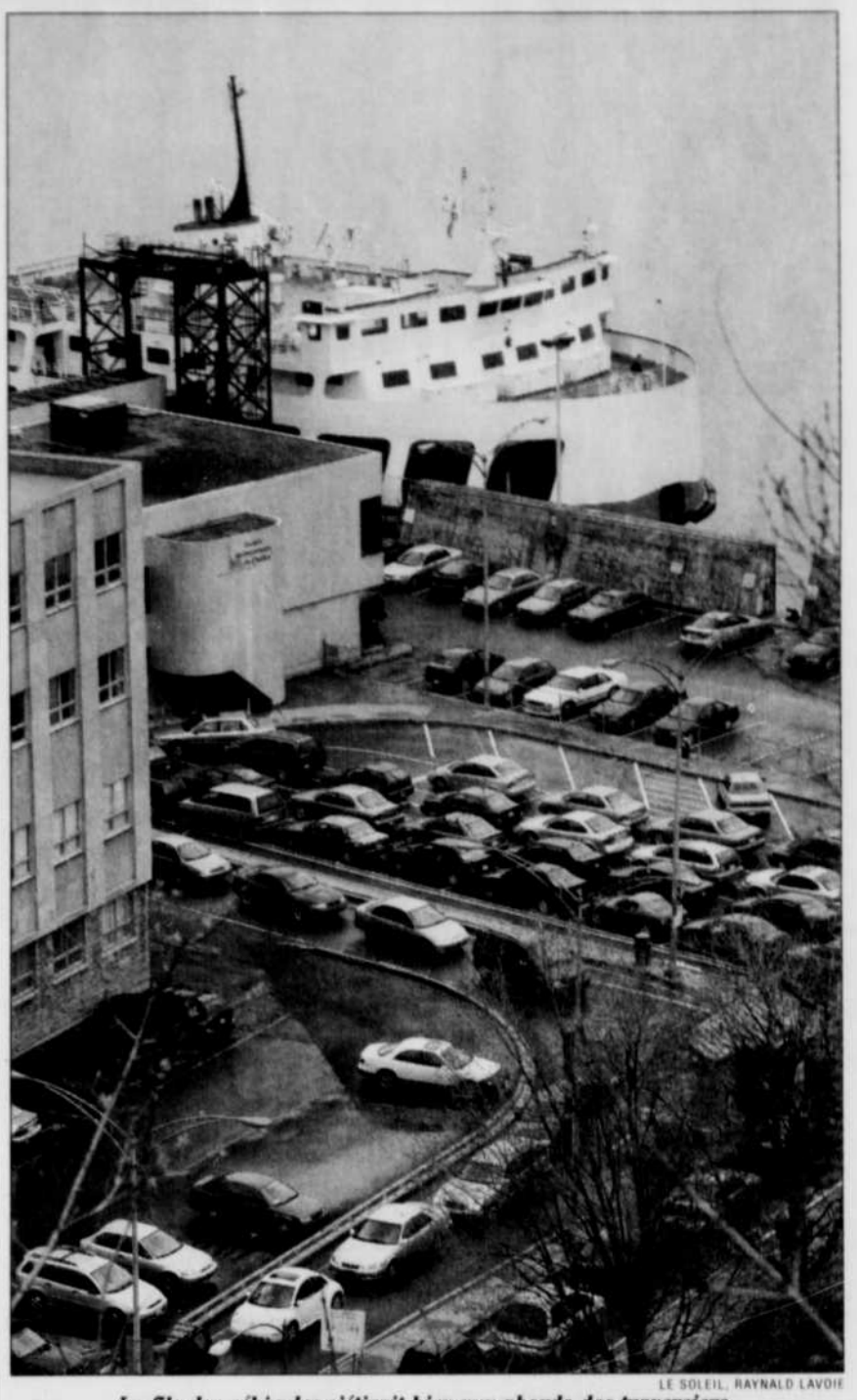

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

La file des véhicules s'étirait hier aux abords des traversiers.

Pénible traversée

Les automobilistes ont préféré se cramponner à leur volant

MARC SAINT-PIERRE
MStPierre@lesoleil.com

■ Comme l'avait prévu et annoncé le ministère des Transports, traverser les ponts a été plutôt pénible, hier, mais les automobilistes ont préféré se cramponner à leur volant que de se prévaloir des transports en commun.

C'est ce qui ressort du bilan de la première journée de grands travaux dans l'axe du pont Pierre-Laporte.

« Ce sont 68 véhicules au total qui ont pris place sur les quatre stationnements incitatifs aménagés sur la Rive-Sud, dont 48 à celui des Galeries Chagnon, à Lévis. Il est resté de la place, c'est le moins qu'on puisse dire », a indiqué le directeur régional du ministère des Transports dans Chaudière-Appalaches, André Caron.

« Les bateaux de la Traverse de Lévis ont embarqué 250 personnes par traversée. Ces bateaux peuvent en embarquer jusqu'à 500 », a observé pour sa part Sonia Fontaine, responsable de l'information à la même direction régionale.

Même son de cloche du directeur de la traverse, Jean Cantin, qui a constaté que les navettes spéciales mises en place entre les Galeries Chagnon, à Lévis, et la colline parlementaire, à Québec, et ses embarcadères, lui ont somme toute amené peu de passagers. « Pour les piétons, il y a plein de places. Ce n'est certes pas un problème », a souligné M. Cantin, précisant que ses traversiers ont fait « des voyages bien remplis » pour ce qui des automobiles. Et en conséquence, bien qu'il y ait eu davantage de traversées aux périodes de pointe, il y aura eu « des petites attentes ».

« Règle générale, si un automobiliste manquait le bateau, il pouvait prendre le suivant », a ajouté M. Cantin.

Des chiffres cités par la STCUQ et de la Société de transport de Lévis, les navettes spéciales synchronisées avec les accostages des traversiers ont suscité peu d'intérêt, seulement 20 personnes seraient montées à bord de celle de Lévis au matin et 150 à Québec.

PLUS TÔT

Pourtant, c'est très tôt que les automobilistes ont commencé à goûter à la période de pointe du matin et au ralentissement qui va avec, période qui s'est toutefois plutôt bien déroulée. Si ce n'est qu'elle s'est manifestée dès 6h30, soit une demi-heure plus tôt qu'à l'habitude. À 8h30, la pointe était déjà résorbée.

« Il faisait très beau, les conditions étaient optimales. Il n'est survenu ni panne ni accrochage. Tout était de notre côté finalement », a expliqué Mme Fontaine, précisant que le pont Laporte a pu être traversé en 20 ou 25 minutes au lieu des 10 ou 20 habituelles.

Le moment de vérité s'est toutefois matérialisé en après-midi, dès 15h00 en l'occurrence. « En dépit des trois voies ouvertes dans le sens de la pointe, la congestion s'est manifestée plus tôt. Et de surcroît, il y a eu un accident sur le pont de Québec, en direction sud, à Saint-Romuald, ce qui a eu un impact sur la circulation des deux ponts », a indiqué le directeur régionbal.

Les temps de traversée ont été à l'avenant, jusqu'à 45 minutes à compter du boulevard Charest par exemple, et la période de pointe aura perduré jusqu'à 19h00.

« Pour une première journée, cela s'est bien déroulé. Pour ce qui est de la fin de journée, il y a des ajustements à faire. Il est clair que nous allons dès maintenant améliorer la signalisation », a souligné M. Caron, qui a observé le flot des véhicules à compter des images transmises par les 21 caméras que le Centre de gestion de la circulation de Charny a installées sur les ponts et dans les échangeurs. « Nous sommes en période de rodage. Et chaque journée a un débit de circulation particulier », a-t-il ajouté.

Mais du moins, l'équipe de la direction régionale peut compter sur un délai avant que la circulation ne s'intensifie, fin mai début juin, quand commenceront les vacances estivales. Et août, à l'occasion de la rentrée, « la période la plus achalandée de l'année », Sonia Fontaine dixit.

Les travaux, qui consistent à retaper les ponts de la Chaudière, se poursuivront jusqu'en novembre. Ils se développeront en cinq phases distinctes, ce qui implique en conséquence cinq scénarios de gestion de la circulation auxquels devront se familiariser les automobilistes qui choisiront de rester derrière leur volant.

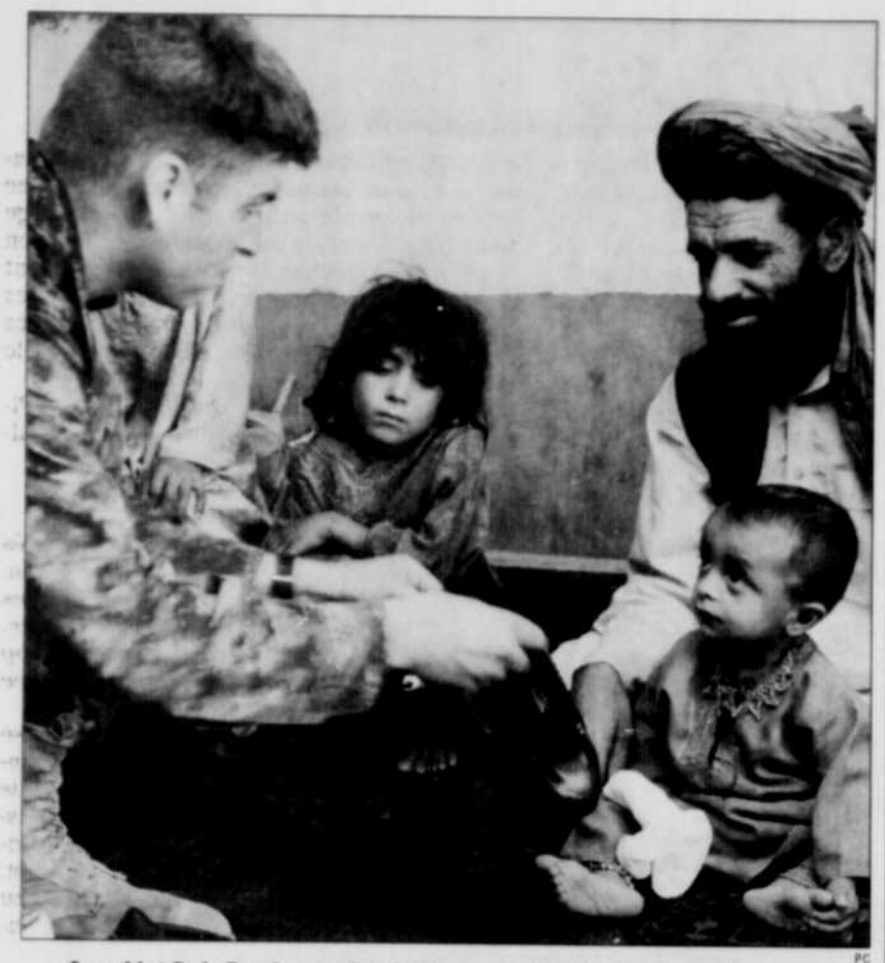

PC

Le soldat Dale Boyd a participé, hier, à une distribution de souliers pour des Afhgans dans le besoin dans le village de Ahabudullah Kali.

AFGHANISTAN

La fouille des grottes porte ses fruits

Les informations recueillies par les soldats canadiens peuvent nuire au réseau Al-Qaida

Nahlah Ayed

Presse canadienne

■ KANDAHAR, Afghanistan — Des soldats canadiens qui exploraient des cavernes dans une région montagneuse de l'Afghanistan ont découvert des informations susceptibles de faire progresser l'opération menée contre le réseau Al-Qaida et les talibans, a indiqué hier un porte-parole des forces armées.

Les soldats canadiens ont été largués il y a deux jours par hélicoptères dans une région accidentée non identifiée, dans le cadre de l'Opération Torii.

Les ingénieurs militaires ont déjà détruit certaines des cavernes qui ont été fouillées afin de bloquer tout accès d'Al-Qaida à cette région, a déclaré le porte-parole de l'armée, le major Mike Audette. L'équipe continue « à recueillir une quantité considérable d'informations susceptibles d'avoir une certaine valeur pour les services de renseignement », a-t-il ajouté.

Le major Audette n'a pas divulgué la nature de ces informations, ni de quelle façon elles pourraient permettre de traquer les membres du réseau Al-Qaida ou les combattants talibans, en Afghanistan ou ailleurs.

Si les informations découvertes sont aussi précieuses que l'armée semble le croire, elles pourraient avoir une importance considérable.

AUCUNE FORCE HOSTILE

La veille des déclarations du major Audette, une source proche des talibans a déclaré que le leader Mullah Mohammed Omar était toujours en Afghanistan et continuait à diriger ses partisans.

Selon cet informateur, Obeidullah, les combattants talibans parviennent à se regrouper, malgré l'offensive militaire visant à les éliminer, et des membres importants du réseau Al-Qaida et des talibans se déplacent librement sur le territoire afghan.

L'armée canadienne précise que les soldats qui explorent les montagnes de l'est de l'Afghanistan n'ont rencontré aucune force hostile dans cette région où se trouvaient jadis de nombreux membres du réseau Al-Qaida.

Environ 85 % des soldats participant à cette mission font partie du bataillon canadien d'infanterie légère Princess Patricia, dirigé par le lieutenant-colonel Pat Stogran. Des membres des forces spéciales américaines et des soldats afghans travaillent à leurs côtés, a précisé le major Audette.

Torii est l'une des multiples opérations menées en Afghanistan sous le commandement de la force opérationnelle américaine Rakkasan, basée à l'aéroport de Kandahar.

Torii est le symbole japonais de Rakkasan, qui signifie « parapluies venant du ciel ». Ce mot désignait les parachutistes américains qui étaient postés au Japon après la Deuxième Guerre mondiale.

CANCER DU POUMON

70 % des cas sont inopérables

Marie Caouette

MCaouette@lesoleil.com

■ En l'absence de programme de dépistage précoce, le cancer du poumon n'est opérable que dans 30 à 35 % des nouveaux cas découverts chaque année. Tous les autres sont déjà trop avancés.

«Il est asymptomatique dans les premières phases et lorsque des symptômes se manifestent, c'est le signe de la présence de métastases» indiquait le Dr Rita Jean-François, pneumologue à l'hôpital Notre-Dame à Montréal, en entrevue téléphonique depuis Montréal, où la Société canadienne du cancer dévoilait hier une flopée de statistiques sur le sujet.

Le Québec enregistre 3600 décès par an sur les quelque 10 000 décès attribuables à ce gros tueur au Canada. C'est le cancer qui tue le plus, autant chez les hommes que chez les femmes.

« ÉTUDES BIAISÉES »

Malgré ces données, il ne se fait pas de dépistage systématique de ce cancer. Le médecin soulignait que les choses sont ainsi parce que deux études épidémiologiques, datant de 30 ans, ont conclu à l'inutilité de tels programmes. «Ces études étaient biaisées», se contente de dire le Dr Jean-François, qui prêche évidemment en faveur du dépistage précoce. L'Institut national du cancer des États-Unis reprend les études sur le sujet, mais n'en est qu'au stade du recrutement des volontaires de recherche.

Malgré les chiffres, on ne fait pas de dépistage systématique

Pour le moment toutefois, le cancer du poumon frappe un homme sur 12 et une femme sur 21. Le nombre de femmes atteintes va en augmentant et elles présentent un profil différent des hommes: elles sont atteintes plus jeunes et souffrent plus souvent d'adénocarcinomes et de cancer à petites cellules dont les métastases migrent vers le cerveau.

Les victimes du cancer du poumon se recrutent à près de 90 % parmi les fumeurs; les statistiques indiquent que 10 à 15 % des fumeurs de longue date succomberont à ce cancer.

Au Québec, deux enquête successives menées dans les écoles secondaires, en 1998 et en 2000, indiquent une stabilisation du nombre de jeunes fumeurs (régulier et occasionnel) qui est demeuré à 20 % dans ce groupe. Ils étaient plus nombreux lorsque les taxes sur le tabac ont été abaissées en 1994. Cette tendance sera à nouveau mesurée en 2003, précise le Dr Michèle Tremblay, médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Les spécialistes classent comme débutant celui qui a moins de 100 cigarettes fumées à son actif; un véritable fumeur a quatre paquets derrière lui.

Parmi la population québécoise âgée de plus de 15 ans, le taux de fumeurs a aussi baissé à 26 % alors qu'il a grimpé jusqu'à 34 % au cours des dernières années, indiquait-elle encore.

Côté traitement, la thérapie génique offre de nouvelles perspectives de traitement pour le cancer du poumon, poursuivait le Dr Jean-François. Elle explique qu'on pourra un jour lutter contre les gènes promoteurs du cancer ou les corriger en reprogrammant les cellules cancéreuses pour qu'elles cessent de se multiplier et meurent. Quant au dépistage précoce par bronchoscopie, il permettra de déceler les tumeurs dans les grosses bronches (la moitié des cas) et d'appliquer un traitement local par cryothérapie, comme expérimenté en France. Selon cette spécialiste, il est préférable d'éviter les thérapies plus lourdes puisque ce type de cancer récidive dans quatre à sept pour cent des cas.

LUTTE AU TABAC

Par ailleurs, le gouvernement ferait d'importantes économies de fonds publics en investissant dans la lutte contre le tabac. Chaque dollar dépensé pour faire baisser le taux de tabagisme fait épargner entre trois et quatre dollars en soins de santé, selon la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Une étude économique récente indique une rentabilité plus importante que ce qui a été estimé jusqu'ici pour les investissements dans la lutte contre le tabac, si l'on inclut les accidents cérébro-vasculaires, les maladies pulmonaires chroniques et les cancers de la bouche aux soins habituellement associés au tabagisme (pour le cancer du poumon et les maladies du cœur).

Le Québec pourrait faire des économies de 15 à 21 millions par an, si l'on réussissait à y abaisser de 1 % le taux de tabagisme.

Les vertus médicinales du thé

Il réduirait les risques de mortalité après une crise cardiaque

ARCHIVES LE SOLEIL

Les gros buveurs de thé auraient moins de chances de mourir dans les années suivant un accident cardiaque.

DALLAS (AP) — Les gros buveurs de thé pourraient bénéficier d'un risque de mortalité réduit de près de moitié après une crise cardiaque, estime une nouvelle étude publiée mardi dans la revue de l'Association américaine du cœur (AHA), *Circulation*.

Les chercheurs ont étudié un groupe de 1900 victimes d'attaque cardiaque. Il est apparu que ceux qui buvaient le plus de thé avant leur accident cardiaque, soit environ 19 tasses par semaine, avaient 44 % moins de risques que les non-buveurs de mourir dans les trois à quatre années suivantes. Les buveurs modérés de thé (moins de 14 tasses) bénéficiaient de leur côté d'un taux de mortalité réduit de 28 %, selon ces travaux.

« L'ampleur du lien entre la consommation de thé et (...) la survie après une crise cardiaque était assez spectaculaire, plus que je ne l'aurais pensé », a souligné le Dr Kenneth Mukamal, professeur à l'école de médecine de Harvard. Les chercheurs soupçonnent que le phénomène est lié aux flavonoides, des antioxydants présents naturellement dans certains aliments.

Alice Lichtenstein, professeure en nutrition à l'Université Tufts, souligne que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir établir un lien solide entre le thé et la santé cardiaque. Elle estime possible que d'autres aspects de l'alimentation des personnes étudiées puissent expliquer les résultats obtenus.

Plusieurs études antérieures ont déjà conclu que les buveurs de thé réguliers semblaient moins exposés aux crises cardiaques.

Un long jeûne préopératoire peut être nocif

DALLAS (AP) — En dépit de recommandations officielles, de nombreuses personnes continuent à rester à jeun trop longtemps avant une opération chirurgicale, source d'irritabilité, de maux de tête et de déshydratation, notamment.

Selon une nouvelle étude, certains patients seraient laissés sans eau et sans nourriture pendant 20 heures, voire plus, avant d'être anesthésiés, un délai suffisant pour souffrir de déshydratation ou d'hypoglycémie.

« C'est évidemment mauvais pour les patients », a déclaré Jeannette Crenshaw, co-auteur de l'étude publiée dans le numéro de mai de la *Revue américaine des infirmières* (*American Journal of Nursing*).

Plus de 155 patients interrogés après leur intervention ont déclaré avoir été invités à ne rien absorber après minuit, la veille de leur opération, une précaution que la Société américaine d'anesthésie elle-même ne juge plus indispensable dans bon nombre de cas.

RECOMMANDATIONS

En 1999, cette société savante a formulé de nouvelles recommandations qui permettent l'ingestion de liquides, notamment de café noir, de thé, de jus de pomme jusqu'à deux heures avant l'opération, un petit déjeuner léger jusqu'à six heures avant, et un repas plus lourd lorsque l'opération a lieu huit heures après.

Jeannette Crenshaw a déclaré que diminuer le temps de jeûne n'augmentait pas le risque de vomissements pendant l'opération, ou l'incidence de l'aspiration pulmonaire, une complication rare mais fatale.

Les chercheurs ont interrogé des malades de l'hôpital presbytérien de Dallas, à la fin de l'année 2001, et plus récemment cette année. En moyenne, les malades n'avaient pas avalé de liquide 12 heures avant l'intervention, et de solide 14 heures avant. Un patient n'avait reçu aucune boisson 20 heures avant l'opération, et deux autres rien 37 heures avant...

« Les hôpitaux doivent changer leurs pratiques, et en mettre de nouvelles au point concernant le jeûne », estime la Société américaine d'anesthésie.

Certains hôpitaux redoutent que la modification de ces pratiques n'aient des répercussions sur l'horaire des opérations et sa flexibilité, explique le Dr Mark Warner, président de la chaire d'anesthésie à la Clinique Mayo de Rochester dans le Minnesota.

Le pot de mayonnaise

Le personnage de Ti-Mé dans *La petite vie* nourrissait une fixation maladive pour les sacs de poubelles. Moi, c'est pour les bacs de recyclage. Chaque lundi matin, ma fibre écologique vibre lorsque le camion de récupération s'arrête devant chez moi. L'espace d'un moment, j'éprouve l'apaisante impression de contribuer bien modestement à la sauvegarde de la planète et du ouistiti roux à grande queue.

Journaux et revues dans un sac de papier, carton dans un autre, le verre, le métal et le plastique dans le bac, tout est soigneusement disposé. Je nettoie les boîtes de conserve, j'en arrache les étiquettes. Je prends soin d'enlever la petite fenêtre de plastique des enveloppes et des boîtes de spaghettis. Mon pot de mayonnaise est propre, propre, propre.

Un vrai malade que je vous dis, on a déjà enfermé du monde pour moins que ça...

Seuls les pots de beurre de *peanuts* ont raison de cette méticulosité qui ferait de moi un bon parti à marier si celle-ci était appliquée aux autres sphères de mon existence. Mais les pots de beurre de *peanuts*, c'est plus fort que moi, pas capable, trop collant, trop dégueu, j'ai pitié de ma brosse à récurer. Je récupère seulement le couvercle et au diable la culpabilité environnementale...

Chaque lundi matin, une fois le camion reparti avec mes rebuts triés de façon si impeccable, avec à son bord un conducteur préoccupé lui aussi, j'espère, du sort de la planète et du ouistiti roux à grande queue, chaque lundi matin donc, l'angoisse m'étreint.

Et si je me pliais à ce cérémonial pour rien? Et si je me faisais remplir comme une vieille amphore non recyclable? Et si la récupération n'était qu'une légende urbaine? N'a-t-on pas déjà vu un reportage montrant des camions aller porter leur cargaison dans des sites d'enfouissement?

Et, ultime question, qu'est-il arrivé à mon pot de mayonnaise?

Normand Provencher
NProvencher@lesoleil.com

Il me faut dissiper les doutes, et vite. Je me lance sur les traces de l'objet comme s'il s'agissait du Saint-Graal. Direction: le Centre de récupération Matrec CS, dans le parc industriel Saint-Malo.

Autant vous le dire tout de suite: le recyclage n'est pas une légende urbaine. En ce lundi matin, il y a de la grosse ouvrage à abattre, entre 35 et 40 camions viennent décharger régulièrement leur contenu. D'abord, le carton et le papier, puis, après avoir ouvert un autre compartiment, le verre, le plastique et le métal. Grosso modo, ça représente 30 000 tonnes par année. Et le chiffre grimpe régulièrement.

En compagnie du superviseur Roger Dion, je me fraie un chemin entre les montagnes de rebuts. Aucune trace de mon pot de mayonnaise. Youhou?

ARCHIVES LE SOLEIL

Le périple des matières récupérables ne fait que commencer sur le seuil de votre porte.

À l'aide d'un petit tracteur, un ouvrier pousse la marchandise vers les convoyeurs. Il faut faire de la place. À chaque lundi, c'est la même chose, on a du mal à fermer les portes, le soir venu, tellement l'entrepôt est encombré. Si la moitié de la région de Québec se convertissait comme par magie à la récupération et disposait de façon écologique de ses pots de mayonnaise, il faudrait agrandir ou déménager. Ça viendra, c'est inévitable.

À l'étage, des ouvriers s'affairent, dans un boucan d'enfer, à faire le tri des objets recyclés qui passent devant eux. C'est la chaîne VMP, pour Verre, Métal et Plastique. Le plastique blanc d'un bord, le plastique clair de l'autre, un gros aimant retire ensuite le métal, puis, c'est au tour des bouteilles de verre et de l'aluminium.

Au bout de la chaîne, il ne reste que les choses irrécupérables, mais que les consommateurs, en toute bonne foi, ont mis dans leur bac bleu. Par exemple, ce litre ciré de jus d'orange ou de lait. Ailleurs, c'est le genre de truc qu'on recycle, pas à Québec. Il y a aussi ce contenant de plastique bleu qui a servi à emballer les champignons. Ou ces satanés Publi-sacs. Les dépliants à l'intérieur sont recyclables, pas le sac, c'est facile à retenir...

On a déjà trouvé de la viande dans le bac. Pire, un chat mort. Ignorance ou mauvaise foi, allez savoir.

Hé! le monde, à trois on se réveille, ok?

*****

Dans la pièce d'à côté, une quinzaine d'employés n'en ont que pour le papier journal et le papier fin. La marchandise défile à bonne vitesse. Des SOLEIL, des *Presse*, des *Journal «du» Québec*, des hebdos de quartier, des dépliants, beaucoup de dépliants, des tonnes de dépliants. On élimine les objets indésirables dans le lot.

Les jours de pluie, alors que le papier a passé des heures sous la flotte, il faut ralentir la cadence, car la manutention est plus difficile. Jamais la presse n'a alors autant de poids. Je pense aussi à cet article qu'on aura mis tant de mal à pondre. Il a rencontré son destin dans cet entrepôt, au fond d'un parc industriel. C'était ici ou au fond de la litière du chat. Le moment est à l'humidité et à l'humilité.

Les employés du Centre de récupération ont appris à composer avec des épiphénomènes au cours de l'année. À la fin des classes, en juin, ce sont les bouquins et la paperasse des écoles. À l'automne, c'est l'avalanche de vieux annuaires téléphoniques. Aux Fêtes, c'est le déluge de bouteilles de vin. Parfois, un employé chanceux trouvera sur la chaîne un billet de 10$ ou de 20$, jeté par inadvertance avec la carte de vœux.

Tantôt, on mettra en ballots tous ces matériaux. Des camions viendront les chercher. Sans qu'on le sache, ils nous reviendront sous une autre forme.

Ce sera aussi le destin de mon pot de mayonnaise.

La Banque du Canada a égaré 1 M$

DEAN BEEBY
Presse canadienne

OTTAWA — La Banque du Canada renforce ses mesures de sécurité après avoir égaré un million de dollars en billets neufs.

La banque, qui se targue de contrôler de manière serrée ses réserves d'or et autres fonds, ne peut trouver la trace d'un millier de billets de 1000 $ tout neufs qui devaient être déchiquetés, l'été dernier.

Une enquête interne sur la disparition des billets de banque a conclu qu'on ne pouvait écarter complètement la possibilité que quelqu'un ait fait main basse sur cet argent. La *Presse canadienne* a pris connaissance des rapports d'enquête sur l'incident, en vertu de la Loi d'accès à l'information.

LUTTE AU CRIME ORGANISÉ

Depuis mai 2000, la Banque a cessé d'imprimer les billets de 1000 $, qui sont illustrés d'un couple de durbecs des sapins au verso, et détruit son inventaire en vue de retirer progressivement les billets de la circulation. L'objectif est de contrecarrer les plans des trafiquants de drogue et des blanchisseurs d'argent, qui ont un faible pour les grosses coupures.

Mais au cours des opérations de déchiquetage menées dans un établissement de la région d'Ottawa, la Banque a constaté qu'il manquait 1000 billets. Plus de 1,7 million de ces coupures ont été déchiquetées.

Le département de la vérification a été appelé à intervenir. Des membres du personnel ont été interviewés, des documents comptables examinés et les bandes vidéo de 16 caméras de sécurité analysées. En fin de compte, les enquêteurs ont dit ne pouvoir expliquer la disparition des billets, précisant qu'il n'existait aucun relevé des numéros de série des billets déchiquetés. Les vérificateurs ont fini par émettre l'hypothèse que l'argent manquant était probablement le résultat d'une erreur d'écritures comptables.

Un examen indépendant de la firme de comptables agréés Ernst and Young n'a pas non plus permis de découvrir de preuve d'un vol interne.

ÉCHEC DE LA SÉCURITÉ

Un porte-parole de la Banque a fait savoir que la police n'avait pas été avisée du million manquant parce que l'enquête interne n'a pas permis de découvrir d'indice qu'un crime aurait été commis.

Même si l'argent évaporé n'est en fait qu'un problème d'écritures, l'échec des mesures de sécurité élaborées de la Banque l'a amenée à réviser largement ses procédures.

Environ 2,2 millions $ en billets de 1000 $, qui ont toujours cours légal au pays, demeuraient en circulation à la fin de mars.

La Banque détruit plus de 300 millions de billets de banque usés par an, principalement à ses établissements de Montréal et de Toronto. Une fraction seulement des billets sont détruits à Ottawa.

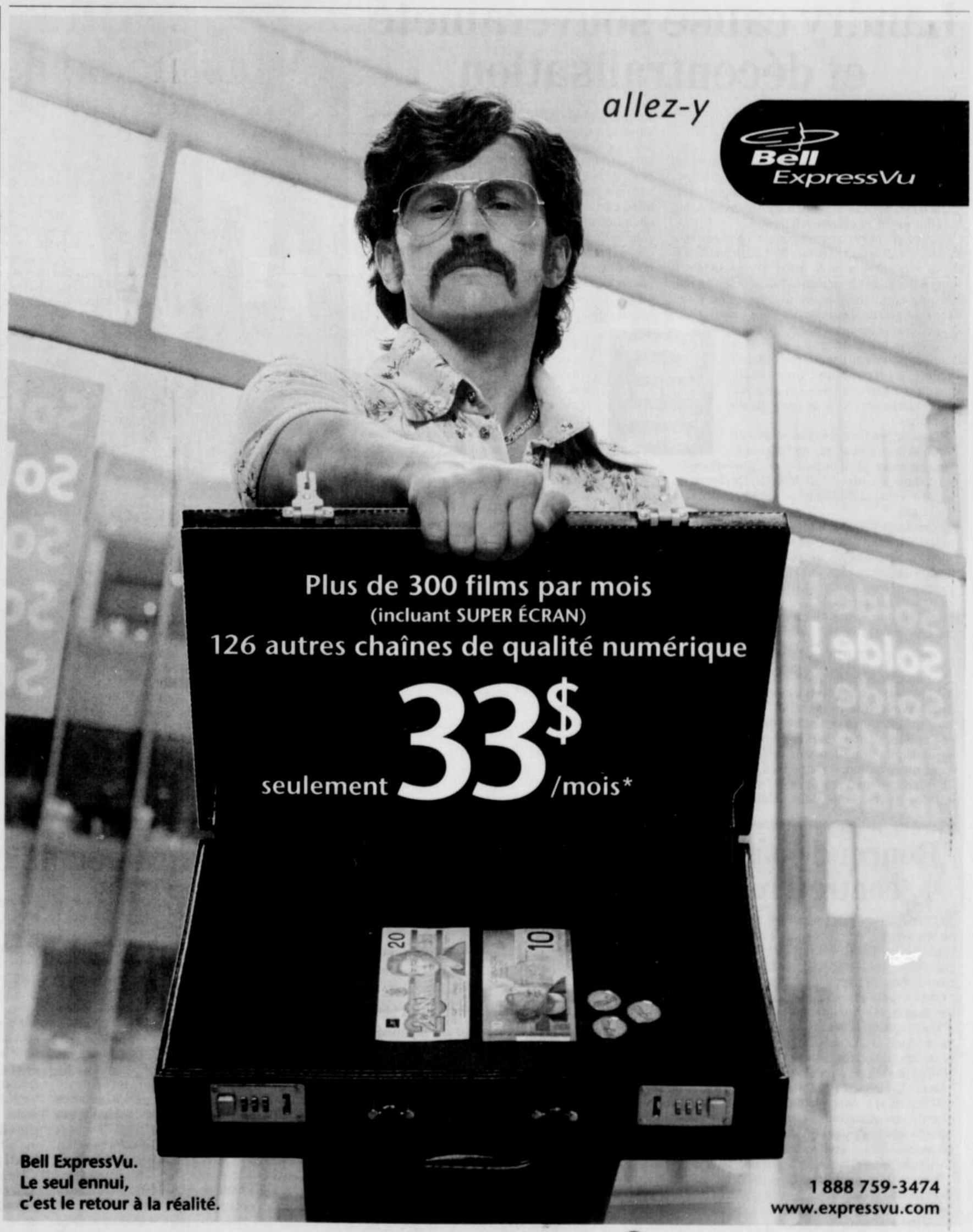

LE QUÉBEC ET LE CANADA

L'AFFAIRE GROUPACTION

Rien n'assure une enquête

La GRC affirme n'avoir reçu aucune demande en ce sens

Raymond Giroux
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — La tenue d'une enquête policière de la GRC sur l'affaire Groupaction «n'a rien d'automatique», a affirmé hier un porte-parole du corps policier, et ce même si la demande vient du ministre Don Boudria lui-même.

La GRC soutenait de plus, hier après-midi, n'avoir reçu encore aucune demande d'enquête criminelle, même si les informations sur une telle enquête circulent depuis quelques jours déjà, dans le contexte du rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser sur le sujet.

«Il faudra regarder les renseignements fournis, si et quand nous recevrons une demande», a dit l'officier Paul Marsh au SOLEIL. Nous examinerons cette demande prudemment, pour déterminer si une enquête criminelle s'impose», a précisé l'officier. «Pour autant que je sache, a-t-il dit, la GRC n'a pas encore reçu une telle demande».

Mme Fraser a remis hier son rapport d'enquête à la suite de la découverte de deux études identiques qu'aurait facturées l'entreprise montréalaise au ministère des Travaux publics et approvisionnements, il y a quelques années, dans le cadre du programme des commandites élaboré à la suite du référendum de 1995.

L'officier n'a pas voulu élaborer sur le sort fait à une précédente demande d'enquête que le député allianciste Rahim Jaffer a faite il y a quelques mois sur le même sujet.

Le ministre Boudria a promis de dévoiler le rapport Fraser dès demain

«Ce n'est pas notre pratique d'identifier qui ou quoi pourrait être le sujet de notre enquête, à moins que cela soit confirmé dans le domaine public par une autre source, comme le plaignant par exemple».

La GRC confirmera ainsi avoir reçu une demande officielle d'enquête du gouvernement, le cas échéant, mais devra analyser le type d'informations qu'elle recevra avant de décider si ces dernières justifient une enquête.

LA POINTE DE L'ICEBERG

Alors que le ministre Boudria a promis de dévoiler le rapport dès demain et de tout faire pour en suivre les recommandations, l'opposition juge le mal encore plus étendu que le simple cas de Groupaction et réclame une enquête publique générale sur tous les contrats du gouvernement fédéral.

Si, comme le chef conservateur, ils se félicitent de cette possible intervention policière comme de la décision attendue de Mme Fraser d'élargir sa propre enquête administrative à l'ensemble des contrats publicitaires donnés par Communication Canada depuis quelques années, «ces exercices ne s'appliqueraient qu'à la partie émergée de l'iceberg», écrit M. Joe Clark dans une lettre au premier ministre.

Ces deux initiatives, selon lui, ne pourront «mettre à jour les comportements et pratiques contraires à l'éthique qui caractérisent maintenant votre gouvernement».

Mais le premier ministre Jean Chrétien, lui, a continué hier de défendre ces programmes de commandites parrainés par l'ancien ministre Alfonso Gagliano en disant qu'ils ont sauvé le pays du séparatisme.

«Le programme de commandite a été très bon pour le Canada, a-t-il dit aux Communes. En 1995, le Canada était à la dérive. Nous sommes allés au Québec et avons expliqué le Canada aux Québécois, et le risque de séparation est beaucoup moins élevé qu'en 1995».

Si Mme Fraser a remis son rapport hier au ministre Boudria, elle ne fera aucun commentaire avant son dépôt aux Communes, demain après-midi.

L'Alliance canadienne s'insurge contre ces délais, son chef John Reynolds réclamant la publication immédiate du document et accusant M. Boudria de profiter de ces 48 heures pour imposer sa version des événements auprès des médias.

M. Reynolds trouve en outre «honteuse» la réaction de M. Chrétien reliant ces dépenses publicitaires à la baisse du sentiment souverainiste. «Les Québécois auraient préféré garder ces 40 millions $ dans leurs poches», a-t-il dit à la sortie des Communes.

Le *Globe and Mail* révélait de plus hier qu'une vérification interne du ministère des Travaux publics obtenue en vertu de la Loi d'accès à l'information démontrait l'existence d'une multitude d'autres cas problématiques en plus de celui de Groupaction.

Double facturation, surfacturation, contrats rétroactifs, mauvaise gestion, déficiences administratives, ingérences politiques, intimidation de fonctionnaires et rapports mensongers sur des résultats de contrats étaient l'apanage de cette enquête réalisée en 2000.

Exemple frappant, rapporte le quotidien, plus de trois millions de dollars auraient été versés à des foires agricoles et des salons de chasse et pêche, au Québec, sans qu'il n'existe aucun dossier pour justifier ces dépenses.

MISSION QUÉBEC AU PÉROU

Landry cause souveraineté et décentralisation

Mathieu Boivin
Presse canadienne

LIMA — Le premier ministre du Québec Bernard Landry a discuté de décentralisation avec le président péruvien Alejandro Toledo, hier, après avoir parlé de souveraineté pendant une heure avec lui, la veille, lors d'un entretien informel.

«Le président est très déterminé à pousser loin la décentralisation, a relaté M. Landry au sujet de sa rencontre avec le président péruvien. Il nous a parlé de l'expérience québécoise en matière de municipalités, de tout ce qu'on a fait avec les Centres locaux de développement (CLD) et les Centres locaux d'emploi (CLE).

«Alors je lui ai dit que l'expertise québécoise en cette matière était disponible, a-t-il poursuivi. Ça ne coûte pas cher d'envoyer des experts ici, pour rendre service à un pays qui en a besoin.»

Le président péruvien s'intéresse à la question québécoise

M. Landry se trouve actuellement au Pérou avec une centaine de dirigeants d'entreprises et d'organismes gouvernementaux, dans le cadre d'une Mission Québec à caractère social et économique qui se rendra aussi au Chili.

Du reste, le premier ministre québécois a indiqué qu'il n'avait pas été directement question de souveraineté lors de l'entretien officiel au Palacio de Gobierno, hier, puisque «j'en avais parlé une heure la veille, alors je ne voulais quand même pas en remettre». M. Landry a en effet eu un entretien imprévu de plus de trois heures, dimanche, avec le chef d'État péruvien.

UNE QUESTION INTERNATIONALE

M. Landry a spécifié que le président Toledo est «très intéressé à la question québécoise. Nous en avions parlé, hier (dimanche), dans les termes que j'utilise dans le monde entier: le Québec est une nation, et nous considérons qu'il n'est pas normal qu'une nation soit la simple province d'une autre nation. C'est facile à expliquer.»

Il a indiqué qu'il tenait ce discours à tous ses interlocuteurs et que, dans la majorité des cas, ceux-ci étaient même les premiers à aborder le sujet. «La question du Québec est une question internationale, connue dans le monde entier, a-t-il soutenu. Alors tout le monde s'enquiert de l'état de la question, et je réponds volontiers.»

Un peu plus tôt dans la journée, le dirigeant québécois avait assuré aux journalistes que «la prochaine campagne électorale au Québec va porter, comme toutes les autres, sur la souveraineté. Le projet central du Parti québécois, c'est la souveraineté, et tous nos candidats et candidates vont en parler. Que ce soit bien clair: il n'est pas question qu'on se détourne de cet objectif, pour aucune raison de politique à court terme.»

Par ailleurs, Mission Québec a produit hier sa première entente commerciale. La firme Aldea Vision, qui œuvre dans les technologies de l'information, a en effet signé une lettre d'entente avec une entreprise péruvienne pour la fourniture d'une nouvelle technologie de transport, sur fibre optique à large bande, de signaux vidéo et audio aux entreprises de télédiffusion, du cinéma et des médias. Le contrat est évalué à 1,5 million$ sur trois ans.

La firme de génie énergétique Dessau-Soprin devait quant à elle signer une lettre d'entente pour un contrat évalué à 150 millions$ US lors de la rencontre entre MM. Toledo et Landry. Cela ne s'est pas réalisé pour des raisons techniques, hier, mais Dessau-Soprin sera vraisemblablement retenue pour l'électrification de 1800 communautés rurales du Pérou.

Enfin, Hydro-Québec est toujours en lice pour l'obtention d'un contrat à long terme pour la construction et l'exploitation de lignes de transport d'électricité de quelque 4000 kilomètres au Pérou. L'appel d'offres a toutefois été reporté au 2 juin.

Ce contrat est estimé, au bas mot, à quelque 300 millions $US. Deux autres soumissionnaires sont aussi sur les rangs, mais la société d'État québécoise pourrait tirer profit du fait qu'elle a déjà été le maître d'œuvre pour la construction de lignes de transport d'électricité dans un secteur très accidenté du Pérou.

PC
Le premier ministre Landry a pris quelques instants pour s'amuser avec une jeune Péruvienne, hier.

Bourque porte plainte contre Tremblay

MONTRÉAL (PC) — Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, Pierre Bourque, a déposé une plainte formelle hier auprès du procureur général du Québec afin qu'il intente une poursuite en déclaration d'inhabilité contre le maire Gérald Tremblay.

Cette plainte survient quelques jours après qu'il fut révélé que le maire Tremblay a omis d'inscrire dans sa déclaration d'intérêts pécuniaires un «emploi» qu'il occupe à temps partiel en étant le fiduciaire de la Fiducie Angers, portefeuille de plusieurs millions de dollars. Ce travail lui rapporte moins de 10 000$ par année, a précisé M. Tremblay vendredi .

La plainte déposée par M. Bourque se fonde sur le fait que «M. Tremblay a omis volontairement, selon ses propres dires et suite aux conseils de ses avocats, de mentionner son rôle comme administrateur et fiduciaire de cette importante fiducie montréalaise», écrit le chef de Vision Montréal dans la lettre adressée au ministre de la Justice, Paul Bégin.

Dans ce document, M. Bourque affirme qu'il aurait volontiers passé l'éponge si M. Tremblay s'était retiré de la fiducie comme il l'a fait d'une dizaine de conseils d'administration, il y a deux semaines, à la suite d'un autre reportage paru dans *La Presse*. «Malheureusement, écrit l'ancien maire, M. Tremblay [...] se comporte dans le dossier comme s'il était juge et partie.» Le chef de l'opposition intente donc une poursuite contre le maire pour le faire déclarer inhabile à siéger.

Si le procureur général acceptait de procéder et M. Tremblay était reconnu coupable d'avoir remis une fausse déclaration d'intérêts pécuniaires, celui-ci risquerait la destitution pour une période maximale de cinq ans.

Le système de garderie québécois cité en exemple

Pierre Asselin
PAsselin@lesoleil.com

■ Un chercheur français spécialiste de la famille et des services à l'enfance, Jean Epstein, cite le Québec en exemple pour la place que notre système de garderies laisse aux parents.

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Jean Epstein

«Il y a un état d'esprit qu'on vous envie beaucoup», confiait ce psychosociologue, qui a notamment été responsable de la formation permanente du personnel des crèches et de pédiatrie des hôpitaux de l'Assistance publique de Paris. Il était l'invité, hier, du Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, qui célèbre ses 20 ans d'existence.

Le Québec innove grâce à une culture parentale qui nous est propre, dit-il. «Vous essayez de faire en sorte que les parents soient des acteurs de l'accueil de l'enfant, alors qu'en France on a développé une culture de spécialistes qui engendre une attitude de consommateurs chez eux.»

La participation des parents, qui forment les deux tiers des conseils d'administration des garderies, en est un exemple, et il y en a d'autres. «Vous n'êtes pas étonnés, quand votre enfant est hospitalisé en pédiatrie, de pouvoir entrer avec lui, éventuellement dormir avec lui. Mais pour nous ça reste quelque chose de très novateur qu'on voit très peu, à l'exception de quelques expériences, formidables du reste.»

Il estime par ailleurs que la politique du Québec pour les services à l'enfance est relativement à l'abri de la politique partisane, ce qui permet, dit-il, de s'engager dans la durée, sans se laisser détourner par les échéances électorales.

D'après le chercheur français les services de garde ne servent pas que les besoins des enfants, ils servent autant ceux des parents, et il observe qu'en France l'amélioration des conditions de travail freine l'adaptation aux changements du marché du travail.

GARDE AU NOIR

«Ce qu'on constate, c'est qu'elles (les éducatrices) sont concentrées sur leurs avantages de salariées, c'est normal. Mais il y a eu une évolution des besoins des parents, qui travaillent plus tôt, finissent plus tard. Alors les assistantes de maternelle sont trop rigides et elles ont de moins en moins de travail. Ce qui se développe en France c'est la garde au noir, avec des professionnelles qui disent, on va garder vos enfants jusqu'à 22 h 00, ou la fin de semaine.»

Avec des parents qui travaillent la nuit, il y a aussi des demandes pour un service sur 24 heures, «mais il ne faut pas aller trop loin et créer des structures d'abandon», dit-il.

Il constate à ce sujet que dans les centres de la petite enfance, au Québec, les parents qui se rencontrent dans un CPE vont naturellement chercher à s'entraider. «C'est l'esprit dans lequel vous êtes ici, le CPE est un outil formidable, un pourvoyeur de réseau, car il ne faut pas répondre que professionnellement aux besoins des parents.»

MATANE

Rioux ne sera pas seul

Deux autres candidats briguent l'investiture péquiste

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ MATANE — À quelques semaines de la convention péquiste dans Matane, le député Matthias Rioux réfléchit toujours à son avenir politique alors que ses adversaires se bousculent déjà aux portes. Au moins deux candidats ont déjà annoncé leurs couleurs en prévision de l'assemblée d'investiture, le 25 août.

«Aux dernières nouvelles, je me représente, lance Matthias Rioux, âgé de 68 ans et député de Matane depuis 1994. Ma décision finale n'est pas prise. Je l'annoncerai seulement quelques jours avant la convention et je vais tous les battre.»

M. Rioux maintient donc le suspense sur son avenir politique. «J'ai l'appui des militants. Si des gens vendent des cartes et recrutent des membres, c'est excellent et motivant pour le parti. Et puis, j'ai l'expérience des conventions à plusieurs candidats.»

Même si le député a déjà identifié Pascal Bérubé comme son dauphin, il est prêt à lui faire la lutte. «Bérubé a eu l'intelligence de venir me voir, pas l'autre (Raynald Bernier). Mais, si je suis dans la course, vous verrez que ça changera la donne, prédit-il, confiant. Mes adversaires sont mieux de bien tenir leurs chapeaux. Mais, pour le moment, je consacre mes énergies au comté.»

Des sources indiquent que d'importantes annonces pourraient être faites dans les prochains mois, notamment dans les dossiers des Cèdres Chic-Chocs et de Gaspésia Pharma. Le député pourrait profiter de cet élan pour solliciter un troisième appui des militants péquistes.

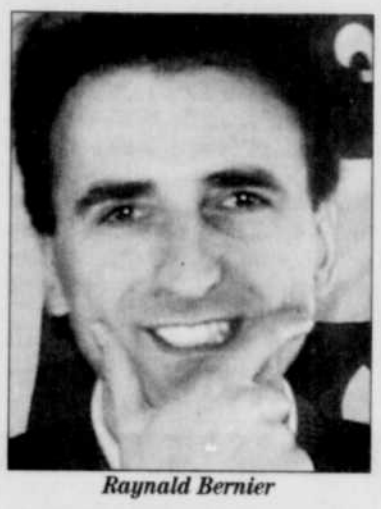
Raynald Bernier

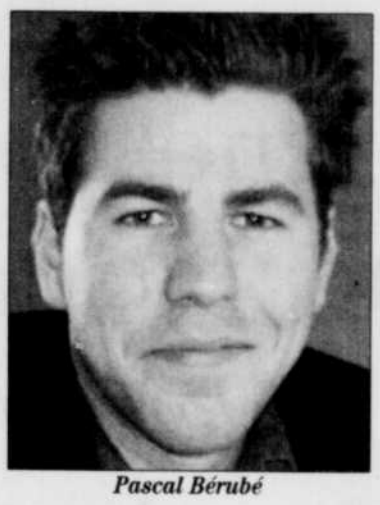
Pascal Bérubé

RÉGIONS DYNAMIQUES

Pascal Bérubé, 27 ans, confirme son intention de briguer les suffrages. «J'ai l'appui de membres de l'exécutif de la circonscription et rencontré des dizaines de militants,» assure-t-il.

«J'ai décidé de revenir à Matane afin de me battre avec les gens d'ici pour obtenir notre juste part de développement et de dynamiser la région en rapatriant des jeunes, affirme le président de l'aile jeunesse du PQ. Mon attachement à la région est réel et je veux contribuer à ce qu'on prenne un nouveau départ résolument tourné vers l'avenir.»

«La situation de la Haute-Gaspésie est très préoccupante, ajoute M. Bérubé. Le littoral a été oublié dans le plan de relance et nous devons entreprendre une intervention sans précédent pour développer ce secteur.»

Militant depuis 10 ans au sein des organisations nationales du parti, il occupait le poste de directeur du développement pour une organisation de l'Université du Québec à Montréal.

Raynald Bernier, un avocat de 47 ans, sollicitera également l'appui des militants péquistes. «Je suis un souverainiste convaincu et mes racines sont à Matane même si j'ai vécu à Montréal durant plusieurs années. J'ai des idées bien précises et je veux servir la population.»

Le candidat souhaite redonner, à Matane, une position enviable au chapitre du développement industriel. «Pour la Gaspésie, le plan de relance n'est qu'un début. Il faut faire plus et miser sur les nouvelles technologies pour ramener les jeunes ici.»

Selon M. Bernier, les limites des régions administratives du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie doivent être revues afin que Matane se retrouve en territoire gaspésien. «Quel avantage retire-t-on d'être dans le Bas Saint-Laurent?»

Raynald Bernier s'est surtout fait connaître pour son travail au sein de divers organismes de la santé et de l'éducation dans la région de Montréal.

L'actuel député de Matane n'en est pas à sa première bataille au sein même des forces péquistes régionales. En 1994, outre M. Rioux, trois candidats étaient en lice lors de l'investiture péquiste, soit Donald Grenier, Eddy Fillion et Raymond Michel. Quatre ans plus tard, le député, alors Ministre du travail, l'emportait devant Renaud Bernier, alors président de l'association péquiste régionale.

2,5 millions d'enfants astreints au travail dans les pays industrialisés

GENÈVE (AFP) — Près de 2,5 millions d'enfants de 5 à 14 ans sont astreints à travailler dans les pays industrialisés, soit 1% du total des 211 millions de cette tranche d'âge dans le monde, a rapporté l'Organisation internationale du travail (OIT).

À ces enfants s'ajoutent 11,5 millions d'adolescents entre 15 et 17 ans, vulnérables, qui travaillent souvent dans des conditions de risques, dans des secteurs très variés allant de l'agriculture à la construction et aux ateliers textiles.

Le travail des enfants dans les ateliers et usines est encore répandu, en particulier en Europe du Sud.

Leur salaire est moindre que celui des adultes

MAUVAISES CONDITIONS

Le rapport de l'OIT cite les exemples du Portugal qui compte une main-d'œuvre enfantine nombreuse dans le textile et la chaussure, du sud de l'Italie et de l'Espagne.

Dans le Mezzogiorno italien, des enfants travaillent dans de petits ateliers industriels dans de mauvaises conditions de sécurité, pour un salaire nettement inférieur à celui d'un adulte.

En Espagne, on estime à 200 000 le nombre des travailleurs âgés de moins de 14 ans, principalement dans des entreprises de sous-traitance, également dans la fabrication de la chaussure.

Le bâtiment est un autre type d'activité où les mineurs sont encore largement employés. Selon la Confédération générale des travailleurs italiens (CGIL), 10 % des 400 000 enfants de 11 à 14 ans économiquement actifs en Italie travaillent dans la construction.

RISQUES D'ACCIDENTS

C'est aussi une activité où les jeunes ouvriers sont exposés à un risque accru d'accidents du travail, comme le montre une enquête effectuée en Nouvelle-Zélande qui indique que ce secteur vient en deuxième position pour le pourcentage d'accidents répertoriés chez les adolescents.

L'agriculture embauche aussi enfants et adolescents. Or, les machines agricoles modernes entraînent des risques d'accident élevés. Dans certains pays, c'est dans l'agriculture que le travail fait le plus de morts chez les moins de 18 ans, selon l'OIT.

120 000 adolescents de 14 à 17 ans représentent 7% de la main-d'œuvre agricole aux États-Unis.

Le tourisme et l'hôtellerie emploient aussi des mineurs —de *groom* à femme de chambre, de caddie à garçon de plage—, ainsi que les services domestiques, « les plus invisible » des emplois.

L'emploi des mineurs dans les activités domestiques est un problème touchant beaucoup de pays qui reconnaissent que leur législation ne fait pas entrer en ligne de compte les tâches domestiques.

Dans les pays industrialisés, par exemple au Canada et aux États-Unis, l'exploitation sexuelle des mineurs frappe d'abord ceux venant de groupes d'autochtones ou d'étrangers.

LUTTE À LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

Le Canada a raté la cible

OTTAWA (PC) — La promesse du Canada d'éliminer la pauvreté chez les enfants est un échec monumental, ont soutenu hier des militants de la lutte anti-pauvreté, qui critiquent également l'absence du premier ministre Jean Chrétien au sommet spécial des Nations Unies consacré aux enfants.

En 1989, la Chambre des communes s'engageait à éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000.

« PROMESSES RENIÉES »

Mais depuis 10 ans, la pauvreté infantile a plutôt augmenté de 39 %, a dénoncé Laurel Rothman, coordonnatrice de Campagne 2000, une coalition d'organismes canadiens qui se consacrent à cette cause. Un enfant canadien sur cinq vit dans la pauvreté, alors que cette proportion était d'un sur sept au début de la décennie. Cette hausse signifie que 360 000 enfants de plus sont pauvres.

« Le premier ministre a fait des promesses au sujet des enfants avec la même régularité qu'il les a reniées », a souligné M^me^ Rothman, en conférence de presse.

La chef du NPD, Alexa McDonough, a de son côté qualifié de « dégoûtante » l'augmentation de la pauvreté infantile au Canada et l'inaction du gouvernement, qui se trouve pourtant en très bonne situation financière, a-t-elle souligné. « Le premier ministre a bien raison de se cacher le visage honteusement », a ajouté la députée néo-démocrate Libby Davies.

Campagne 2000 demande au gouvernement fédéral de se fixer une nouvelle cible plus réaliste: la réduction de 50 % du nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté au cours des cinq prochaines années. Selon le groupe, cet objectif pourrait être atteint simplement en augmentant de 50 % le montant de la prestation nationale pour enfants.

À la Chambre des communes, M. Chrétien a tenté de démontrer que son gouvernement agissait pour améliorer le sort des enfants. Il a notamment parlé des prestations nationales pour enfants, de l'accroissement de la durée du congé parental, des programmes d'aide aux enfants autochtones et des baisses d'impôts pour les familles à faible revenu.

LE QUÉBEC LE CANADA

DÉLIVRANCE DES VISAS

Le Canada s'inspire des États-Unis

OTTAWA (PC) — Encore une fois, le Canada s'inspire de son voisin du sud pour modifier ses politiques de délivrance de visas.

Annonçant que le Canada et les États-Unis cherchaient à coordonner leurs politiques, le vice-premier ministre John Manley a affirmé hier que la coordination ne veut pas nécessairement dire un plagiat intégral des mesures. Il n'en demeure pas moins que ce plan de coordination en 30 articles a été approuvé à la fois par les autorités du Canada et des États-Unis, l'an dernier.

Ottawa refuse de parler de plagiat

«Cela n'oblige aucune des parties à calquer les politiques d'émission de visa de l'autre», a assuré M. Manley. Ce dernier a souligné que les États-Unis ont récemment requis des visas de voyageurs argentins, chose que le Canada avait demandée.

Pour sa part, le Canada en a fait de même à l'égard des États-Unis pour des voyageurs en provenance de la Hongrie et du Zimbabwe.

M. Manley a affirmé que ces mesures n'ont pas été prises à la demande des États-Unis.

Chacun des deux pays a examiné les politiques de visa de l'autre, et décidé s'il devait ajouter des pays à la liste de ceux dont les citoyens devront se munir de visas, a-t-il dit.

D'autre part, M. Manley a indiqué qu'une entente avec les États-Unis sur le déplacement de réfugiés vers des tiers pays sûrs est anticipée d'ici le sommet des pays du G8, en Alberta, dans quelques semaines.

Les deux gouvernements y travaillent activement, a-t-il fait savoir, ajoutant en avoir discuté encore il y a deux semaines, au cours d'un entretien téléphonique avec le chef de la sécurité nationale aux États-Unis, Tom Ridge.

L'UQCN accepte de siéger au sein du comité sur les porcheries

■ (PC) — L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) accepte de siéger au sein d'un comité chargé d'analyser de nouvelles règles pour l'établissement de porcheries au Québec.

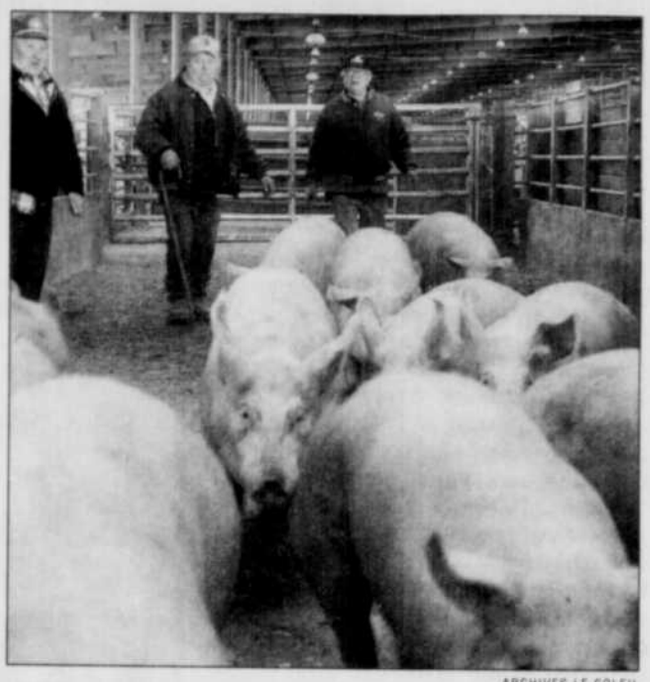

ARCHIVES LE SOLEIL

Il y aurait des surplus de purin dans 200 municipalités.

La semaine dernière, les ministres de l'Environnement, André Boisclair, et de l'Agriculture, Maxime Arseneau, ont annoncé un moratoire de six semaines, jusqu'à la mi-juin, sur l'installation de nouvelles porcheries au Québec et la création d'un comité pour réviser les règles régissant l'octroi de permis aux nouvelles porcheries en province.

Les délibérations de ce comité promettent d'être houleuses puisqu'on y retrouvera des intérêts divergents: des représentants de l'Union des producteurs agricoles et de la Fédération des producteurs de porcs y siégeront, mais aussi des délégués de la Fédération des municipalités du Québec et de l'UQCN.

Ce dernier groupe a hésité avant d'accepter l'invitation du gouvernement de siéger au sein de ce comité. «Nous sommes loin d'un processus idéal, mais l'importance de l'enjeu et le besoin d'une voix provenant de la société civile au sein du comité exige notre participation», a déclaré M. Bibeau.

L'UQCN a rappelé que l'expansion du secteur de l'élevage de porcs a été entérinée en 1998 «sans évaluation préalable des impacts sociaux et environnementaux».

M. Bibeau et le président Harvey Mead représenteront l'UQCN au sein du comité créé par le gouvernement québécois. «Nous croyons être en mesure d'y présenter, dès le début des discussions du comité, une série de propositions de travail pouvant conduire à des progrès significatifs», a dit M. Bibeau.

Les représentants entendent notamment inciter le comité à se pencher sur le mode de financement de l'industrie porcine. M. Bibeau a émis l'hypothèse que les subventions pourraient diminuer à mesure que les porcheries grossissent, afin de ne pas devenir un incitatif à l'accroissement coûte que coûte.

Selon le vœu formulé par le ministre Boisclair, les travaux du comité devraient être terminés pour le 15 juin, date à laquelle une nouvelle réglementation sur l'implantation des porcheries devrait être prête.

La multiplication des porcheries depuis quelques années a créé des problèmes environnementaux majeurs dans les milieux ruraux, notamment en ce qui a trait à la contamination des nappes phréatiques.

Il y aurait des surplus de purin de porc dans quelque 200 municipalités du Québec, selon les données fournies par le ministère de l'Environnement du Québec.

QUALITÉ *n.f.* Ce qui rend une chose, une personne bonne, meilleure; bonne qualité. ➢ *Ex. : «... je voulais lui faire comprendre la notion de qualité, mais nous ne parlions pas la même langue; alors je lui ai dit : "Focus" et il a tout compris.»*

FOCUS LX BERLINE 2002

189 $* /mois

>Location 48 mois >Mise de fonds de 2 695 $
>Transport inclus

>Aussi offert avec 0 $ de mise de fonds.

>**Prix d'achat de 15 170 $****

> Moteur 2 L SPI 4 cyl.
> Transmission manuelle 5 vitesses
> Système antidémarrage SecuriLock^MC
> Verrouillage électrique des portes avec entrée sans clé à télécommande
> Réglage de la hauteur du siège du conducteur
> Banquette arrière divisée 60/40
> Tapis

5 ANS 100 000 km GARANTIE GROUPE MOTOPROPULSEUR

CAR AND DRIVER

Une des dix voitures de l'année selon la revue *Car and Driver* – 3 ans de suite.

Ford Focus
La voiture la plus vendue au monde†

VOS CONCESSIONNAIRES FORD DU QUÉBEC

Ford

ford.ca

1000$ DE RABAIS AUX DIPLÔMÉS

*Photo à titre indicatif seulement. Transport inclus. Dépôt de sécurité de 225$, mise de fonds et première mensualité exigés. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Des frais de **0,08$ le kilomètre après 80 000 kilomètres** et d'autres conditions s'appliquent. Sous réserve de l'approbation du crédit. **Transport (790$) et taxes applicables en sus. Le prix annoncé inclut une remise taxable du fabricant de 1000$. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction du rabais de 1000$. Ces offres ne peuvent être combinées avec aucune autre offre, exception faite de la remise aux diplômés. La garantie du groupe motopropulseur est de 5 ans ou 100 000 km (au premier terme atteint). †D'après les données de ventes au détail les plus récentes. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

MIAMI

Prêtres accusés d'avoir organisé un réseau de pédophilie

■ Un ancien enfant de chœur a porté plainte hier contre le Vatican, l'archidiocèse de Miami et deux prêtres catholiques, affirmant qu'il avait été forcé de participer à des orgies il y a 30 ans, quand il était adolescent. Jose Albino Currais, 45 ans, accuse les pères Ricardo Castellanos et Alvaro Guichard d'avoir organisé ces fêtes dans une église de Miami de 1971 à 1974, au cours desquelles ils avaient des relations sexuelles avec de nombreux jeunes garçons. Selon lui, Castellanos dirigeait un réseau de prostitution enfantine, organisant des rencontres sexuelles entre les enfants de chœur et des séminaristes de passage venus de Rome. Le mois dernier, la famille de Miguel Chinchilla, mort en 1993, a également porté plainte contre ces deux prêtres et l'archidiocèse de Miami. Un climat de scandale et de suspicion règne dans l'église catholique américaine après la révélation de plusieurs affaires de pédophilie. (AP)

PROCÈS DE 17 MEMBRES DES HELLS

Un premier témoin civil est entendu

MONTRÉAL (PC) — Un premier témoin civil a été entendu hier au procès des 17 membres allégués de l'organisation des Hells Angels. Une dame a donné un éclairage particulier sur la surveillance étroite dont faisait l'objet une des victimes de complots pour meurtres, identifiée à l'acte d'accusation.

La jeune femme, dont on ne peut divulguer l'identité, a expliqué que deux bandes vidéo déposées en preuve montraient un immeuble du quartier lavallois de Saint-Vincent-de-Paul, où logeait un certain Sun Chin Kwon.

Ce dernier figure parmi les 134 individus que les accusés planifiaient, selon la poursuite, de faire assassiner parce qu'ils refusaient de s'approvisionner en stupéfiants auprès des Nomads ou des Rockers.

De qualité fort moyenne, le film vidéo diffusé en partie (on voit la même image statique de la bâtisse pendant des heures) pour le bénéfice des jurés semble provenir d'un système de surveillance camouflé dans un véhicule.

Ces cassettes vidéo ont été saisies chez l'accusé Vincent Lamer, à Lachenaie, avait dit aux jurés le policier Richard Lamoureux, le 23 avril dernier. Il a aussi précisé avoir saisi au même endroit un système de caméra vidéo modèle réduit, avec câbles et piles, caché dans une boîte de mouchoirs.

Après la panoplie de vêtements, listes téléphoniques et photos, le cumul des centaines de documents produits tend de plus en plus à illustrer les liens entre les 17 accusés, de même qu'avec les coaccusés (dont le procès est à venir).

Le gendarme Mario Saint-Laurent a déposé hier des mandats-poste et traites trouvés chez Daniel Lanthier (coaccusé), et signés par l'accusé Dany Saint-Pierre et Sylvain Laplante (coaccusé).

On a aussi déniché dans cette maison une facture de 7806 $ réglée comptant par le coaccusé René Charlebois pour des billets d'avion à destination d'Amsterdam, établis aux noms de M. Lanthier et de l'accusé Salvatore Brunetti.

AFFAIRE LIZOTTE

Le procès de l'agent Stante s'ouvre

■ MONTRÉAL — Le procès, devant jury, du policier Giovanni Stante (34 ans) a commencé hier au palais de justice de Montréal. L'agent de la police de Montréal est accusé d'homicide involontaire aux dépens de Jean-Pierre Lizotte, la nuit du 5 septembre 1999. Lizotte, un sans-abri montrant des problèmes de comportement, avait été expulsé du Shed café du centre-ville de Montréal à plusieurs reprises cette nuit-là. Vers 2 h 45, une altercation éclate entre l'homme et le videur Steve Deschâtelets. Le policier Stante arrive sur les lieux et aurait frappé Lizotte de deux à six fois au visage, selon des témoins. Conduit à l'hôpital, on constatera une fracture de la colonne vertébrale qui le laissera paralysé. Il mourra le 16 octobre d'une pneumonie. La Couronne estime que le policier Stante a usé d'une force excessive et que la pneumonie n'est rien d'autre que la suite des blessures de la victime. (PC)

Vous avez mal aux pieds ?

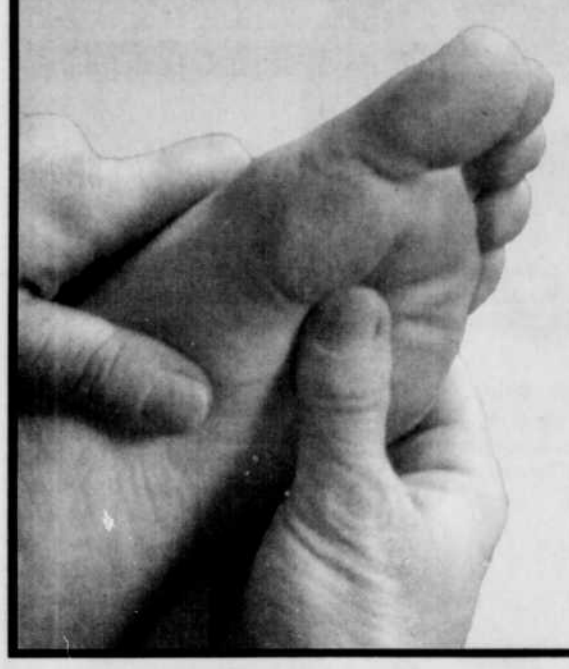

Pour un service complet :
- Examen fonctionnel
- Orthèses et chaussures de qualité supérieure
- Chaussures orthopédiques sur mesure

- Certifié par le Conseil canadien C.C.C.O.P.
- Détenteur de permis du ministère M.S.S.S.
- Accrédité par R.A.M.Q., C.S.S.T., S.A.A.Q., M.E.S.S., O.P.H.Q.
- Affaires indiennes
- Anciens combattants
- La majorité des assurances privées

LABORATOIRE POULIOT
Orthèse-prothèse
spécialité orthèse du pied
2990, Chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
(418) 652-0100
Pour un rendez-vous près de chez vous : 1 800 363-6172
1563600

Ouvert 4 saisons
Pohénégamook
ça s'dit pas, ça s'vit!

Forfaits 4 saisons

Forfait Affaires
Groupe de 10 à 160 personnes
95$ / Pers. / occ. double + taxes
105$ / Pers. / occ. simple + taxes
INCLUANT :
Hébergement une nuit
Trois repas et deux pauses-cafés
Salle de réunion
Matériel : télé, vidéo, rétro...
Activités encadrées selon la saison
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)
Soins de santé et bar ($)

Forfait Scolaire
Tarifs pour 15 personnes minimum
55$ / Primaire / pers. + taxes
58$ / Secondaire / pers. + taxes
65$ / Collégial, universitaire / pers. + taxes
INCLUANT :
Hébergement une nuit
Trois repas et collation en soirée
Activités encadrées selon la saison
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

Forfait Clubs sociaux / associations / regroupements
Tarifs pour 20 personnes minimum
84$ / Pers. / occ. double + taxes
94$ / Pers. / occ. simple + taxes
INCLUANT :
Hébergement une nuit
Trois repas
Activités encadrées en a.m., en p.m. et en soirée selon la saison
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

Forfaits hors saisons
EN VIGUEUR : En tout temps, du 4 janvier au 17 mars 2002 (sauf relâche scolaire et Saint-Valentin)
Les fins de semaine, du 3 mai au 16 juin 2002 et du 6 septembre au 13 octobre 2002 (sauf Action de Grâces).

1 Forfait Plein Air
145$ / Pers. / occ. double + taxes
165$ / Pers. / occ. simple + taxes
INCLUANT :
Hébergement deux nuits, cinq repas
Activités autonomes
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

2 Forfait Étape sympathique
59$ / Pers. / occ. double + taxes
85$ / Pers. / occ. simple + taxes
Arrivez en auto, en vélo, en moto, en VTT, en motoneige ou à pied...
INCLUANT :
Hébergement une nuit
Un souper, un coucher, un déjeuner
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

3 Forfait Détente
Forfait deux soins (valeur 60$)
205$ / Pers. / occ. double + taxes
225$ / Pers. / occ. simple + taxes

4 Forfait Relaxation
Forfait quatre soins (valeur 157$)
302$ / Pers. / occ. double + taxes
322$ / Pers. / occ. simple + taxes
CES DEUX FORFAITS INCLUENT :
Hébergement deux nuits
Cinq repas
Activités autonomes
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

5 Forfait Famille
265$ Pour 2 adultes / 2 enfants + taxes
20$ / enfant supplémentaire + taxes
INCLUANT :
Hébergement deux nuits
Maisonnette avec cuisinette, literie et serviettes fournies
Activités autonomes
Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.)
Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)

6 Forfait Motoneige
Pour 10 personnes minimum
Sur demande et pour des groupes seulement, incluant la location

1-800-463-1364
www.pohenegamook.com
Pohénégamook Santé Plein Air • 1723, chemin Guérette Pohénégamook (Québec) G0L 1J0 Tél. : (418) 859-2405 Télec. : (418) 859-3215
Pohénégamook SANTÉ PLEIN AIR
1560375

RÉGLER DANS LE RESPECT

Une étape cruciale de la négociation s'amorce aujourd'hui : sept jours d'efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente dans le respect.

LE RESPECT DE NOS EMPLOYÉS

Une entente qui respecte chacun de nos employés et qui est équitable pour tous.

LE RESPECT DE NOTRE AUDITOIRE

Une entente dans le respect de nos auditeurs et de nos téléspectateurs afin qu'ils retrouvent le service de qualité auquel ils ont droit.

LE RESPECT DES CITOYENS CONTRIBUABLES

Une entente qui permette d'assumer le présent, mais aussi de bâtir l'avenir, dans une institution redevable de sa gestion envers les contribuables.

Les négociateurs de Radio-Canada ont tous les mandats pour régler et ils ont notre appui total pour conclure une entente négociée.

NOUS DEVONS Y ARRIVER !

Michèle Fortin
Vice-présidente principale,
Télévision française

Sylvain Lafrance
Vice-président,
Radio française et Nouveaux Médias

Radio-Canada
1564886CF

les folies du printemps

CHRYSLER NEON LE 2002

Louez à **199 $*** par mois.

Location de 48 mois. Comptant initial de 2 800 $ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

Options de location de 48 mois offertes*	
Mensualités	Comptant initial
229 $	1 380 $
259 $	0 $

Ou choisissez 0 %† de financement à l'achat jusqu'à 60 mois.

L'ensemble 21D comprend :
Transmission manuelle à 5 vitesses • Moteur de 2 L, 16 soupapes, 132 ch • Sacs gonflables avant de nouvelle génération • Tapis protecteurs avant et arrière • Radio AM/FM avec **lecteur de CD** et 6 haut-parleurs • Système antidémarrage Sentry Key[MD] • **Climatiseur** • Colonne de direction inclinable • Console intégrale avec porte-gobelets • Plein d'essence gratuit[Ω]

Climatiseur et lecteur de CD inclus

JEEP TJ SE 2002

Louez à **249 $*** par mois.

Location de 48 mois. Comptant initial de 2 670 $ ou échange équivalent. Transport inclus.

Options de location de 48 mois offertes*	
Mensualités	Comptant initial
279 $	1 365 $
310 $	0 $

Ou achetez à **19 995 $**

Roues en aluminium sans frais

L'ensemble 23R comprend :
Toit rigide et portes intégrales • Moteur de 2,5 L, 120 ch • Radio AM/FM avec **lecteur de CD** • **Ensemble roues en aluminium et pneus Ecco** • Transmission manuelle à 5 vitesses • Suspension Quadra-Coil[MC] • Système 4RM Command-Trac[MD] • Plein d'essence gratuit[Ω]

DODGE DAKOTA SPORT 2002 À CABINE CLUB

Louez à **269 $*** par mois.

Location de 48 mois. Comptant initial de 2 015 $ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

Options de location de 48 mois offertes*	
Mensualités	Comptant initial
289 $	1 130 $
315 $	0 $

Ou achetez à **20 995 $**Δ

Doublure de caisse sans frais

L'ensemble 23B comprend :
Moteur Magnum® V6 de 3,9 L, 175 ch • Transmission manuelle à 5 vitesses • Radio AM/FM avec **lecteur de CD** • Jantes en aluminium • Suspension robuste • Caisse de 6,5 pi • Banquette arrière rabattable avec rangement sous le siège • Différentiel autobloquant • **Climatiseur** • Doublure de caisse • Freins à disque à l'avant/tambour à l'arrière avec antiblocage à l'arrière • Plein d'essence gratuit[Ω]

CHRYSLER PT CRUISER 2002

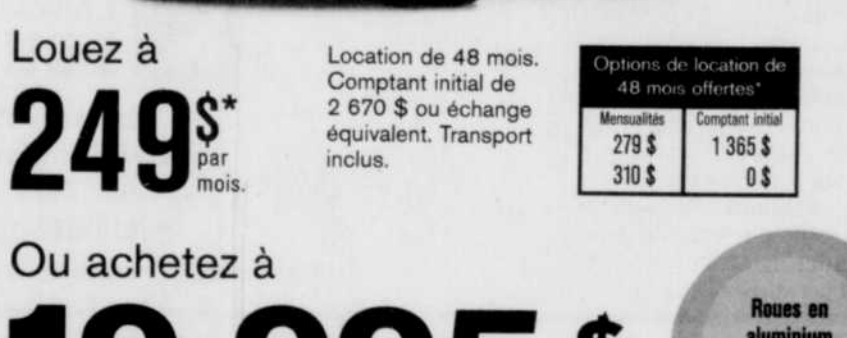

Choisissez 0 %†† de financement à l'achat jusqu'à 48 mois.

AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS au financement à l'achat

Climatiseur et lecteur de CD inclus

Ou louez à **289 $*** par mois.

Location de 48 mois. Comptant initial de 2 710 $ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

Options de location de 48 mois offertes*	
Mensualités	Comptant initial
319 $	1 385 $
350 $	0 $

L'ensemble 27E comprend :
Moteur de 2,4 L à DACT, 150 ch • Transmission manuelle à 5 vitesses • Radio AM/FM avec **lecteur de CD** et 6 haut-parleurs • **Climatiseur** • Banquette arrière à dossier 65-35 repliable et rabattable • Système antidémarrage Sentry Key[MD] • Lève-glaces, rétroviseurs chauffants et verrouillage à commande électrique • Roues de 16 po en aluminium peint • Télédéverrouillage avec bouton d'alarme • Régulateur de vitesse • Plein d'essence gratuit[Ω]

CHRYSLER DODGE Jeep[MC]

daimlerchrysler.ca

5/100 Pour votre tranquillité d'esprit, tous les modèles Chrysler, Dodge et Jeep_ 2002 offrent une garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur et une assistance routière de 5 ans/100 000 km**.

DIPLÔMÉS Rabais jusqu'à 1 000 $

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep[MD]

† 0 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur la Chrysler Neon LE 2002. Voyez votre concessionnaire pour d'autres offres à l'achat exceptionnelles. †† 0 % de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur le Chrysler PT Cruiser 2002. * Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Chrysler Neon LE 2002 avec l'ensemble 21D, pour le Dodge Dakota Sport 2002 4x2 à cabine Club avec l'ensemble 23B + DSA + XME, pour le Jeep TJ SE 2002 avec l'ensemble 23R + RBR + ACN (phares antibrouillard en option) et pour le Chrysler PT Cruiser avec l'ensemble 27E. Premier versement et dépôt de sécurité exigés à la livraison. Transport et taxe sur le climatiseur inclus. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre et taxes en sus. Δ Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et sont établis pour les modèles suivants équipés comme suit : Dodge Dakota Sport 2002 4x2 à cabine Club avec l'ensemble 23B + DSA + XME et Jeep TJ SE 2002 avec l'ensemble 23R + RBR + ACN (phares antibrouillard en option). Transport, immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, taxe sur le climatiseur et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. †, ††, *, Δ Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Offres d'une durée limitée, valables sur les modèles 2002 seulement et exclusives qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Les offres peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Photos à titre indicatif seulement. ** Selon que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Des conditions s'appliquent. Ω Plein d'essence gratuit à l'achat ou à la location de tout véhicule neuf 2002. ‡ Remise aux diplômés de 500 $ à la location ou de 1 000 $ à l'achat d'un véhicule à l'exception de la Chrysler Neon (750 $). Cette offre exclut la Dodge Viper et la Chrysler Prowler. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Portez toujours votre ceinture. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour asseoir les enfants. * Jeep TJ SE 2002 23R: climatiseur et taxe sur le climatiseur non inclus.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep[MD] du Québec

CHRYSLER Dodge Jeep | CHRYSLER Dodge Jeep | Jeep

COUPLE GAI REFUSÉ À UN BAL DES FINISSANTS

Les parties invitées à régler à l'amiable

TORONTO (PC) — Un juge de la Cour supérieure de l'Ontario a invité un élève gai et sa commission scolaire, qui veut l'empêcher d'inviter son petit ami au bal des finissants, à régler leur dispute en dehors des tribunaux.

Le juge Robert McKinnon a prévenu Marc Hall, qui est âgé de 17 ans, et la commission scolaire catholique de Durham qu'ils s'exposent à «des frais, des délais, du stress et de l'incertitude» en portant leur litige devant les tribunaux. Il leur a offert de prendre le temps de discuter entre eux pour tenter d'en arriver à un règlement, mais les deux parties ont préféré poursuivre l'audience.

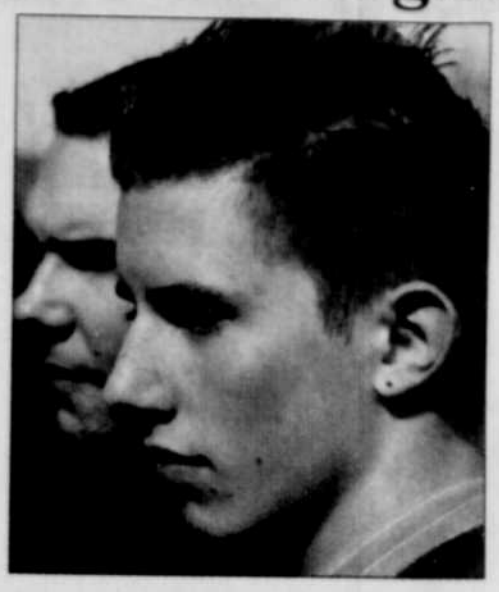

Marc Hall et son copain, Jean-Paul Dumond.

Le jeune Hall conteste le refus de la commission scolaire de l'autoriser à amener son ami, Jean-Paul Dumond, âgé de 21 ans, au bal marquant la fin de l'année scolaire à l'école secondaire Monsignor John Pereyma, à Oshawa, en Ontario.

Nerveux devant le mur de caméras qui l'attendaient à sa sortie du tribunal, M. Hall a dit trouver bizarre que le conflit soit allé si loin. Son ami, un gérant chez Radio Shack, montrait davantage de colère devant le fait que tous deux soient contraints d'aller en cour pour avoir le droit d'assister au bal des finissants ensemble. «Je ne comprends pas pourquoi nous avons à faire cela en 2002», a-t-il déploré.

DROITS EN OPPOSITION

David Corbett, l'avocat de M. Hall, a dit au tribunal qu'il y a opposition entre les droits de son client et le droit de la commission scolaire catholique à la liberté de religion et à la gestion de ses écoles en conformité avec les enseignements de la religion.

Étant une instance financée par les fonds publics, la commission scolaire est tenue de se conformer à la Charte des droits et au Code des droits de la personne de l'Ontario, a-t-il fait valoir.

Selon lui, il est clair que le droit de M. Hall d'être protégé contre la discrimination pour orientation sexuelle n'a pas été respecté. Mais il n'est pas certain que l'Église ait le droit d'exercer cette discrimination. Pour cette raison, l'avocat a estimé que le juge devrait accorder une injonction autorisant son client à amener M. Dumond à la soirée des finissants.

STYLE DE VIE

De son côté, la commission scolaire prétend appuyer le droit du jeune Hall à l'homosexualité, mais dit ne pas appuyer «un style de vie homosexuel».

En vertu de la Constitution, les écoles catholiques sont exemptées de toute loi pouvant nuire aux droits reconnus aux catholiques en matière d'éducation, au moment de la Confédération.

Hors du tribunal, Hillary Cook, une avocate du groupe de défense des droits des gais EGALE, a estimé que la position de la commission scolaire pénalise les jeunes homosexuels et lesbiennes. «Cela envoie le message qu'ils n'ont pas droit aux mêmes égards que les autres élèves, qu'ils ne peuvent pas être eux-mêmes.»

Mois de la
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
Véronique Tremblay

MALGRÉ PLUSIEURS TYPES DE TRAITEMENT, MES MAUX DE DOS PERSISTENT. LA KINÉSITHÉRAPIE PEUT-ELLE M'AIDER?

Bien sûr! En plus de son rôle préventif, la kinésithérapie constitue également un traitement curatif essentiel dans la lutte contre les désordres de l'appareil musculosquelettique comme les maux de dos, les pertes d'amplitude et de mobilité articulaires et musculaires, les atteintes rhumatismales, les tendinites, les entorses et les syndromes canalaires.

Le mot kinésithérapie est originaire du grec *kinesis*, «mouvement» et *therapia*, «soin». Cette thérapie manuelle regroupe toutes les techniques de traitement qui agissent sur l'organisme par l'exécution de mouvements passifs ou actifs et constituent la base essentielle d'un traitement de masso-kinésithérapie.

Le thérapeute procède d'abord à un bilan postural. De plus, ce type de massage est fait sans huile et il y a constamment une interrelation entre le thérapeute et le client. Le tout est fait sans douleur.

Pour qu'un traitement soit efficace, il doit inévitablement passer par 5 étapes:

1- CALMER la douleur par le biais du massage et l'application du chaud et du froid

2- LIBÉRER les tensions musculaires et **CORRIGER** la posture

3- STABILISER et **RENFORCER** la musculature

4- RÉGULER, c'est-à-dire rééduquer et reprogrammer la musculature

5- ÉDUQUER le client à avoir une meilleure hygiène de vie

Mentionnons également qu'il est important de vérifier auprès de vos assurances personnelles, car ce type de traitement peut être remboursable. Pour plus d'information au sujet de la kinésithérapie, n'hésitez pas à communiquer avec moi au **522-4922**.

En mai
49$
ouverture de dossier
(analyse de la posture)
+ séance de
kinésithérapie

Ouvert 7 jours / 5 soirs
IZBA SPA
36, boul. René-Lévesque est, Québec
Téléphone : (418) 522-4922

EN BREF

La violence, une question de gènes

■ VANCOUVER — Des recherches auxquelles ont participé des scientifiques canadiens laissent croire que le comportement violent pourrait être génétiquement transmissible. En effet, un chercheur de l'Université de la Colombie-Britannique et des confères allemands et japonais ont découvert une mutation génétique pouvant affecter le cerveau et le comportement en examinant des souris. Ainsi, les rongeurs porteurs du gène ont eu tendance à attaquer leurs semblables et les autres êtres de leur environnement, y compris les scientifiques qui les observaient. Cette découverte alimente les observations antérieures voulant que certaines personnes possèdent des dispositions génétiques les poussant à être plus violentes. Elle laisse aussi l'espoir qu'un jour, la médecine pourrait établir un traitement à base génétique qui pourrait combattre la tendance à la grande agressivité. L'étude du collège de chercheurs doit paraître ce mois-ci dans la publication spécialisée *Behavioural Brain Research*. (PC)

TÉMOINS DE JÉHOVAH

La Cour suprême se penche sur le refus des transfusions

■ CALGARY— La Cour suprême du Canada sera saisie aujourd'hui de la demande d'une adolescente de 16 ans qui veut qu'on cesse de lui imposer des transfusions sanguines. En compagnie de sa mère, la jeune fille se bat depuis février contre la volonté de son père et d'une organisation de l'Alberta de lui imposer ce traitement sanguin pour combattre la leucémie qui la ravage. Elle invoque qu'en étant Témoin de Jéhovah, sa religion lui interdit de recourir aux transfusions sanguines. L'adolescente est représentée par un avocat de Toronto, David Gnam, qui cherchera ce matin à convaincre le plus haut tribunal du pays de faire stopper le traitement avant sa quatrième session de transfusions et de chimiothérapie, prévue pour le mois prochain. Jusqu'ici, trois tribunaux albertains ont imposé les traitements à la jeune fille. (PC)

Un chauffeur tue son agresseur

■ NEW YORK— Un chauffeur de bus de Brooklyn a été attaqué à coups de couteau par un passager dans la nuit de dimanche à hier, mais il a arraché l'arme plantée dans son dos et s'en est servi pour tuer son agresseur, a indiqué hier la police. Le bus de la ligne B60 roulait trop lentement au gré de Christopher Bartley, 23 ans, qui s'en est pris au chauffeur, ont indiqué aux enquêteurs les autres passagers. L'échange s'est envenimé, le passager a sorti de sa poche un couteau muni d'une lame de 8 cm et a poignardé le chauffeur, Clinton Phillip, 33 ans, dans le dos. M. Phillip est parvenu à arracher l'arme et l'a plantée dans la poitrine de son agresseur. Il a ensuite arrêté son bus, a hélé un taxi qui passait par là et a transporté le passager à l'hôpital, où il est mort peu après. (AFP)

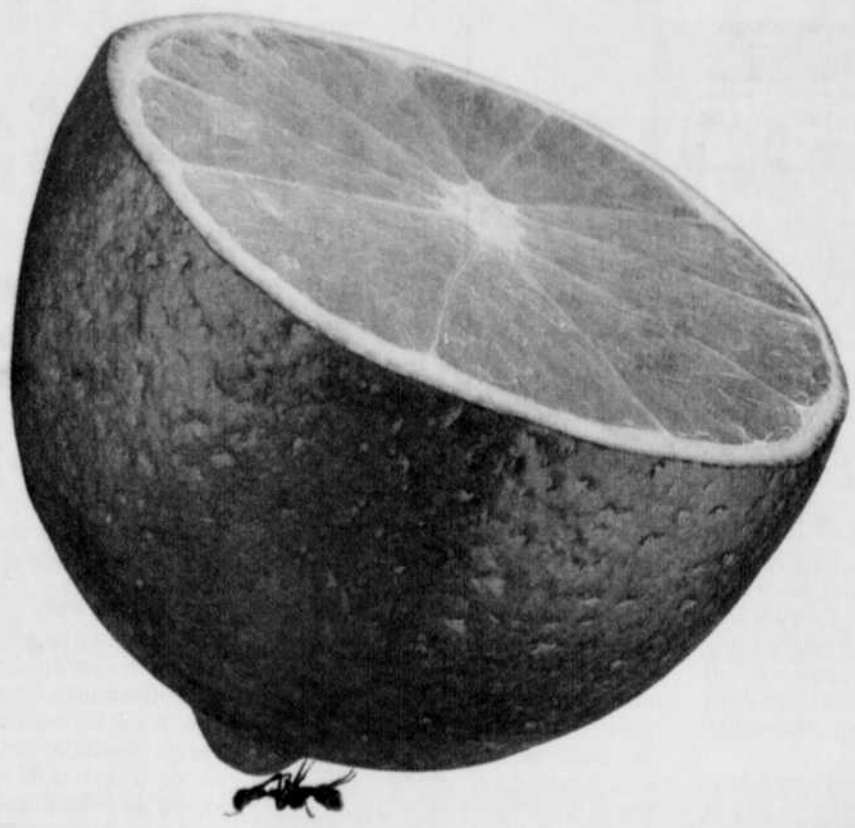

Des forfaits coupés de moitié jusqu'au 31 mai.

Pressez-vous et profitez de tarifs TELUS Mobilité si avantageux que vous ne les reverrez peut-être plus jamais. Signez votre contrat avant le 31 mai et obtenez 50 % de rabais sur les forfaits sélectionnés*. Ne laissez pas passer une occasion pareille ! Pour tout savoir sur cette offre exceptionnelle, composez le 1 888 810-5555 ou visitez telusmobilite.com/nousvoila. Le futur est simple(MC).

TELUS mobilité(MD)

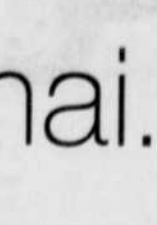

1564660

Magasinez en ligne à telusmobilite.com ou appelez-nous au 1 888 810-5555.

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · WAL-MART · STEREO PLUS · FUTURE SHOP · CompuSmart · Centre du Rasoir · Maison Sony · Zellers · CONTINUCENTRE · EN GROS

*Offre valable pour les nouvelles mises en service seulement avec les forfaits Parlez 25, Temps libre TELUS et l'Offre incontournable. Obtenez 50 % de rabais sur le tarif mensuel pendant les six premiers mois avec un contrat de un an et pendant les six premiers mois avec un contrat de deux ou de trois ans. Les taxes, les redevances d'utilisation mensuelles de 6,95 $ et les frais d'interurbain, de temps d'antenne additionnel et des services de qualité Net en main sont en sus. © 2002 SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE. MCTELUS Mobilité et le logo TELUS Mobilité sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. Le futur est simple est une marque de commerce utilisée avec l'autorisation de Cleamet Inc.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

Québec
Les Galeries de la Capitale
Place Fleur-de-lys
Place Laurier
Communication B.V. Inc.
670, rue Bouvier, local 108
F.M. Électroniques
41, rue Saint-Vallier Est

Beauport
Cité sans fil
386, rue Seigneuriale

Carleton
Radio Service M.B.C. inc.
1051, boul. Perron

Chandler
Keighan Électro
500, rue Daigneault
Place du Havre

Donnacona
Clef de sol
161, rue Notre-Dame
Radio Shack
Place Donnacona
325, rue de l'Église

Gaspé
Enso Informatique inc.
167, rue de la Reine, local 2
Place Jacques-Cartier
Vitrerie Dupuis Auto Glaces inc.
164, boul. de Gaspé

Lévis
Kiosque Normand Nadeau
Galeries Chagnon
1200, boul. Alphonse-Desjardins

Montmagny
Clef de sol
80, boul. Taché Ouest
Stéréo Plus P. L.Chabot Inc.
4, boul. Taché Ouest

Saint-Anselme
Garage Y. Fournier Inc.
494, boul. Bégin

Sainte-Foy
Place Sainte-Foy
Communications Cellweb
1995, rue Jean-Talon Sud, local 102

Saint-Georges-de-Beauce
Kiosque Normand Nadeau
8585, boul. Lacroix
Carrefour Saint-Georges

Saint-Jean-Chrysostome
Expert-Cell Telecom
778-B, rue Commerciale

Saint-Nicolas
Techno-Services Télécommunications
489, de l'Aréna

Sainte-Marie-de-Beauce
Kiosque Normand Nadeau TV
Les Galeries de la Chaudière
1116, boul. Vachon Nord
Napert Électronique
1076, boul. Vachon Nord
Normand Nadeau TV
Dumoulin Électronique & Informatique
500, boul. Vachon Nord

Saint-Siméon
Dumoulin Électronique St-Siméon
119, boul. Perron Est, C.P. 190

LE MONDE

BETHLÉEM

Accord sur la levée du siège de la basilique de la Nativité

BETHLÉEM (AFP) — Un accord a été conclu sur la levée du siège de la basilique de la Nativité à Bethléem, où ont été assiégés par l'armée israélienne pendant plus d'un mois plusieurs centaines de Palestiniens, a annoncé aujourd'hui à l'AFP Mohammed al-Madani, le gouverneur de Bethléem.

L'accord, négocié par les diplomates américains et européens, prévoit l'extradition de 13 Palestiniens, parmi les plus recherchés par les services de sécurité israéliens, vers l'Italie, tandis que 26 autres doivent être dirigés vers une prison à Gaza. Les autres assiégés seront libérés.

Des hauts responsables de la sécurité palestinienne sont entrés dans la basilique afin d'annoncer les termes de l'accord et de rassembler les assiégés en vue d'une libération imminente.

Tony Salman, un avocat membre des négociateurs palestiniens, accompagné de Ribhi Arafat, représentant de l'Autorité palestinienne et frère du président Yasser Arafat, sont sortis sur la place de la Mangeoire, sur laquelle donne l'église, accompagnés de deux religieux vers 6 h 40 locales (3 h 40 GMT), selon un journaliste de l'AFP sur place.

Ils y ont rencontré des officiers sortis de jeeps de l'armée en face de l'entrée de la basilique.

La « passionaria » du Myanmar enfin libre

AP

La dissidente Aung San Suu Kyi a recouvré une liberté « sans condition », hier, à l'issue de 19 mois de résidence surveillée et a fait un retour triomphal au siège de son parti où elle a appelé les Birmans à lutter pour l'avènement de la démocratie. Après la confirmation en matinée par Rangoun de la levée de son assignation à résidence, des militants de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), et des curieux avaient commencé à affluer en masse au siège de la Ligue. La junte avait annoncé, dimanche, depuis Washington, la libération de la dissidente en promettant l'ouverture d'une « nouvelle page » dans l'histoire du pays marquée depuis 12 ans par l'épreuve de force entre les militaires — qui n'ont jamais reconnu l'écrasante victoire de la LND aux élections de 1990 — et la fille d'Aung San, héros de l'indépendance assassiné en 1947. Arrivée sous les vivats de quelque 500 personnes qui scandaient son nom, le Prix Nobel de la paix a affirmé : « Il n'y a aucune restriction à mes mouvements, je peux aller partout où je veux. »

Chef extrémiste tué aux Pays-Bas

■ HILVERSUM (AP, AFP) — Le choc aux Pays-Bas. À neuf jours des élections législatives, le candidat d'extrême droite Pim Fortuyn a été assassiné hier par un Blanc néerlandais qui l'a criblé de balles à Hilversum (20 km au sud-est d'Amsterdam), alors qu'il sortait d'une entrevue à la radio publique. Son meurtrier présumé a été interpellé.

Hier soir, des affrontements ont opposé des centaines de partisans de Fortuyn aux policiers anti-émeutes, escortés de chiens, près du parlement, où le gouvernement était réuni d'urgence pour discuter du sort désormais incertain du scrutin du 15 mai. Plusieurs personnes ont été interpellées et la foule dispersée à coups de canons à eau. Des voitures ont été incendiées dans le stationnement du Binnenhof, le parlement à La Haye.

Plusieurs heures après l'attentat, le corps reposait sur les lieux, sous un drap blanc. Le décès de Pim Fortuyn a été confirmé par le premier ministre Wim Kok. « Après cet assassinat, Pim Fortuyn est parti. C'est une immense tragédie. Je suis choqué. C'est une immense tragédie pour ses proches et ceux qui l'aimaient, et pour notre pays et notre démocratie », a-t-il déclaré.

Auparavant, une ambulance s'était rendue au Hilversum Media Park, un grand complexe de studios de radio, pour lui apporter les premiers secours, mais l'homme politique devait rapidement succomber à ses blessures, touché six fois au cou, à la tête et à la poitrine. « J'ai vu Pim Fortuyn gisant sur le sol avec un impact de balle dans la tête », a témoigné le journaliste de télévision Dave Abspoel.

M. Fortuyn quittait le bâtiment après avoir accordé un entretien à la radio 3FM quand on lui a tiré dessus. « Je ne suis pas près de mourir. Je vais vivre jusqu'à 87 ans », venait-il de déclarer lors de cette entrevue.

Selon la télévision, l'auteur de l'attentat a été interpellé, après avoir été pris en chasse par quatre personnes. La police a confirmé qu'un suspect « blanc et de nationalité néerlandaise » était en garde à vue. L'homme s'est refusé à parler et devrait être mis en examen dans quelques jours.

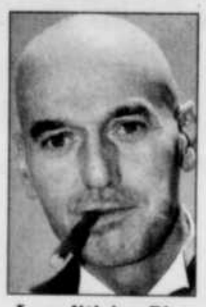

Le politicien Pim Fortuyn

Âgé de 54 ans, Pim Fortuyn, un élégant sociologue revendiquant son homosexualité, avait causé la surprise lors des municipales de mars dernier en réalisant 34 % des voix à Rotterdam, la deuxième ville du pays.

XÉNOPHOBE AVOUÉ

Cet homme toujours tiré à quatre épingles et au crâne rasé s'était signalé ces derniers mois par ses propos xénophobes contre les immigrés — les Pays-Bas, dit-il, en sont « pleins » — et les musulmans, qualifiant l'Islam de « culture arriérée ». Propos qui lui ont valu d'être exclu de son parti, Leefbaar Nederland (Pays-Bas vivables). Il avait alors fondé son propre parti, baptisé « La liste de Pim Fortuyn ».

Bien que taxé d'extrême droite, il avait rejeté tout lien avec le Front national de Jean-Marie Le Pen ou d'autres partis xénophobes et populistes en Europe.

La mort de Fortyun survient alors que les sondages ont prédit que sa propre liste et son ancien parti pourraient rafler plus de 25 des 150 sièges du Parlement lors des législatives du 15 mai.

En apprenant la nouvelle, le premier ministre néerlandais Wim Kok a interrompu le déplacement de campagne qu'il effectuait à Haarlem (ouest). Plusieurs partis politiques ont réclamé l'arrêt immédiat de la campagne électorale, à l'instar de Hans Dijkstal, président du Parti pour la liberté et la démocratie (VVD, libéral).

C'est en tout cas la première fois dans l'histoire moderne de ce pays paisible et tolérant qu'un homme politique est assassiné. « C'est le genre de chose qu'on croyait impossible aux Pays-Bas », a commenté Ad Melkert, successeur de M. Kok à la tête du Parti du travail (PdvA) et candidat aux législatives.

En Europe, l'assassinat de Pim Fortuyn a soulevé une vague de condamnations. Le Haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, Javier Solana, et le ministre danois des Affaires étrangères, Per Stig Moeller, ainsi que l'ensemble de la classe politique belge ont condamné cet assassinat. Le premier ministre britannique Tony Blair s'est déclaré « choqué » et il a reporté une visite imminente dans ce pays.

Le PM de Chirac, un libéral

PARIS (AFP, PC) — Un nouveau premier ministre de la France, Jean-Pierre Raffarin, 53 ans, peu connu du grand public, mais familier du monde de l'entreprise, a pris ses fonctions hier pour succéder au socialiste Lionel Jospin.

Il a été nommé hier par le président Jacques Chirac, réélu la veille pour cinq ans avec plus de 82 % des suffrages au second tour de l'élection présidentielle, contre le candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen.

M. Raffarin, un sénateur libéral, a cinq semaines, avant les élections législatives en juin, pour démontrer aux Français que lui et l'équipe qu'il va mettre en place sont en mesure de répondre à leurs inquiétudes, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'emploi.

Le sénateur Jean-Pierre Raffarin, un « ami du Québec »

Le verdict sera rendu les 9 et 16 juin, à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée nationale qui, depuis 1997, est dominée par une alliance de partis de gauche, notamment les socialistes, les communistes et les Verts.

Une victoire de la gauche sonnerait le glas de son cabinet et ouvrirait la voie à une nouvelle cohabitation entre un gouvernement de gauche et le président Chirac, un conservateur.

Cette éventualité est fortement combattue par la droite, qui y voit une recette confirmée pour la paralysie de l'action de l'appareil d'État.

M. Raffarin est arrivé au siège du premier ministre, l'hôtel Matignon, en fin d'après-midi et a salué M. Jospin, qui a quitté ses fonctions après cinq ans à la tête du gouvernement sur un échec électoral cuisant.

M. Jospin, 64 ans, a été éliminé du scrutin présidentiel par Jean-Marie Le Pen, créant ainsi une situation sans précédent depuis 1969, celle d'un second tour sans candidat de gauche.

François Hollande, 46 ans, ancien élève des grandes écoles comme M. Jospin et comme lui homme de dossiers, s'est fixé pour tâches de « refonder » le Parti socialiste dont il est le premier secrétaire et de « tout reconstruire autour de lui », a-t-il indiqué hier au quotidien *Le Monde*.

HOMME DE LA BASE

Membre de la garde rapprochée du président Chirac, le nouveau premier ministre, lui, avait été nommé en 1995 ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat. C'est le seul poste ministériel qu'il ait occupé.

Ancien publicitaire, M. Raffarin est considéré comme l'archétype de l'élu de terrain, prêt à défendre « la France d'en bas » contre les élites. Volontiers gouailleur, tout en rondeurs, il a le sens des formules bien senties.

Né le 3 août 1948 à Poitiers, dans l'ouest de la France, il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris.

Jean-Pierre Raffarin, est un « ami du Québec », estime la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin. Celle-ci a rappelé qu'il est venu à plusieurs reprises au Québec, notamment pour y échanger dans les dossiers de développement régional.

EN BREF

BANGLADESH

286 naufragés

■ DACCA — Trois jours après le naufrage d'un traversier dans un fleuve du sud-est du Bangladesh, les secouristes ont retrouvé plus de 270 autres corps dans l'épave, ce qui porte le bilan à 286 morts, selon l'agence United News of Bangladesh. L'agence gouvernementale chargée des transports fluviaux faisait auparavant état de 67 corps retrouvés depuis le naufrage. Dans la nuit de vendredi à samedi, le traversier à trois ponts *MV Salahuddin* avait fait naufrage, par temps d'orage, dans le fleuve Meghna, à 65 kilomètres au sud-est de la capitale Dacca. Le navire a coulé deux heures après son départ de Dacca. Lors du naufrage, un autre traversier qui naviguait dans la même zone avait pu secourir 65 survivants, tandis que 35 autres passagers avaient pu gagner le rivage à la nage ou avaient été repêchés par des bateaux de passage. (AP)

NIGERIA

Fin des recherches

■ LAGOS — Un corps a été retrouvé hier dans les décombres de l'accident de l'avion de ligne qui s'est écrasé samedi soir sur la banlieue de Kano, dans le nord du Nigeria, ce qui porte à 149 le nombre de morts, a annoncé la Croix-Rouge nigériane. Les secouristes ont arrêté leurs recherches, a déclaré à l'AFP le porte-parole de la Croix-Rouge, Patrick Bawa. Un précédent bilan faisait état d'au moins 148 morts et 49 blessés graves. Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées sans abri après la destruction de leur maison dans l'accident. (AFP)

MADAGASCAR

La division perdure

■ ANTANANARIVO — L'ancien chef de l'opposition malgache, Marc Ravalomanana, a été investi à la présidence hier après avoir prêté serment devant la Haute cour constitutionnelle. Malgré cette investiture officielle, la division politique de l'île pourrait se poursuivre. L'ancien président Didier Ratsiraka, qui ne reconnaît pas la légitimité de son rival, s'est replié dans une province du pays avec des ministres et des militaires qui lui sont restés fidèles et a établi une administration parallèle. Trois gouverneurs, loyaux au chef de l'État sortant, ont annoncé la semaine dernière que leurs provinces faisaient sécession du reste du pays. Les partisans de M. Ravalomanana ont déjà annoncé leur intention de mettre sur pied un gouvernement de réconciliation nationale après des mois d'une crise politique ouverte par la présidentielle du 16 décembre dernier. (AP)

LE CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN

Des pressions intenses sur les États-Unis

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Les États-Unis étaient soumis à de fortes pressions dans le dossier israélo-palestinien, à la veille d'une rencontre délicate, aujourd'hui, entre le président George W. Bush et le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, dont le « plan de paix » s'écarte sensiblement des idées américaines.

M. Sharon entend présenter un plan par étapes, excluant Yasser Arafat, dont la mise en œuvre pourrait être assistée par une conférence régionale, alors que Washington propose des négociations accélérées, une conférence internationale et hésite à tirer un trait sur le président palestinien.

Un dénouement rapide de la confrontation autour de la basilique de la Nativité, à Bethléem, ardemment souhaité par Washington, pourrait toutefois introduire un élément de détente dans des discussions qui s'annoncent serrées. Les deux parties semblaient encore, hier, près d'un difficile accord pour vider l'église de ses quelque 125 Palestiniens qui y vivent barricadés depuis plusieurs semaines.

Le premier ministre Sharon, dont ce sera la cinquième visite officielle en 15 mois à la Maison-Blanche, est arrivé dimanche soir à Washington, déterminé une fois de plus à obtenir le soutien américain à une mise à l'écart définitive de M. Arafat.

Un membre de la délégation israélienne, qui s'exprimait sous le couvert de l'anonymat, a dénoncé hier à Washington « le caractère dictatorial et corrompu de l'actuelle direction palestinienne », mettant en avant le président Yasser Arafat avec lequel, selon lui, « il est impossible de parvenir à la paix ».

M. Bush, qui s'exprimait lors d'une visite dans l'État du Michigan (nord), a assuré qu'il était lui aussi « déçu » par le président palestinien, pour qui il ne cache pas son manque d'estime, sans toutefois lui dénier sa légitimité.

« Il doit prendre un rôle de direction. Il doit montrer au monde qu'il croit en la paix », a ajouté le président américain, tandis que son porte-parole, Ari Fleischer, a laissé entendre que M. Arafat restait un interlocuteur aux yeux de Washington.

M. Sharon aura également fort à faire pour plaider son « plan de paix » basé sur des « accords intérimaires à long terme », qui diffère sensiblement des projets américains.

Le secrétaire d'État Colin Powell a rappelé sa volonté de promouvoir des négociations de paix « sérieuses et accélérées », au moyen d'une conférence internationale, cet été.

M. Powell, qui rencontré hier M. Sharon, le roi de Jordanie Abdallah II et le chef de la diplomatie saoudienne, le prince Saoud al-Faiçal, a toutefois reconnu qu'il y avait « beaucoup d'idées différentes » pour un réglement politique au Moyen-Orient, et laissé entendre que la conférence internationale pourrait être suivie d'autres réunions.

Le chef de la diplomatie saoudienne a notamment exprimé, hier, à M. Powell ses interrogations sur le projet de conférence internationale, estimant que le contenu était encore très vague.

Le roi Abdallah II de Jordanie, lui aussi en visite à Washington pour des consultations sur ce dossier, a souhaité pour sa part « que l'on puisse assister dans les tout prochains jours à l'émergence d'une vision qui soit porteuse d'espoir pour les Israéliens comme pour les Palestiniens ».

Le souverain hachémite, l'un des plus proches alliés de Washington au sein du monde arabe, doit être reçu demain par M. Bush, auprès de qui il a promis de faire un ferme plaidoyer en faveur de la cause palestinienne.

Tornade mortelle au Texas

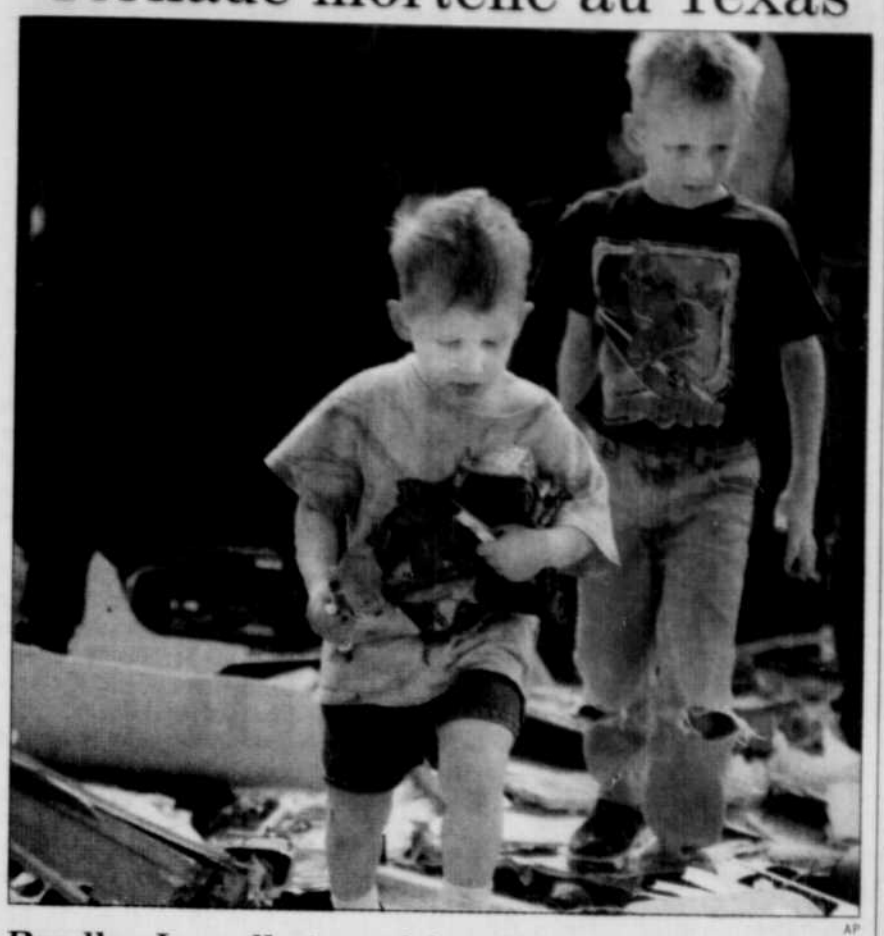

AP

Bradley Lowell et son frère Christopher, âgés de 2 et de 8 ans, cherchaient leurs jouets, hier, dans les ruines de leur maison de Happy, au Texas, balayée la nuit précédente par une tornade ayant tué deux personnes et fait plusieurs blessés.

Washington ajoute Cuba à sa liste de pays de l'« axe du mal »

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Les États-Unis ont accusé, hier, la Libye, la Syrie et Cuba, trois pays déjà soupçonnés par Washington de parrainer le terrorisme international, de vouloir se doter d'armes de destruction massive, en les plaçant ainsi sur une sorte de liste d'attente de « l'axe du mal ».

Le sous-secrétaire d'État John Bolton n'a pas mâché ses mots, hier, en accusant Damas et Tripoli de vouloir obtenir des armes chimiques et biologiques en violation de conventions internationales.

Il a par ailleurs lancé un avertissement à Cuba contre toute activité de prolifération d'armes biologiques, en appelant l'île communiste à cesser toute fourniture d'équipements biotechnologiques aux États considérés par Washington comme « voyous», c'est-à-dire parrainant le terrorisme international.

Au-delà de « l'axe du mal » désigné par le président George W. Bush en janvier et qui comprend l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord, « il y a d'autres États hors-la-loi dont l'intention est d'acquérir des armes de destruction massive, en particulier des armes biologiques », a mis en garde M. Bolton, dans un discours prononcé devant la Heritage Foundation, un centre conservateur de recherches et d'analyses à Washington. La Libye « poursuit son objectif de rétablir une capacité offensive en matière d'armes chimiques », a affirmé le diplomate, chargé au département d'État du contrôle des armements et de la sécurité intérieure.

Tripoli, a-t-il précisé, « a produit au moins 100 tonnes de différents types d'armes chimiques », avant que son usine de Rabta ne ferme et rouvre en 1995 sous couvert d'usine pharmaceutique.

« À la suite de la suspension des sanctions de l'ONU en 1999, la Libye a rétabli ses contacts avec des sources illicites étrangères d'experts, de pièces d'équipements et d'agents chimiques précurseurs au Moyen-Orient, en Asie et en Europe occidentale », a ajouté le diplomate, qui s'en est pris aussi à la Syrie.

Damas dispose « de stocks du gaz neurotoxique S-arin et s'est engagé dans la recherche-développement de l'agent neurotoxique VX, plus toxique et plus persistant », a-t-il ainsi déclaré.

Washington a également mis en cause Damas et Tripoli dans le domaine des armes biologiques.

Enfin, Washington a accusé pour la première fois publiquement Cuba d'avoir mis en place « au moins un programme limité de recherche et de développement d'armes biologiques offensives ».

De plus, « Cuba a fourni de la biotechnologie à usage dual (civil et militaire, ndlr) à des États » soupçonnés de parrainer le terrorisme, a déclaré M. Bolton, en appelant La Havane à cesser « toute coopération » dans le domaine des armes biologiques avec ces États.

Interrogé sur la nature des exportations cubaines de biotechnologies sensibles et les pays destinataires, le diplomate s'est cependant refusé à fournir le moindre détail, citant la nécessité pour Washington de protéger ses sources.

John Bolton a affirmé que le régime castriste restait, aux yeux de Washington, un parrain du terrorisme international, relevant ainsi que l'an dernier Fidel Castro s'était rendu en visite officielle en Iran, en Syrie et en Libye.

Colombiens horrifiés par un massacre

QUIBDO (AFP) — « Je ne sais pas comment va ma femme, ni ce qui s'est passé avec ma famille. Je crains le pire ! » déclare, la voix entrecoupée de sanglots, Joaquin Palacio, l'ex-maire de la localité de Bojaya (nord-ouest de la Colombie), où ont été tués jeudi dernier 110 civils réfugiés dans une église pour échapper aux combats entre guérilleros et paramilitaires.

« Les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie, marxistes) ont lancé un cylindre explosif contre l'église. C'est une action de guerre impardonnable. Il y avait là de nombreux enfants, de nombreuses femmes, des gens qui s'étaient réfugiés dans l'église pour prier », déclare Joaquin Palacio à Quibdo, chef-lieu du département de Choco, le plus pauvre de la Colombie.

Plusieurs de ses proches, dont deux frères, réfugiés dans l'église de Bojaya (580 km au nord-ouest de Bogota), ont été tués dans ce massacre de civils, le pire en 40 ans de guerre civile en Colombie, alors que son épouse, blessée, a été hospitalisée à Vigia del Fuerte, dans le département voisin d'Antioquia, où est soignée une grande partie de la centaine de personnes blessées.

Selon le ministre de l'Intérieur, Armando Estrada, 110 personnes, « dans leur grande majorité des femmes et des enfants », ont été tuées, 108 autres ont été blessées et 48 ont été portées disparues dans l'attaque contre l'église, condamnée hier par le pape Jean-Paul II qui a dénoncé « l'exécrable attentat commis par la guérilla ».

« Nous pensions que l'église était un lieu sûr pour se protéger des balles perdues, même les paramilitaires nous avaient conseillé de nous y réfugier », déclare pour sa part Luis Torrecillas, un paysan de Bojaya, blessé à une jambe lors de l'attaque de l'église.

« Beaucoup de gens ont été tués par l'explosion, d'autres par les décombres », ajoute-t-il de son lit d'hôpital à Medellin, précisant que près de 400 personnes se trouvaient dans l'église au moment de l'explosion.

Le président de la Colombie, Andres Pastrana, s'est rendu dimanche à Quibdo, où il a accusé les FARC de porter l'entière responsabilité du massacre. « Nous voulons être clairs : ici il n'y a eu aucun affrontement entre les (paramilitaires des) AUC (Autodéfenses unies de Colombie, extrême droite) et les FARC ; ici il y a eu un massacre et un génocide des FARC qui ont attaqué la population civile qui s'était réfugiée dans une église », a-t-il dit.

DEVENEZ TECHNICIEN

- Soudage-Montage (D.E.P.-5195)
- Dessin industriel (D.E.P.-5225)
- Électronique (D.E.P.-5022)
- Mécanique automobile (D.E.P.-5192)

Possibilité de prêts et bourses
Aide au placement et stage en entreprise
Aide au logement

AVIRON QUÉBEC
COLLÈGE TECHNIQUE
Permis du MEQ 032501
270, boul. Charest Est, Québec G1K 3H1
Tél.: (418) 529-1321
1-800-663-1321
UNIMA-1564559

Voyagez en première classe.

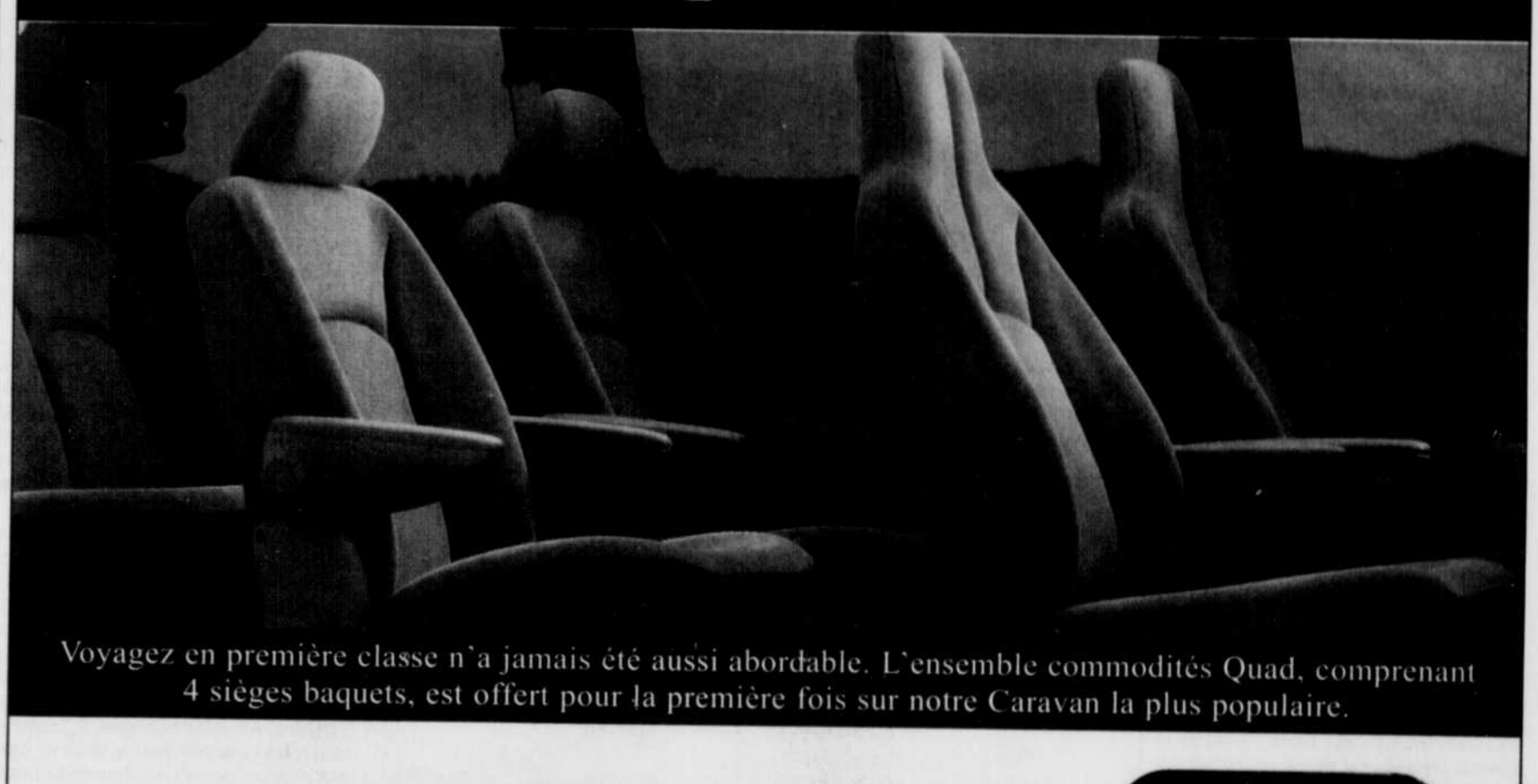

Voyagez en première classe n'a jamais été aussi abordable. L'ensemble commodités Quad, comprenant 4 sièges baquets, est offert pour la première fois sur notre Caravan la plus populaire.

Dodge Caravan 2002

Lecteur de CD et télédéverrouillage inclus.

Équipée comme suit :
Moteur V6 de 3,3 L, 180 ch • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Sacs gonflables avant à déploiement progressif • Tiroir de rangement sous le siège • Habitacle de 7 places • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Régulateur de vitesse et volant inclinable • Glaces à écran solaire • Système antidémarrage Sentry Key^MD • Plein d'essence gratuit^Ω

NOUVEAU
L'ensemble Quad^†† inclut :
4 sièges baquets
• Radio AM/FM avec lecteur de CD et 6 haut-parleurs
• Télédéverrouillage

Choisissez 0 %* de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan et Grand Caravan 2002.

Ou louez la Dodge Caravan 2002 à 289 $† par mois. Location de 48 mois. Comptant initial de 4 940 $ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

Options de location de 48 mois offertes^

Mensualités	Comptant initial
339 $	2 690 $
399 $	0 $

Dodge Caravan
Le véhicule le plus vendu au pays.

www.dodge.ca

5/100 Pour votre tranquillité d'esprit, tous les modèles Chrysler, Dodge et Jeep_ 2002 offrent une garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur et une assistance routière de 5 ans/100 000 km**.

DIPLÔMÉS Rabais jusqu'à 1 000 $

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep_

* 0 % de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan et Grand Caravan 2002. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Dodge Caravan 2002 avec l'ensemble 28D + ALS. Premier versement et dépôt de sécurité exigés à la livraison. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. †† Cet ensemble Quad n'est offert que sur les Dodge Caravan 2002 avec l'ensemble 28D. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. ^. † Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Offres d'une durée limitée, valables sur les modèles 2002 seulement et exclusives qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Les offres peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Photos à titre indicatif seulement. Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre et taxes en sus. ** Selon que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Des conditions s'appliquent. Ω Plein d'essence gratuit à l'achat ou à la location de tout véhicule neuf 2002. ‡ Remise aux diplômés de 500 $ à la location ou de 1 000 $ à l'achat d'un véhicule à l'exception de la Chrysler Neon (750 $). Cette offre exclut la Dodge Viper et la Chrysler Prowler. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Portez toujours votre ceinture. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour asseoir les enfants.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep_ du Québec

CHRYSLER Dodge Jeep CHRYSLER Dodge Jeep

1564160CF

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Il faut peupler le Vieux-Québec

Le comité des citoyens s'inquiète

Marie Caouette
MCaouette@lesoleil.com

Un peu moins de 6000 personnes habitent le Vieux-Québec, où le comité de citoyens souhaite voir augmenter la population de jeunes ménages.

La stabilité relative de la population inquiète le comité des citoyens du Vieux-Québec, qui souhaite que la ville se dote de moyens pour augmenter le nombre de résidants, indiquait hier sa présidente Françoise Sorieul, à l'occasion du lancement des résultats d'une enquête postale menée l'été dernier. Un peu moins de 10 % des résidants ont répondu à ce sondage, soit la frange correspondant à la population la plus enracinée, à l'exception de celle du Cap Blanc qui s'intègre peu aux activités du comité de citoyens.

Seul le quartier en basse ville, sous le Château Frontenac, a vu sa population croître, entre 1991 et 1996, une période pendant laquelle un grand nombre de nouveaux condos ont été mis sur le marché. La population est par ailleurs stable dans le quartier de la haute ville, à l'intérieur des vieux murs. Elle est, par contre, en baisse au Cap Blanc, le quartier de cols bleus que longe le boulevard Champlain, où la structure familiale traditionnelle semble s'estomper.

Pour favoriser la fonction résidentielle, le comité voudrait qu'on identifie les îlots constructibles et qu'on favorise la venue de jeunes ménages en convertissant des immeubles à restaurer en logements sociaux.

Actuellement, la population du Vieux est à prédominance masculine, composée d'étudiants et de travailleurs du milieu de la restauration, âgés entre 20 et 39 ans. La population y est plus scolarisée, plus mobile et plus anglophone que dans l'ensemble de la ville de Québec (dans ses limites de 2001). On y compte aussi plus de travailleurs indépendants et de locataires. Quatre-vingts pour cent des résidants sont sans enfants.

Près de 90 % des répondants disent faire régulièrement des promenades sur la terrasse Dufferin et sur les quais. Ce sont des gens sensibles à la nature et à l'environnement, férus d'histoire et d'architecture. La présence du terminal de croisière représente, pour eux, un sujet d'inquiétude, dit Mme Sorieul. Les sujets de plaintes de ces résidants sont surtout les ennuis de circulation causés par les camions, les automobiles et les autobus touristiques.

Si près des deux tiers des résidants estiment que le tourisme ne leur nuit pas trop, il y en a 37 % qui supportent mal la congestion automobile et le bruit associés à l'industrie touristique ; 60 % des résidants sont en faveur d'un contrôle rigoureux de la part des autorités afin de protéger la vie de quartier.

Proprio menaçant

■ Un propriétaire de Saint-Étienne a été accusé hier d'avoir proféré des menaces de mort à un locataire qu'il souhaitait évincer. Le propriétaire voulait que l'occupant de son chalet quitte les lieux pour le 1er mai, deux mois plus tôt que la fin du bail. Lors d'une discussion samedi matin, le ton a monté et, selon la police de Lévis, le propriétaire aurait menacé son vis-à-vis de l'abattre avec une arme à feu. Le locataire a porté plainte. Le propriétaire, Michel Leblanc, 41 ans, a été accusé de menaces de mort. Deux armes ont été saisies. **I.M.**

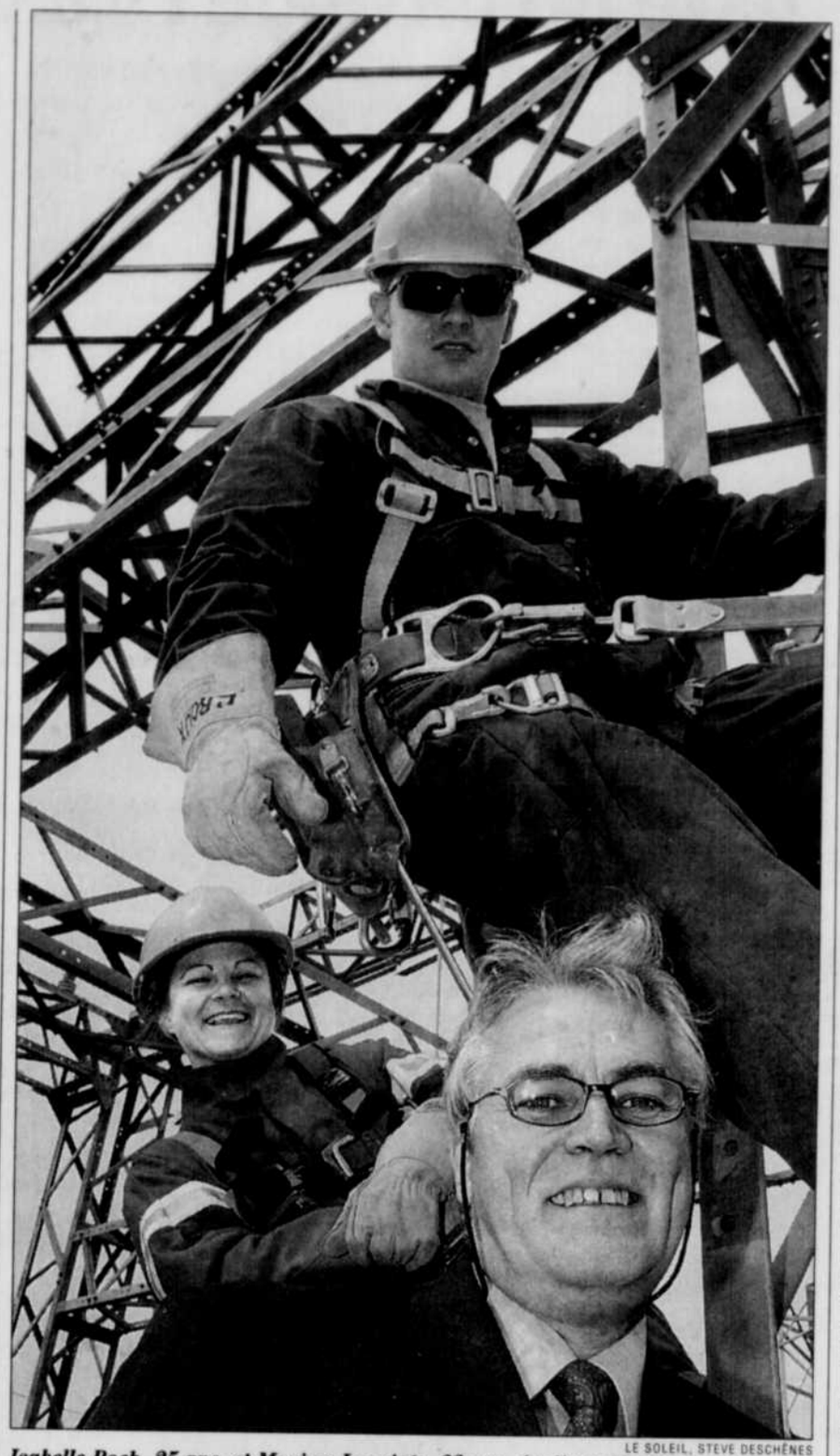

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Isabelle Roch, 25 ans, et Maxime Lapointe, 23 ans, étudiants du Centre de formation en montage de lignes de Saint-Henri, ainsi que le président de la Commission scolaire des Navigateurs, Anicet Gagné. Le taux de placement de l'école se situe aux alentours de 90 %.

SAINT-HENRI

Le Centre de formation des monteurs de lignes sera retapé

Marc Saint-Pierre
MStPierre@lesoleil.com

Jusqu'ici parent pauvre du secteur professionnel de la commission scolaire des Navigateurs, le Centre de formation en montage de lignes de Saint-Henri sera retapé au coût de 1,2 million $.

Le projet de rénovation, épaulé par un chèque du ministère de l'Éducation, a été confirmé par le président de la commission scolaire, Anicet Gagné, hier. « Nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer ces changements que c'est en 1991, il y a un peu plus de 10 ans, qu'on entreprenait les démarches dans le but de réaliser le réaménagement des locaux actuels qui datent du début des années 50 », a observé M. Gagné, faisant notamment allusion à un bâtiment acquis naguère de la « Voirie ».

Il s'agira, « aussitôt que possible », le président dixit, de rénover les locaux actuels de l'école et d'en construire de nouveaux, afin d'améliorer les services rendus aux étudiants.

« Le programme de formation en montage de lignes a eu 30 ans en avril. La commission scolaire des Navigateurs espère fortement souligner cet événement prochainement en inaugurant les nouveaux locaux du Centre de formation en montage de lignes de Saint-Henri », a-t-il ajouté.

Seule école publique du genre au Québec, le centre de montage de lignes reçoit près de 80 étudiants chaque année, qui proviennent de partout au Québec. « Le taux de placement se situe dans les 90 % », a souligné Manon Corneau, porte-parole de la commission scolaire en matière professionnelle.

Les diplômés trouvent principalement un emploi chez les sous-traitants d'Hydro-Québec et dans les entreprises de télécommunications, a précisé pour sa part Marc Bernier, conseiller en information scolaire.

Situé route Kennedy, le Centre de montage de lignes de Saint-Henri est un des trois grands points d'appui de l'enseignement professionnel à la commission scolaire, les deux autres étant le Centre national de conduite d'engins de chantier et le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds.

Le Centre de conduite d'engins de chantier a été réinstallé au coût de 2,5 millions $ sur un nouveau site en 2000, dans un district de Saint-Jean-Chrysostome. Le ruban inaugural des nouveaux locaux du Centre de mécanique, dans le secteur de Saint-Romuald, a été coupé en février.

PALAIS MONTCALM ET COLISÉE

L'opposition refuse qu'on lui force la main

Robert Fleury
RFleury@lesoleil.com

■ Jacques Langlois et Jean-Paul L'Allier ne sont peut-être pas sur la même longueur d'ondes... mais ils ne sont pas loin de partager la même idée sur l'avenir du Palais Montcalm, qui a besoin de 12 millions $ en réfection et en équipements, et sur le Colisée, qui perd 1,5 million $ à chaque année : il faut faire cesser l'hémorragie, trouver une formule et des partenaires pour que la Ville de Québec ne soit plus la seule à tout payer tout le temps !

D'abord une fausse note. La semaine dernière, la ministre Diane Lemieux se disait prête à investir 8 millions $ pour faire du Palais Montcalm une vraie maison de la musique et l'équiper en conséquence car elle abritera les Violons du Roy. Mais il y a une condition. Que la Ville de Québec verse 4 millions $. La fausse note ? L'opposition sent qu'on lui force la main, et c'est elle qui est majoritaire au conseil. Le chef par intérim, Ralph Mercier, n'a reçu son invitation que 15 minutes avant l'événement, auquel il n'a pu assister.

« C'est une erreur mécanique. L'invitation ne venait pas de nous. Quand je m'en suis aperçu... », s'excuse le maire de Québec.

« J'ai été extrêmement prudent en engageant la Ville. Si le conseil l'accepte, je pourrai donner un accord de principe », ajoute le maire, qui souhaite en faire une société autonome, indépendante de l'administration municipale.

« Nous allons former un comité de haut niveau avec le ministère pour revoir ensemble la gestion du Palais Montcalm. On peut voir les Violons du Roy comme des locataires à vie sauf qu'ils n'utilisent pas la salle tout le temps. Pouvons-nous faire la mise en marché en commun avec le Grand Théâtre, Albert-Rousseau, l'Anglicane... faire en sorte que les gens se parlent plus qu'avant », se demande Jean-Paul L'Allier.

L'ancienne Ville de Québec a investi, seule, 4,5 millions $ pour revamper le Palais Montcalm depuis 1991 et le Québec, 2,5 millions $. Maintenant, on voudrait en faire une salle de concert de qualité mais de format réduit pour des formations de l'OSQ, de l'École de musique, du Conservatoire...

« On veut voir les montages financiers du Palais Montcalm et du Colisée. Ce sont des dossiers nouveaux pour nous. On n'est pas juste des machines à voter. Est-ce qu'on peut chercher à savoir si les Violons du Roy auront un déficit récurrent à supporter ? Il faut être prudent. On peut perdre de l'argent sur un gros équipement si on en rentabilise un autre. Il faut revoir tout le dossier des équipements régionaux », commente le chef de l'opposition, Jacques Langlois.

Le Colisée ressemble de plus en plus à un éléphant blanc dont on ne sait que faire. Pas question de le fermer sauf que le conseil de Québec ne sait trop comment le rentabiliser.

« Doit-on garder un équipement de 16 000 places ou pourrait-on en conserver 8000 pour faire autre chose avec le reste ? Bell s'est impliqué au Centre Molson : serait-il partenaire au Colisée ? », s'interroge M. Langlois.

« Peut-on y tenir d'autres activités sportives que de glace ? Une palestre ? Il faut associer tous les membres du conseil à la recherche de solutions », ajoute M. Langlois.

Le maire L'Allier trouve le Colisée bien mal fagoté avec ses sièges inconfortables et son toit rehaussé pour permettre aux Nordiques de passer dans la LNH.

« Il va falloir se brancher. On perd 1,5 million $ par an et ça va empirer avec le départ des Citadelles. On ne peut attirer que quelques spectacles par année. Ou bien on se questionne ou bien on attend l'intervention de l'Esprit Saint ! », avance le maire de Québec.

« Qui va payer le déficit ? Allons-nous l'assumer seul ou aurons-nous l'aide du gouvernement du Québec ? Celle du fédéral qui achète moins de publicité qu'avant ?... Monseigneur Couture, qu'est-ce qu'il en fait de ses églises vides ? »

Pas sûr que l'archevêque de Québec ait réponse à cette question !

Lévis : comptes de taxes le 2 juin

■ C'est le 2 juin que les Lévisiens devront s'acquitter de la première des quatre tranches de leurs taxes municipales. Cette précision est contenue dans les 45 000 comptes de taxes que les contribuables de la nouvelle ville ont reçus par la poste, hier. Les autres versements ont été fixés au 1er août, au 30 septembre et au 29 novembre, indique le porte-parole de la mairie, Simon Bégin. Bien qu'elle ait tardé à produire son budget de 123 millions $, l'administration Garon a maintenu son engagement électoral du paiement des taxes en quatre versements. Selon les dispositions du budget adopté le 15 avril, l'effort fiscal global demandé aux citoyens demeurera dans l'ensemble au même niveau qu'au temps des 10 anciennes municipalités. Près des trois quarts des propriétaires de maisons unifamiliales paieront moins de taxes. À Lévis toutefois, le compte de taxes de la maison moyenne a grimpé de 31 $, et à Saint-Rédempteur, de 3 $. De l'avis du conseiller indépendant Jean-Claude Bouchard, le budget Garon a coulé dans le ciment une formule de taxation qui pénalise l'ancienne Lévis, les propriétaires d'immeubles non résidentiels en particulier. **M.St-P.**

* **PDSF** pour le nouveau QX4 2002 d'Infiniti. Taxes, assurance, immatriculation et préparation en sus. Les consessionnaires peuvent établir des prix individuels.

«J'ai eu très peur»

Mais la récréation de L'Allier tire à sa fin, dit Jacques Langlois, de retour au boulot après avoir subi cinq pontages coronariens.

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

«J'ai eu très peur. Après coup! Si j'étais resté chez nous, je mourais là. J'ai fait deux infarctus durant la soirée. J'étais asymptomatique... J'ai passé très proche de pas venir vous dire bonjour!»

Ce qu'il croyait être un problème de digestion n'en était pas un. C'était la rentrée, hier, pour Jacques Langlois. Il reprenait, au conseil de Québec, les rênes de l'opposition, et il reprendra, aujourd'hui, la présidence de l'arrondissement Beauport. Pour la première fois depuis la maladie cardiaque qui l'a terrassé en janvier, il rencontrait les médias.

«Mes premiers remerciements vont à mon épouse, à ma fille, à mon garçon...», disait-il, distribuant ses mercis à droite et à gauche, personnel médical et hospitalier inclus, et à son vieux copain Ralph Mercier qui a assumé l'intérim au conseil.

C'est un Jacques Langlois dangereusement en forme, allégé de sept kilos, qui a fait sa rentrée, ne manquant pas l'occasion de signifier à l'administration L'Allier que la récréation tirait à sa fin, les 100 premiers jours révolus. Non, il n'en fera pas le bilan. Du moins pas pour le moment. Il a parlé de la maladie, de la leçon à en tirer. De la perte de son ami Sylvain Lelièvre et du commentaire de sa femme Monique, rencontrée jeudi dernier. «Sylvain n'a pas eu la chance que j'ai eue», observe-t-il. Un avertissement. Quel avertissement!

«J'étais toujours prêt à travailler 70 ou 80 heures par semaine», rappelle-t-il. Le cholestérol se contrôle par des pilules, le travail et le stress aussi. Il a appris à mieux manger et il découvre les vertus de l'exercice. Ce sera le PPMC trois fois la semaine. Le matin. Prière de ne pas déranger. «Fini le poulet frit et les frites à 22 h après le conseil», dit-il.

Il n'avait pas une artère de bloquée, mais quatre. Finalement, il subira cinq pontages coronariens.

«Je voyais les gens courir autour de moi. Je trouvais que j'avais un vrai bon service... puis j'ai compris que cela aurait pu être un autre type de service (funéraire)», dit-il, l'esprit vif, avec un sens de la répartie sans en manquer une. À un citoyen qui se plaignait du bruit de haut-parleurs polluant la rue Saint-Jean, le conseiller Jacques Jolicoeur répondit par une envolée oratoire inintelligible... Il a vite fait les frais de l'humour de Jacques Langlois, lequel l'a qualifié de «beau-parleur» pendant que tout le conseil se tordait de rire.

RETOUR AUX DOSSIERS

Ses dossiers? Le logement social d'abord. «On s'est fait dire qu'on n'en faisait pas assez durant la campagne électorale. Il n'y en a pourtant que huit de prévus pour l'arrondissement. Il ne devait pas trop en manquer...»

Sur l'administration L'Allier: «Il y a encore des hauts fonctionnaires et des élus qui pensent qu'ils ont fait une annexion. Ils ont le réflexe normal de grossir, de centraliser. On est rendus à devoir retourner des services à l'arrondissement où ils auraient dû rester», dit-il.

Sur l'aménagement: «On s'est fait dire qu'on faisait de l'étalement urbain. J'ai demandé au maire quand serait déposé le projet de schéma d'aménagement. Je n'ai pas eu de réponse».

Au conseil, Jacques Langlois a laissé ses adjoints faire leurs interventions car il s'agissait de leurs dossiers. Comme ils critiquaient Normand Chatigny pour une liste de travaux où ils ne s'y retrouvaient pas, le responsable des infrastructures a eu le malheur de suggérer au chef de l'opposition de lui écrire... faites-nous un rapport sur l'avancement des travaux, ce qu'on pourra faire cette année et ce qui devra être retardé...», dit Jacques Langlois, rappelant, à l'occasion, que l'opposition formait la majorité au conseil et qu'il faudrait que l'administration s'en souvienne!

«Je ne suis pas au conseil pour commencer à écrire! Prenez 15 jours et

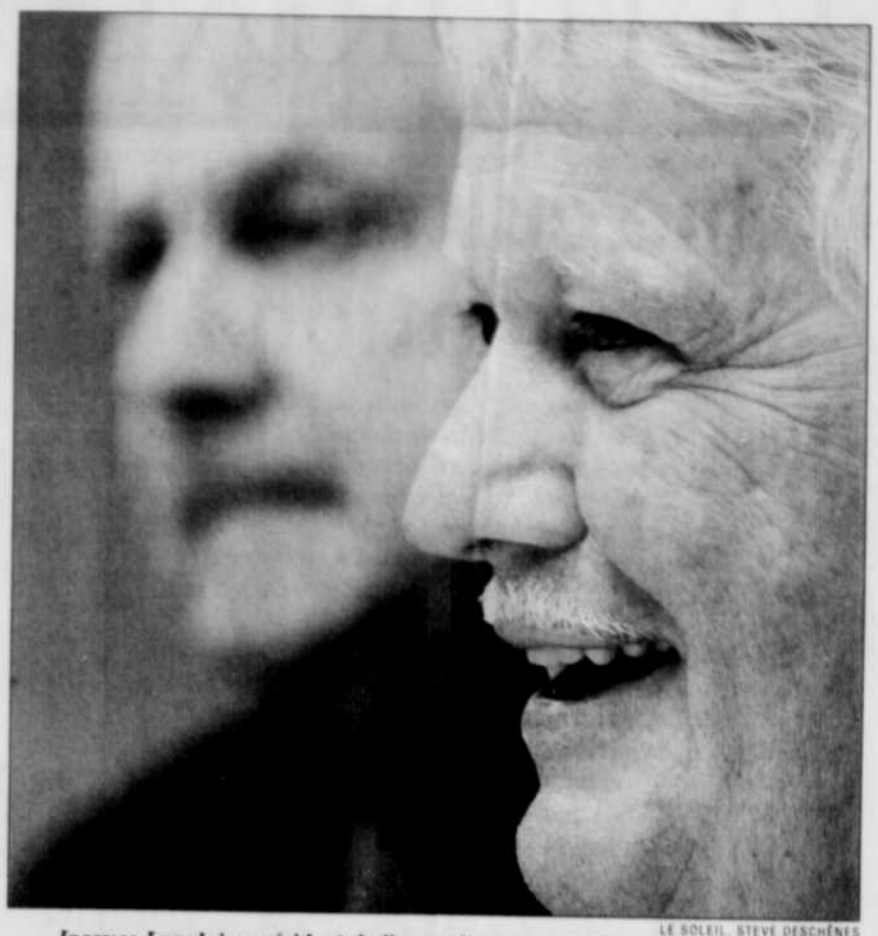

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Jacques Langlois, président de l'arrondissement de Beauport, a remercié chaleureusement son collègue Ralph Mercier qui a tenu le fort en son absence.

CADILLAC

Pure race. Pure audace.

À PARTIR DE 39 900 $*

CTS 2003

Fusion absolue de la ligne et du mouvement, la CTS redéfinit la route.

À PARTIR DE 69 998 $*

Escalade 2002

Le véhicule utilitaire sport le plus puissant au monde.

À PARTIR DE 64 998 $*

Escalade EXT 2002

Le luxe de l'Escalade. La polyvalence d'un pick-up.

OnStar

PRIVILÈGES CADILLAC
PROGRAMME D'ENTRETIEN PRESCRIT SANS FRAIS • GARANTIE CADILLAC

Vos concessionnaires CADILLAC du Québec

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs sélectionnés 2002 et 2003 en stock. Photos à titre indicatif seulement. *À l'achat, préparation incluse, transport (CTS : 1 050 $, Escalade et Escalade EXT : 1 045 $), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange ou une commande de véhicules peuvent être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

15644185

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

«Une culture de la formation»

«Emploi et éducation sont parfaitement mariés», a affirmé le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, en présentant la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue. Il a fallu tant d'années pour parvenir à cette union, que le ministre devra sagement veiller à maintenir l'harmonie.

Une politique de l'éducation des adultes et de la formation continue est attendue depuis les États généraux sur l'éducation, en 1995. Le gouvernement, le milieu de l'éducation et celui de l'emploi en parlaient cependant depuis plus de 15 ans, sans pouvoir s'entendre. Le ministre reconnaît que le mariage a été difficile, mais assure qu'un travail remarquable de concertation a été réalisé. Vraiment? La méfiance persiste puisque la présidente de la Centrale des syndicats du Québec s'interroge encore sur la place du réseau de l'éducation et compte intervenir si Québec superpose son rôle et celui des entreprises. Des tiraillements sont à prévoir.

Brigitte Breton
BBreton@lesoleil.com

Comme toutes les politiques, celle sur l'éducation des adultes et la formation continue contient évidemment son lot de généralités et de vœux pieux. Bien sûr, il faut que tous les Québécois aient une formation de base solide. Que ce soit parce qu'ils ont décroché au secondaire ou parce qu'ils ont fait des erreurs de parcours, les Québécois, qu'importe leur âge ou leur provenance, doivent évidemment avoir accès à des cours d'alphabétisation ou de formation professionnelle pour éviter l'exclusion sociale et celle du marché du travail. Le développement du Québec en dépend.

Mais au-delà des bonnes intentions, il faudra du temps et de la persévérance. D'abord, Québec doit convaincre tout le monde, qu'importe leur âge, de l'importance de la formation. D'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population et de risque de pénurie de main-d'œuvre. Dès le lancement de sa politique, le ministre a commencé sa promotion en disant que les Québécois avaient le droit de changer de vie, de rêves...

Québec a beaucoup à faire pour prétendre réellement à une société du savoir. Chez les 15 à 64 ans, 1,5 million de Québécois n'ont pas terminé leur cinquième secondaire ni acquis de diplôme professionnel. En 1997, la population québécoise était en fait à l'avant-dernier rang au Canada quant à sa participation à des activités d'éducation et de formation des adultes.

En 1996, l'opposition à l'adoption de la loi 90 pour inciter les entreprises à consacrer au moins 1 % de leur masse salariale à la formation, a également démontré que tous n'avaient pas compris que les connaissances devaient être variées et mises à jour tout au long de la vie. Encore tout récemment, de petites entreprises préféraient, ou trouvaient plus simple, de verser leur dû au Fonds national de la formation de la main-d'œuvre plutôt que d'investir en formation. Heureusement, cela semble vouloir changer.

Le Québec réussira cependant à développer une culture de la formation si celle-ci est accessible et pertinente. Sur ce point, il est intéressant que le gouvernement reconnaisse la valeur de la formation offerte sur les lieux de travail. Il est aussi encourageant que le gouvernement travaille enfin à établir des outils pour reconnaître les acquis et les compétences. Quant au réseau scolaire qui possède déjà l'expertise, il se doit d'être plus ouvert et plus dynamique pour répondre rapidement aux besoins des entreprises.

Le cas Levine

Sans ménagement, le Parti québécois tente de tasser le député de l'Assomption, Jean-Claude St-André, au profit du ministre David Levine. L'exécutif local a émis hier un communiqué de presse demandant au député de quitter son siège. « Nous tendons la main à M. St-André pour qu'il écoute sa base militante qui souhaite la venue du ministre délégué à la Santé», écrit le président, M. Daniel Tessier. Vérification faite, M. St-André n'a pas consulté ses membres. Il a admis au SOLEIL que c'est le directeur national du parti, Martin Dubé, qui l'a approché il y a quelques semaines sur une possible candidature de David Levine. Et coïncidence troublante, l'exécutif national du PQ vient d'annuler l'assemblée d'investiture dans cette circonscription, sous prétexte qu'on a découvert des irrégularités dans la liste électorale. C'est peut-être vrai, mais ça sent la magouille.

Gilbert Lavoie
GLavoie@lesoleil.com

La saga entourant M. Levine est à ce point tissée d'intrigues qu'elle est en train de ternir son image. En janvier, on a tenté de créer un emploi pour le député David Payne à Hong Kong afin de libérer le comté de Vachon. Le projet a été abandonné après qu'un sondage interne eut révélé que Vachon était trop risqué. La semaine dernière, on apprenait que Gilles Baril pourrait céder son comté de Berthier, mais l'information a été démentie après un autre sondage interne défavorable à M. Levine. Nous voilà donc aux portes de l'Assomption!

La saga entourant M. Levine est à ce point tissée d'intrigues qu'elle est en train de ternir son image

Et dire que la semaine dernière, le premier ministre Bernard Landry faisait la morale à Mario Dumont: «Dans mon parti, contrairement au sien qu'il veut moderne, le chef n'a pas le droit de désigner des candidats. Dans notre parti, les candidats et les candidates sont choisis par les membres, et c'est ça le respect de la base».

Ah oui?

CARREFOUR DES LECTEURS

Les à-côtés d'une belle soirée

Que de moments merveilleux à la soirée de Charles Aznavour le 24 avril ! Que d'instants savoureux !
Je suis arrivée au Colisée en taxi à 19 h. Le spectacle débute à 20 h 05. Lors de l'entracte vers 21h30, je me suis autorisée de griller une cigarette. Je m'informe poliment à une agente de police. Elle me répond : « Dehors ». Lorsque j'ai réussi à trouver l'endroit, il se trouvait trop de monde. J'ai dû attendre assez longtemps (cinq minutes parce qu'il y avait trop de monde) avant d'en griller une.
Et imaginez-vous que je me suis retrouvée pour fumer dans un enclos «grillagé» «dehors», sans chaise, sans cendrier, comme un animal en cage, mais, pire, je n'accepte pas les cages animales. J'ai échangé avec deux dames qui n'avaient pas de briquet. Elles aussi se sont fait répondre d'une manière plus ou moins polie: «Dehors».
Pourtant, j'ai payé le même prix que ceux qui consomment de l'alcool ou d'autres boissons, soit la modeste somme de 137$. Quelqu'un qui a un problème de drogue ou d'alcool coûte très cher à notre gouvernement. Je le sais fort bien pour avoir travaillé et donné du temps dans ce domaine pendant 27 ans.
J'aimerais bien savoir où se trouvent le respect, la gentillesse, l'éducation, le savoir-vivre.
On nous parle de fumée secondaire! Mais parle-t-on d'alcoolisme, de toxicomanie, etc.?
À la fin de la soirée, j'étais comblée, au septième ciel avec dans les yeux des arcs-en-ciel, mais c'était impossible de trouver des taxis.
Je me demande où est la logique. Le bon sens? Le jugement?
La Ville nous demande d'utiliser les transports en commun de la STCUQ ou les taxis, mais il n'y en avait pas.
Devrais-je demander au maire de ma ville, monsieur Jean-Paul L'Allier, de quitter un moment son île afin de venir me chercher chez moi (9,95$ en taxi), puis de revenir me chercher pour me ramener chez moi à Sillery (13,95$ en taxi)?
Marie-Céline Leclerc
Sillery

Honte ou fierté pour mon école de quartier?

(Lettre adressée au conseil d'établissement de l'école Saint-Michel de Sillery et à la direction de l'école)

Est-ce qu'on peut être fier de son école lorsque, dès le premier pas qu'on foule dans la cour chaque matin, on se fourre le pied dans un dépotoir à ciel ouvert? De quel triste spectacle on se remplit les yeux avant d'entreprendre sa journée d'apprentissage à la connaissance! Des détritus de tous genres et de surcroît non biodégradables jonchent le terrain de toutes parts (contenants de plastique, emballages de friandises, sacs de croustilles éventrés, gommes à mâcher, etc.) C'est à pleurer de dégoût! Et comme parent, je ne peux demeurer indifférente, voilà pourquoi je viens partager ma réflexion.
Une institution qui a la responsabilité de prendre dès leur jeune âge des enfants, nos enfants, mon enfant, pour les amener à ouvrir leurs yeux sur le monde et qui se ferme elle-même les yeux sur cette saleté dégoûtante dans toute la profondeur de sa signification, à mon sens, possède bien peu de fierté d'elle-même. On apprend jeunes à nos enfants à pelleter la responsabilité de leurs agissements dans la cour du voisin....
J'ai mal, comme parent, que mon enfant puisse faire ses premiers pas dans la vie et qu'il ait à se désensibiliser de son environnement immédiat au lieu d'apprendre à le respecter, à l'aimer, à en prendre soin. Comment aider l'enfant à élargir sa vision et ses horizons, à développer un point de vue critique, l'amour et le respect de la planète si dans le milieu immédiat où il évolue on n'est pas foutu de lui apprendre le sens et le respect du bien commun, de l'univers à sa portée qu'il explore, la fierté de sa propre école.
Cette école, qui se dit «verte» parce qu'elle a adhéré au Mouvement des établissements verts Bruntland, ne fait pas montre d'une bien grande logique, ou encore, possède une vue bien écourtée de l'ampleur de cet engagement. Quel est donc le sens réel de cette adhésion laquelle m'apparaît être plus une opération marketing empreinte d'hypocrisie qu'un engagement soutenu envers l'écologie. Au nom de quoi on se pète les bretelles au juste?
M.C. Lacroix
Sillery

Québec-Canada: des solutions

Vingt ans déjà et le contentieux Québec-Canada n'est pas encore réglé. Au rythme où vont les choses, toute la génération des *babyboomers* sera éteinte avant qu'une solution advienne. C'est dans pareil contexte que la pensée de Péloquin sur la murale du Grand Théâtre de Québec prend tout son sens.
Les avenues de solution sont pourtant nombreuses. En voici quelques-unes:
❑ Que les provinces anglophones se ravisent et redonnent au Québec son droit de veto sur la formule d'amendement de la Constitution canadienne, ce qui, loin de les pénaliser, leur octroierait le même privilège. Ironiquement la formule d'amendement actuelle leur faciliterait la tâche.
❑ À défaut d'un tel geste, que la présente formule d'amendement de la Constitution canadienne, inacceptable pour le Québec à l'exception des amendements qui ne concernent qu'une province puisqu'il s'en est déjà prévalu avec satisfaction, soit portée devant les tribunaux pour être jugée inconstitutionnelle en vertu de la Charte des droits, puisque ce sont les droits de toute une collectivité qui y ont été non respectés, constat qui n'était pas évident lors du rapatriement en 1981.
❑ Enfin, ce qui risque probablement de se produire, c'est qu'un référendum sur une toute nouvelle proposition de règlement, dont les chances de succès se situeraient bien au-delà de la majorité absolue, soit proposé aux Québécois.
De toute évidence pour obtenir un tel succès, la proposition devra rassurer les Québécois que leur appartenance au Canada ne sera aucunement diminuée, sinon renforcée, et que le Québec retrouve sa juste place dans la Confédération.
Cette place risque d'être des plus privilégiées advenant une entente puisque les négociations, conformes au jugement de la Cour suprême de 1998, donc incontestables, se tiendront entre le Québec et le reste du Canada.
Il est fort probable qu'il en résultera une nouvelle dualité canadienne, c'est-à-dire le Québec et le reste du Canada dans un nouveau pacte confédératif.
C'est le prix qu'auront à payer les provinces anglophones pour avoir trahi le Québec lors de la Nuit des longs couteaux à moins qu'elles ne se ravisent comme il en a été question à notre première avenue de solution ci-haut mentionnée.
Rodrigue Leblanc
Joly

Le fractionnement de la gauche: de La Bastille à L'Élysée

Pourquoi le capitalisme a-t-il triomphé du communisme, en tant qu'idéologie d'application universelle ? Parce que deux capitalistes qui se rencontrent s'échangeront volontiers leurs stratégies d'appropriation des richesses et d'exploitation humaine, et que deux marxistes qui se rencontrent s'arracheront vite les yeux et la tête pour savoir quel est le meilleur moyen de sauver l'humanité de l'ignorance et de la misère.
La civilisation a évolué à partir d'idées dites de gauche. C'est la chose la moins niable de toute l'histoire humaine. Pour preuve, qu'on nous cite un seul progrès humain, conforme aux prémices philosophiques humanistes des droits humains, du droit à l'éducation et à la santé, entre autres, qui provient de la pensée dite de droite. Le défi est lancé.
Le fractionnement de la gauche, cause de la débandade des socialistes en France, est déplorable, en ce qu'il constitue, non pas un frein, mais un ralentissement de l'évolution de la civilisation. Mais le phénomène n'est pas nouveau dans l'histoire. Tous les réformateurs se sont entretués. Danton, Desmoulins, Hébert, Brissot, Robespierre, Saint-Just, tous les acteurs de la Révolution française se sont guillotinés les uns les autres après la prise de La Bastille. De même, après la Révolution russe, la brutalité stalinienne a tué dans l'œuf l'idée de Révolution permanente de Trotsky, entraînant nécessairement l'étouffement graduel de feu l'Union soviétique.
Et le phénomène ne se limite pas à l'extrême-gauche. Le fait que des partis de droite reviennent cycliquement au pouvoir dans nos sociétés démocratiques est directement causé par l'incapacité de concilier les idées progressistes dans un projet commun de société humaine. Et l'élection de Georges W. Bush à la présidence des États-Unis, tout récemment, en est la plus parfaite illustration. Le candidat du Parti républicain, un ignorant, sans intelligence et sans cœur, un fondamentaliste biblique vendu aux intérêts financiers les plus dommageables à la paix mondiale, à l'environnement et à la survie même de l'humanité, a été élu, par une mince majorité, en raison du partage du vote entre le Parti démocrate et... le Parti Vert , pro-environnemental! Dieu doit en rire.
On pourrait espérer que la course à L'Élysée 2002, où l'extrémiste de droite, Jean-Marie Le Pen, a été candidat à l'élection présidentielle française, serve de leçon aux tenants des idées de gauche, mais ce serait difficile. Car tout ce qui repose sur les idéaux humanistes, quoique seuls à proposer une définition universelle, complète et véritablement sacrée de l'être humain, ne repose sur rien de consistant, de concret. Il faut bâtir et rebâtir constamment le monde à partir d'idées, d'espoirs, de sentiments, de rêves; toutes choses contraires à l'appétit pervers et assassin du Pouvoir et de l'Argent, qui est bien réel.
Pierre Fortin
Québec

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR *vos lettres à l'adresse suivante :*
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547
Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.
Adresse électronique : opinion@lesoleil.com

OPINIONS

«My husband is tough !»

Michel Couturier, président, Célestin Hubert, secrétaire général, Sylvain Racette, trésorier, les directrices Cécile Larouche, (Québec) et Hélène Branch, (Moncton)

Membres du comité de direction du Syndicat des communications de Radio-Canada

(Réplique à Michèle Fortin et à Sylvain Lafrance, vice-présidents à la radio et à la télévision de Radio-Canada)

«My husband is tough! He won't give up. Your negociators from CSN don't tell you de truth! It's a strike!»

En quelques phrases lapidaires, l'épouse de notre président-directeur général, Robert Rabinovitch, a résumé au cours d'une conversation avec quelques collègues syndiquées, le discours véhiculé par les gestionnaires de Radio-Canada depuis le début de la mise sous cadenas des 1400 employés membres de notre syndicat.

Nous serions « en grève » parce que mal informés, pire, manipulés par la CSN. Discours mis au point et véhiculé depuis le jour un du lock-out, discours que le conseil d'administration de CBC-Radio-Canada semble endosser, discours que le directeur des programmes, Daniel Gourd, a aussi tenu devant des députés du Parti libéral à Ottawa, bref discours déculpabilisant pour une société publique en quelque sorte kidnappée par des gestionnaires qui ont apparemment décidé de mettre aux pas des employés trop exigeants. Et monsieur Rabinovitch est un dur, son épouse nous le confirme, il ne lâchera pas le morceau.

Comment laisser passer ces affirmations gratuites ? Manipulés par la CSN les professionnels de l'information de Radio-Canada ? C'est faire insulte à leur intelligence, à leur esprit critique, à leur sens de l'analyse que Radio-Canada vante pourtant à grand renfort de publicité quand vient le temps de lancer sa programmation saisonnière. C'est ignorer un vote démocratique de 90 % des syndiqués pour soutenir les demandes présentées à la table de négociations. Phrase fourre-tout qui justifie un lock-out de six semaines, lock out dont les gestionnaires de fonds publics à la tête de Radio-Canada rendent le syndicat responsable en répétant à satiété qu'il s'agit d'une grève.

Le pdg de Radio-Canada, Robert Rabinovitch

ARCHIVES LE SOLEIL

Qui manipule la vérité ? Qui manipule le public ? Des demandes d'augmentations salariales de 25 % affirment les vice-présidents radio et télé dans une lettre publiée dans ces pages. Premièrement, les questions salariales n'ont pas encore été abordées à la table de négociations après six semaines de lock-out et les syndiqués ont fait savoir depuis longtemps que les demandes d'augmentations de salaire sont reliées à l'ensemble des clauses négociées, donc négociables. Deuxièmement, les employés ont fait plus que leur part durant les années de compression : mises à pied, mises à la retraite massives, gels des salaires, fermeture des stations régionales. Troisièmement, au cours des trois dernières années, le budget institutionnel de CBC-Radio-Canada est passé de 795 à 916 millions de dollars, ajouté à cela 51 millions de dollars de financement du Fonds canadien de la télévision pour la production privée, près de 300 millions de dollars en revenus publicitaires, etc. Où va tout cet argent ? Notamment dans les bâtisses, dont le nouveau Centre d'information de Montréal (45 millions de dollars selon les estimations de départ. Impossible d'en connaître cependant les véritables coûts) et dont la nouvelle technologie pose des problèmes de fonctionnement et de logistique énormes aux artisans des salles de nouvelles de Radio-Canada et de RDI. Par ailleurs, n'y a-t-il pas toujours des centaines de milliers de dollars en réserve pour arracher à la concurrence des « vedettes », dont les performances dépendront bien souvent de la qualité des équipes qui les encadrent, équipes précaires et sous-payées pour cause de compression.

Autres faussetés : 141 demandes. La vérité : 10 points en négociations, tels que décidé par plus de 90 % des syndiqués réunis en assemblée générale le 26 mars dernier. « Permanence de tous les contractuels ». Faux, nous demandons de réduire de façon raisonnable une masse de « précaires », représentant 50 % de nos syndiqués dont certains à l'emploi de Radio-Canada depuis plus d'une décennie. Radio-Canada réclame une « souplesse de gestion… parce que ses budgets sont reliés à des projets qui ont un début et une fin dans le temps ». Or, sur 291 contractuels de plus de 13 semaines, un très petit nombre est relié à des émissions (jeunesse, variétés dramatiques) limitées dans le temps comme le dit la SRC. Les autres, la très grande majorité, œuvrent dans des secteurs (infos, radio et télé générale, nouveaux médias, publicité…) qui ne sont pas soumis aux « fluctuations liées à des projets dont la durée est limitée dans le temps ».

Il y a les demi-vérités et les fausse-tés, mais surtout les omissions dans cette lettre de nos vice-présidents. Il y a ce sondage exigé par le vérificateur général du Canada auprès des employés de la CBC-Radio-Canada. Plus de 5000 « sondés » et des taux d'insatisfaction du personnel à tous égards tellement désastreux pour les patrons de Radio-Canada que les résultats n'ont jamais pu être obtenus par nos syndicats. Des résultats partiels circulent, grâce à la vigilance de nos collègues réalisateurs : en voici quelques-uns comparés à l'échelle d'entreprise performante établie par la firme Hay Management consultant. Satisfaction générale des employés à l'endroit de l'employeur, 37 %. Dans une entreprise performante ce pourcentage est de 70 % ; respect de Radio-Canada envers son personnel, 38 %. Pour une entreprise performante le taux est établi à 65 %. Orientation stratégique, 65 % du personnel ne la comprennent pas et 73 % ne croient pas qu'elle soit favorable. Dix pour cent seulement des employés estiment que le moral est bon et 83 % ne croient pas que l'équipe de direction corrigera les situations révélées par le sondage (Taux de confiance) et ainsi de suite…

Interrogé par les réalisateurs un représentant de la firme de sondage a déclaré qu'il n'avait jamais vu un taux d'insatisfaction si élevé. Oui, une fois, dans l'armée canadienne au moment des événements de la Somalie ! Et cela — au-delà des clauses d'une convention collective — c'est le cœur de la situation invraisemblable que nous vivons depuis six semaines. Une gestion de personnel pourrie et archaïque. Un mépris généralisé qui ne prend en compte ni la mission de Radio-Canada, ni le public à desservir, ni les créateurs ni les artisans qui se battent pour maintenir à l'antenne des émissions de qualité.

Conflit de société aussi en ce qu'un public majoritairement francophone est privé depuis six semaines d'une programmation pour laquelle il paie, et dont le public anglophone des autres provinces continue de profiter. Insensibilité d'un pdg et d'un conseil d'administration à forte majorité anglophone qui se soucie de hausser la popularité de CBC et rémunère mieux ses artisans, pendant que la SRC diffuse depuis près de six semaines un semblant de programmation, un semblant d'information et que ses artisans doivent être mis en lock-out pour être traités sur le même pied que ceux de CBC Ontario.

Deux solitudes ! Deux sensibilités ! Madame Cecil Rabinovitch a raison. *Her husband is tough* ! Et la langue employée pour répondre à nos collègues est, elle aussi, révélatrice !

Les entrepreneurs ne sont pas des tueurs

La sécurité en construction est une responsabilité partagée

Michel Paré

vice-président exécutif de l'Association de la construction du Québec

La plus récente publicité télévisée de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), présentement en ondes, ne laisse personne de glace. La CSST veut porter un grand coup en montrant un travailleur de la construction qui fait une chute mortelle, tout en prétendant que la responsabilité de cet accident tragique incombe à « ses patrons ».

Mission accomplie : la pub dérange. Certes, mais elle « dérange » aussi la vérité. Selon nous, cette publicité est carrément tendancieuse et c'est pourquoi nous la dénonçons sans détour. Elle doit être retirée des ondes immédiatement.

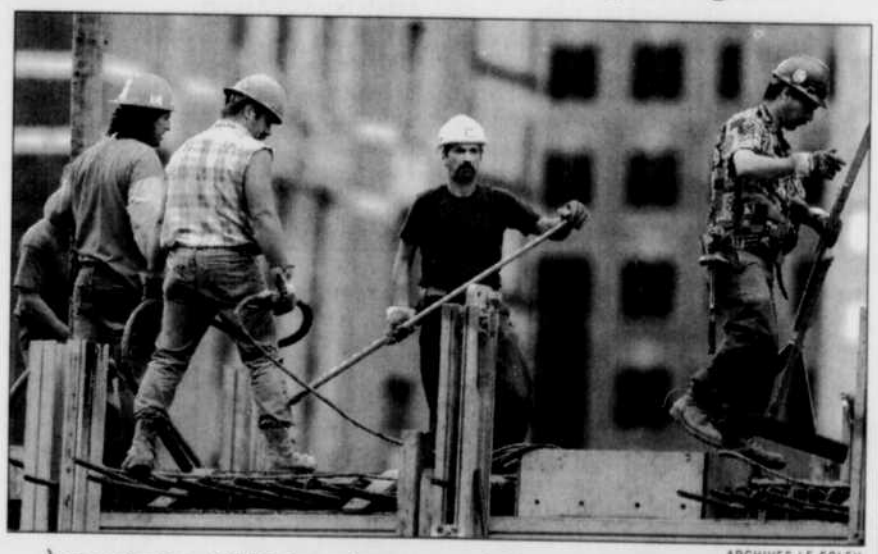

À en croire la publicité, les entrepreneurs de la construction sont négligents et n'adoptent pas les mesures de sécurité appropriées sur les chantiers.

ARCHIVES LE SOLEIL

AGIR DE CONCERT

Si l'Association de la construction du Québec (ACQ) intervient ainsi, c'est parce que les 11 000 employeurs en construction que nous représentons (secteurs institutionnel, commercial et industriel) ne peuvent plus supporter de voir cette publicité biaisée à l'écran. Un message trompeur, car il fait porter l'entière responsabilité de l'accident décrit sur les épaules de l'employeur.

La vérité est que la responsabilité des accidents de travail est partagée entre les divers artisans présents sur un chantier, de la conception à la réalisation de l'œuvre, ce qui interpelle le client, le donneur d'ouvrage public ou privé, les professionnels, les entrepreneurs et les travailleurs.

Sans rien enlever aux obligations de l'employeur, le travailleur a aussi des droits et des obligations en santé et sécurité. Il a notamment l'obligation légale de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, tout comme celles de ses collègues de travail.

MOINS D'ACCIDENTS

Ce qui nous irrite aussi au plus haut point, c'est que le message sous-jacent de cette publicité est que les entrepreneurs en construction sont négligents et qu'ils n'adoptent pas les mesures de sécurité appropriées sur les chantiers. À en croire la publicité, les employeurs n'auraient pas le souci d'assurer la protection de leurs ressources humaines, soit ceux et celles qui constituent le cœur de leur force stratégique.

Or, un examen honnête des faits pointe vers une réalité toute autre : les employeurs ont, année après année, retroussé leurs manches pour assurer la sécurité de leurs travailleurs. Voici quelques-uns de ces faits, qui concernent l'ACQ et ses membres plus particulièrement :

• De 1991 à 2000, le nombre d'accidents par million d'heures travaillées a chuté de 34 %, passant de 129,9 à 85,3. Ces progrès impressionnants ne sont pas le fruit du hasard, mais celui d'efforts conjugués des travailleurs et des employeurs pour réduire les risques concrètement.

• Depuis que la loi le permet, l'ACQ a mis sur pied quatre mutuelles de prévention. La mission première de ces regroupements d'entrepreneurs est précisément de faire la promotion de la prévention des accidents de travail.

• Au sein de ces mutuelles de prévention, une vingtaine de conseillers affectés uniquement à la santé et sécurité du travail conçoivent des programmes de prévention en étroite collaboration avec chaque employeur membre d'une de ces mutuelles. Au cours des dernières années, ces conseillers ont formé plus de 3000 représentants d'employeurs, dont 2500 contremaîtres qui agissent à tous les jours sur les chantiers du Québec.

• De plus, chaque chantier fait l'objet de visites de conformité, qui permettent à l'ACQ d'appuyer les efforts déployés par les entrepreneurs pour prévenir les accidents.

• Ces efforts sont couronnés de succès, puisque les taux de cotisation de ces employeurs, qui reflètent leur performance en santé et sécurité, baissent de façon constante, année après année.

• Finalement, les représentants régionaux de l'ACQ siègent sur presque tous les comités et groupes de travail mis sur pied par la CSST. Nos interventions, souvent en partenariat avec celle-ci, sont fréquemment orientées vers la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

L'ACQ déplore l'approche sensationnaliste de cette publicité, qui vise sans l'ombre d'un doute à identifier un coupable. Au lieu de chercher des fautifs, ne serait-il pas infiniment préférable de proposer des solutions ? La CSST aurait dû présenter la situation dangereuse de façon objective et recommander des mesures préventives facilement applicables.

En présentant dans sa campagne télévisée une vision dénaturée de la situation existant sur les chantiers, la CSST vient de perdre une grande partie de sa crédibilité auprès des entrepreneurs en construction. Auparavant, elle avait réussi à s'attirer les foudres de certaines organisations syndicales pour sa campagne télévisée de l'an dernier.

La CSST gagnerait à consulter davantage ses partenaires patronaux et syndicaux avant d'élaborer ses stratégies de communication. Question de mieux servir la vérité…

Le point sur la carte santé à puce

Mimi Pontbriand

Directrice générale du projet carte santé

Dr Claude Poirier

Président du comité directeur du projet carte santé

La RAMQ n'a jamais eu l'intention de faire de la carte santé une carte d'identité des Québécois. Nous avons aussi été étonnés que l'on puisse croire qu'il est possible de modifier le panier de services de santé au Québec par une simple modification de paramètres électroniques. Notre système démocratique prévoit un processus parlementaire à plusieurs étapes qui entoure de telles décisions de société.

Dans ce contexte, permettez-nous d'établir les faits.

L'avant-projet de loi sur la carte santé à microprocesseur a pour objectif principal de contribuer à améliorer la prestation des soins de santé au Québec. Un objectif qui sera atteint grâce à l'échange d'informations pertinentes entre les professionnels de la santé qui concernent l'état de santé de leurs patients.

Pour ce faire, il s'agit de mettre l'immense potentiel de la carte à microprocesseur au service du citoyen et ce, uniquement à des fins cliniques.

Le projet sur la table n'a pas pour objet de doter les Québécois d'une carte d'identité unique

La carte à microprocesseur a l'avantage pour le citoyen de donner accès à son résumé des renseignements de santé. Ce résumé constitue une précieuse source d'informations pour le professionnel de la santé qui aura à le soigner.

En commission parlementaire, l'association des médecins d'urgence du Québec, l'association Diabète Québec, la Fédération des omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires ont tous affirmé que leurs membres avaient besoin de ce projet pour favoriser l'échange d'informations cliniques.

Rappelons-le, le projet qui est sur la table est un projet de carte et non pas de carte d'identité. Dans l'avant-projet de loi, il n'est aucunement question de doter les sept millions et demi de Québécois d'une carte d'identité unique.

À l'instar de la carte soleil actuelle, la carte du patient lui donnera accès aux soins de santé. De plus, cette nouvelle carte santé lui permettra d'exprimer son consentement à l'accès à ses données de santé. Une deuxième carte est obligatoire, celle de l'artisan de santé pour authentifier et certifier sa signature. Seules les cartes d'artisans seront porteuses d'une signature « électronique » et de certificat authentifiant formellement leur propriétaire, ce qui va de pair avec leurs responsabilités professionnelles.

La proposition actuelle est simple, soulignons-le, il s'agit ni plus ni moins d'un coffre-fort à deux clés, celle du patient et celle de l'artisan.

On sait que chaque citoyen s'attend à ce que seuls les professionnels de la santé à qui il donne son consentement puissent avoir accès à son résumé des renseignements de santé. Pour ce faire, un mécanisme ultra sécuritaire doit être mis en place afin de ne permettre que les accès autorisés, certifiés et dotés d'une signature électronique. C'est ce qu'offre l'infrastructure à clé publique (ICP) qu'un consensus international reconnaît comme étant la façon la plus sécuritaire de procéder.

Voilà donc comment l'outil, qu'est la carte à microprocesseur, sera mis à profit afin de contribuer à améliorer la prestation de soins. L'avant-projet de loi sur la carte santé ne prévoit pas, répétons-le, en faire une carte d'identité unique permettant le commerce électronique, des transactions bancaires ou encore des échanges avec le ministère du Revenu.

Finalement, il importe de rappeler que l'article 45 de l'avant-projet de loi sur la carte santé stipule que le résumé des renseignements de santé accessible via la carte santé ne doit pas servir ni à contrôler l'utilisation des soins de santé, ni à contrôler la pratique professionnelle.

Aussi, dès la première journée de la Commission parlementaire sur la carte santé, le ministre d'État à la Santé et des Services sociaux, François Legault a catégoriquement affirmé que ce projet n'avait qu'un seul but, celui de fournir l'information clinique aux professionnels de la santé de façon à améliorer la qualité des soins de santé offerts aux Québécoises et Québécois.

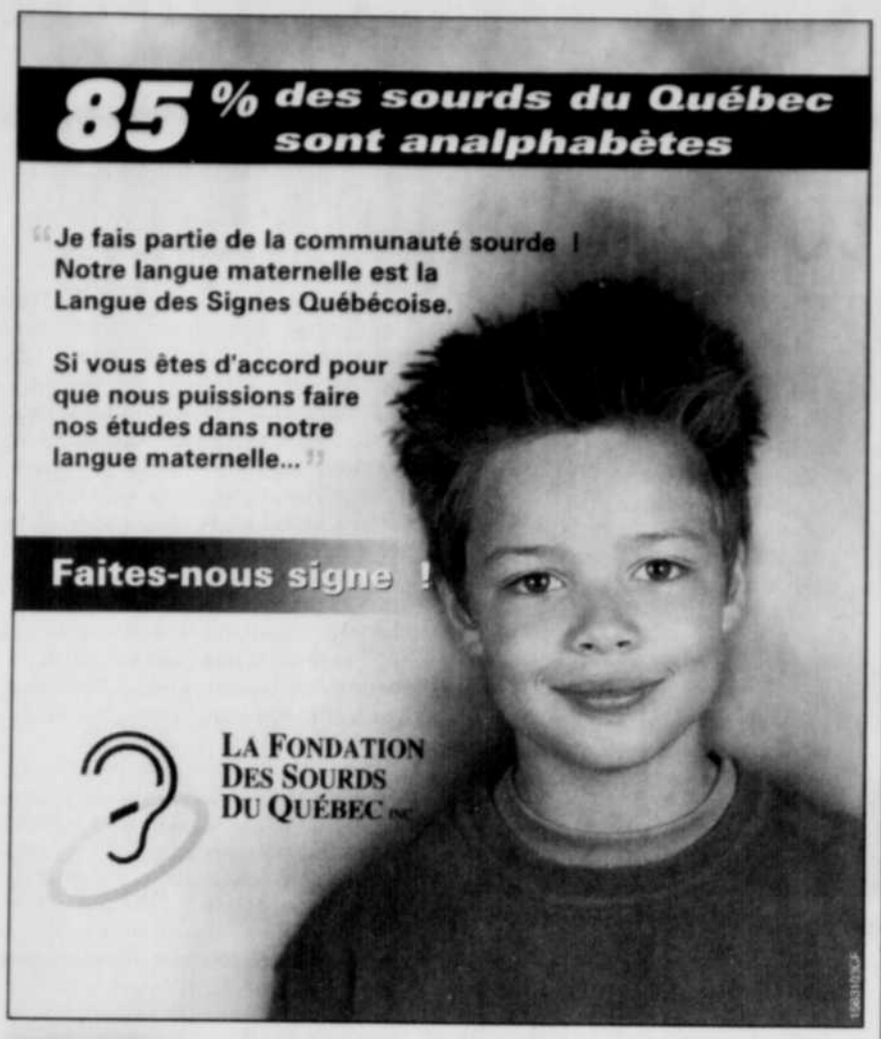

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Philip Jones, ministre louisianais de la Culture, en compagnie de Josée Laurence, directrice générale des Fêtes de la Nouvelle-France, et des comédiens qui incarnent des personnages de l'époque.

La Louisiane aux Fêtes de la Nouvelle-France

RÉGIS TREMBLAY
RTremblay@lesoleil.com

■ Avec une hausse d'achalandage de 30 %, l'an dernier, les Fêtes de la Nouvelle-France se préparent avec enthousiasme à leur sixième édition, du 7 au 11 août prochain, en ajoutant un nouveau site, dans la cour du Séminaire, et en faisant une place à la Louisiane, nouveau partenaire financier et culturel de l'événement.

Pour souligner l'apport louisianais, la conférence de presse annonçant cette nouvelle édition se tenait à bord du bateau de croisière *Louis-Jolliet*, baptisé ainsi en l'honneur de celui qui, en 1672, avec le père Marquette, explora l'immense région du Mississippi, qui allait devenir la Louisane, en 1682, avec Cavelier de La Salle.

Tous ces personnages étaient d'ailleurs présents, personnifiés par des comédiens en costumes d'époque. Ils disputaient la vedette à plusieurs prêtres Jésuites, dont la présence se justifiait par le thème de cette année, la transmission du savoir, qui est à l'origine de nos us et coutumes. D'où l'extension du site des Fêtes à la cour du Séminaire.

M. Philip Jones, ministre louisianais de la Culture, des Loisirs et du Tourisme était sur les lieux pour annoncer l'implication financière et culturelle de son État. On remarquait aussi la présence du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, du ministre délégué responsable de la région de la Capitale nationale, Rosaire Bertrand, du président des Fêtes de la Nouvelle-France, Christian Roy, et de la directrice générale de l'événement, M^me^ Josée Laurence.

UN PAYS POUR UNE CHANSON!

M. Jones a rappellé que la vente de la Lousiane aux États-Unis, en 1803, fut la plus grande transaction immobilière dans l'histoire de la civilisation, soit plus de 1 287 200 km carrés de terres s'étendant sur 15 États américains : la Louisiane, l'Arkansas, le Missouri, l'Iowa, le Dakota du Nord, le Texas, le Dakota du Sud, le Nouveau-Mexique, le Nebraska, le Kansas, le Wyoming, le Minnesota, l'Oklahoma, le Colorado et le Montana ! Coût de la transaction : 10 cents par hectare. Ce qui fit jubiler le général Horatio Gates, qui s'adressait en ces termes au président Thomas Jefferson : *«Let the land rejoice, for you have bought Lousiana for a song.»*

Au lieu de couvrir 1 287 200 km carrés, la Louisiane actuelle ne s'étend plus que sur 125 000 km carrés. Malgré cette perte incommensurable, cet État américain s'apprête à fêter en grand, en 2003, le bicentenaire de la vente de la Louisiane par Napoléon Bonaparte. Le ministre Jones n'a pas caché qu'il s'associait aux Fêtes de la Nouvelle-France pour inciter les Québécois à venir visiter son État et « célébrer » avec eux l'heureux événement, l'an prochain...

Les organisateurs des Fêtes de la Nouvelle-France étaient fiers de dévoiler les résultats d'un sondage mené par la firme Léger Marketing, l'an dernier, sur les sites de l'événement et par téléphone. Il ressort de cette étude que l'édition 2001 des Fêtes a suscité une augmentation de 30 % de l'achalandage, par rapport à l'édition 2000. Indices importants pour notre industrie touristique, 53 % des festivaliers provenaient de l'extérieur de la région et 73 % d'entre eux logeaient dans un établissement commercial. Dernière statistique, et non la moindre : 87 % des visiteurs étaient satisfaits de ce qu'ils avaient vu.

LE SOLEIL
m'amène plus loin

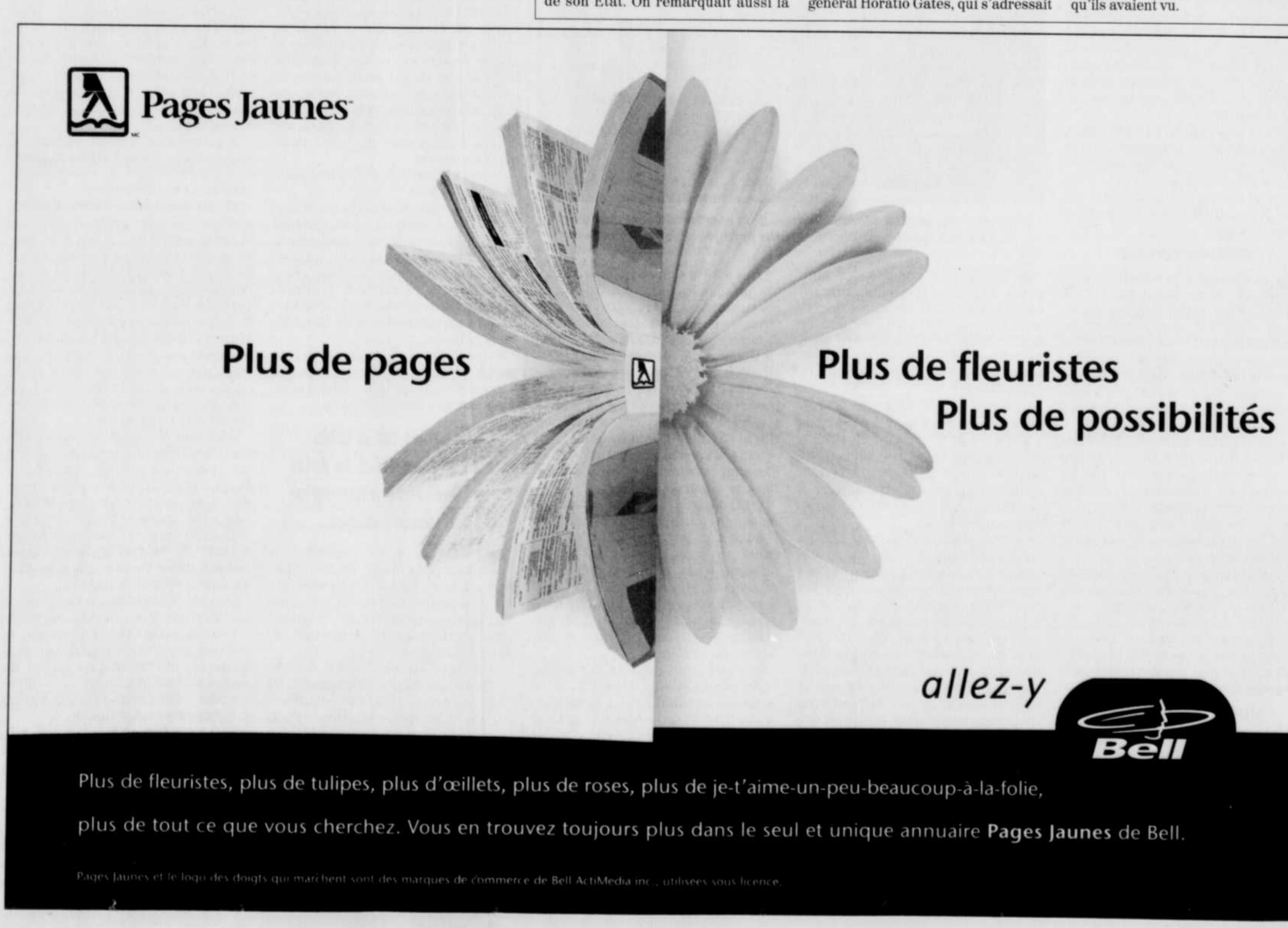

L'EST ET LA CÔTE-NORD

RIVIÈRE TROIS-PISTOLES

Québec donne le feu vert à la centrale hydroélectrique

Les protestations des «Amis de la rivière» n'ont pas été entendues

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Québec a donné son aval au projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Trois-Pistoles. L'autorisation a été émise le 22 avril, six jours après l'assemblée publique organisée par les Amis de la rivière, à laquelle participaient 150 citoyens de même que l'écrivain et parrain du cours d'eau, M. Jean-Claude Germain, la comédienne Pauline Martin et le chanteur Paul Piché.

«J'ai écrit des lettres, laissé des messages, envoyé des courriels et je n'ai jamais eu de retour de l'Environnement, pas même un accusé de réception. Ils ont autorisé la construction sans nous prévenir», dit M. André Ouellet des Amis de la rivière, qui pilote le dossier en compagnie de sa conjointe, Linda Lanthier. Ce dernier craint de devoir porter la cause en justice, comme ce fut le cas en 1999 dans le dossier de la Batiscan qui traîne toujours devant les tribunaux.

Maintenant que le certificat est émis, le groupe est un peu dans un cul-de-sac. Pourtant, M. Ouellet est certain que le dossier n'est pas clair. Le projet du promoteur Jean-Marc Carpentier stipule que le réservoir ne dépassera pas 50 000 mètres carrés. Au-delà, il devrait le soumettre à des audiences publiques. «Sur le plan, il y a des zones quadrillées de chaque côté des rives. Ce sont des terrains acquis par le promoteur pour les servitudes d'inondation et d'érosion. S'il les a achetés, j'imagine que l'eau se rendra jusque-là et ça dépassera les 100 000 mètres carrés.»

«M. Ouellet utilise une carte de zone de crue des eaux millénaire, qui n'arrive qu'une fois à tous les 1000 ans et qui ne s'applique pas, rétorque M. Carpentier. Le réservoir sera de 48 600 mètres carrés. Il avoisine les 50 000 mc parce que nous avons évalué la hauteur à son maximum. La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a été très prudente et a approuvé le projet le 5 février.»

Le défenseur de la rivière dit n'avoir pas épuisé ses recours. «Il y a eu des irrégularités. Le conseil d'administration de la CPTAQ doit réunir trois commissaires pour avoir quorum. En audience en janvier, ils n'étaient que deux. Même chose à Québec lorsque notre entrevue a été refusée. Lors de la signature du protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur en 1997, l'annexe A, qui localise le terrain, ne s'y trouvait pas.»

Les défenseurs de la rivière n'ont pas épuisé les recours

M. Carpentier affirme que le MEQ et la CPTAQ ont été très stricts avec son projet. «Ils ne veulent pas revivre le dossier de la Batiscan avec Boralex, où il y avait vraiment eu une erreur.»

Gilberte Côté, du bureau du député Mario Dumont, ne porte aucun intérêt aux revendications du groupement. «Il y a eu réunion pardessus réunion, Mme Lanthier a été de toutes les rencontres et elle ne se présente pas aux rendez-vous que nous lui fixons. Son groupe a largement eu l'occasion de se faire entendre. Ces gens-là n'écoutent rien.» L'attachée politique dit s'en remettre au professionnalisme des fonctionnaires du ministère. «Les experts du MEQ ont réalisé des études environnementales qui ont été approuvées. Les règles sont extrêmement sévères. Il n'y aura aucune incidence sur l'environnement et la CPTAQ a aussi donné son aval. Les Amis de la rivière ont dit qu'il iraient jusqu'au bout pour empêcher le projet et ils ne veulent rien entendre.»

La municipalité organise une soirée d'information le 15 mai à 19h30 à Rivière Trois-Pistoles.

Les Micmacs protestent à Gesgapegiag

COLLABORATION SPÉCIALE GILLES GAGNÉ

Les Micmacs de Gesgapegiag, en Gaspésie, ont ralenti pendant deux heures la circulation sur la route 132 à la hauteur de leur communauté, hier en après-midi, afin de protester contre une réduction du budget consacré par Ottawa en éducation spéciale. Près de 52% des jeunes Micmacs ont besoin de services spécialisés à l'école, soit cinq fois plus que la moyenne québécoise. Pendant trois ans, 21 nations autochtones du Québec ont bénéficié d'un financement fédéral en éducation spéciale. Toutefois, Ottawa vient d'étendre ce programme à l'ensemble du pays, à raison de 30 millions $ par an, mais cette situation dilue le budget des Premières Nations québécoises. Le chef Martin demande l'appui des citoyens du Québec pour faire pression sur Ottawa. Demain, une manifestation similaire sera tenue à Listuguj et d'autres auront graduellement lieu un peu partout au pays.(G.G.)

L'Association du droit des Blancs exige copie de l'entente avec les Innus

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — L'Association du droit des Blancs à l'intérieur du Nitassinan exige le dépôt intégral de l'entente de principe signée la semaine dernière entre le gouvernement provincial et le Conseil tribal mamuitun, entente qui obligerait de redessiner la carte du Québec.

Les 1500 membres de l'Association des Blancs ont de nouveaux alliés. Des gens de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean dénoncent également que les négociations territoriales se soient déroulées derrière des portes closes depuis deux ans. Ils veulent connaître toute la vérité.

«Si Québec veut être transparent, comme l'a dit le ministre Rémy Trudel la semaine dernière, il doit rendre public l'épais document d'une centaine de pages qui a permis de signer cette entente historique. Nous devons savoir ce qui a été négocié entre les gouvernements et la nation innue, et non seulement ce que les gouvernements veulent bien que l'on sache», déclare André Forbes, fondateur de l'Association du droit des Blancs.

Ce futur traité, dévoilé dans LE SOLEIL du 27 avril, prévoit le versement de 350 millions $ aux communautés de Natashquan, de Betsiamites et de Les Escoumins (Essipit) sur la Côte-Nord, ainsi que de Pointe-Bleue (Mashteuiatsh) au Lac-St-Jean. Cela représente 30 000 $ par Innu.

À Natashquan, la réserve passerait d'une superficie d'un kilomètre carré à plus de 2500 kilomètres carrés pour une population de 850 autochtones. Les 350 Blancs demeurant au pays de Gilles Vigneault risquent d'être enclavés par des Innus.

Le ministre des Affaires autochtones, Rémy Trudel, reconnaît que les citoyens concernés n'ont peut-être pas été suffisamment informés. Il a annoncé des séances publiques d'information qui auront lieu du 21 au 30 mai dans les municipalités touchées.

«C'est de la poudre aux yeux. Ils vont dorer la pilule pour mieux nous la faire avaler par la suite. Nous voulons un référendum sur la question sinon nous allons passer à l'action», dit M. Forbes qui menace toujours, avec les autres membres de l'association, de bloquer les routes durant la période estivale.

Le député bloquiste de Charlevoix, Gérard Asselin, débattra du sujet à la Chambre des communes. Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Robert Nault, n'a pas donné son accord à cette entente. Il dit avoir besoin de temps pour étudier son impact sur les autres communautés du Canada.

Des Montréalais veulent exploiter l'eau pure de la Gaspésie

Une usine d'embouteillage projetée à Chandler

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CHANDLER — Trois entrepreneurs de la région de Montréal, regroupés sous le nom de Breuvages Gaspésie, désirent implanter une usine d'embouteillage de jus, de boissons gazeuses et d'eau à Chandler. Ce projet de 4,5 millions $ pourrait créer 40 emplois.

L'un des trois actionnaires, Nicolas Tétrault, est conseiller municipal du Plateau Mont-Royal à la Ville de Montréal. Les deux autres sont Robert Nastas, de la firme Proc Data, et Pradeep Sagar, qui possède plusieurs firmes et qui détiendrait la majorité des actions de Breuvages Gaspésie.

«Nous voulons nous établir en Gaspésie pour deux raisons, les incitatifs économiques mis en place par le gouvernement, et la présence de l'une des cinq sources d'eau les plus pures au pays. On a vérifié, et la source peut absorber une capacité de production de 120 millions de litres par année», précise Nicolas Tétrault. Son groupe travaille depuis août 2001 à ce projet. Idéalement, Breuvages Gaspésie voudrait conclure des ententes avec des chaînes alimentaires pour produire en sous-traitance. «Nous voudrions garder un ou deux produits, une boisson avec de la vodka ou du rhum, pour la commercialiser nous-mêmes», explique M. Tétrault.

Les démarches entreprises avec l'État québécois semblent toutefois longues aux promoteurs. «Nous voudrions que tous les acteurs travaillent ensemble, que la synergie soit meilleure. Nous demandons un appui qui existe dans les programmes d'aide, c'est-à-dire une somme de 15 000 $ pour que l'étude de marché soit complétée par une firme totalement indépendante, question de transparence. Et nous voudrions une ressource (une personne) pour compléter le plan de marketing, pour concrétiser des ventes avant le début de la production. à ce jour, nous avons payé tous les frais de préparation, de conception de l'usine, qui sera un modèle à exporter en Inde, en Chine», dit Nicolas Tétrault.

Breuvages Gaspésie voudrait compléter ces étapes pour la fin de l'été. «La construction amorcée tôt à l'automne, nous permettrait de terminer l'installation des équipements à l'abri de l'hiver afin d'amorcer la production au printemps 2003», note-t-il. Le lieu de la source demeure confidentiel pour le moment, pour éviter une surenchère des terrains convoités par la firme.

Jean-Yves Cyr, du Centre local de développement de la MRC Rocher-Percé, signale que son organisme appuie Breuvages Gaspésie. «Le promoteur est sérieux, le projet chemine depuis presque un an, et les associés ont des moyens financiers.».

Le projet de Breuvages Gaspésie, poursuit M. Cyr, n'est touché d'aucune façon pour les contraintes qui ont limité les projets d'exportation d'eau. «Ils produiront des jus en premier lieu, pas de l'eau».

Alcoa précipite les négociations avec ses syndicats

La compagnie veut régler avant le 30 novembre en prévision de la modernisation

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — La direction de l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau a fait une demande peu ordinaire au syndicat représentant ses 1500 employés de production. Elle veut entreprendre dès maintenant les négociations visant à renouveler la convention collective, qui ne vient pourtant à échéance que dans un an. Le projet de modernisation de 500 millions $ de l'usine n'est pas étranger à cette demande.

Le président du Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau, Denis Bérubé, a confirmé l'information au SOLEIL. M. Bérubé est même allé plus loin en signalant que le directeur général de l'usine, Gilbert Savard, lui a fait la proposition le 26 avril, en lui rappelant le contexte qui entoure le projet de réfection des salles de cuves Soderberg.

La compagnie serait ainsi intéressée, selon M. Bérubé, à une sorte de paix industrielle avec son personnel de production, afin de mettre tous les atouts de son côté pour que le projet de modernisation reçoive le sceau d'approbation des grands patrons de la multinationale américaine.

«La compagnie vise à signer une nouvelle entente d'ici le 30 novembre 2002, a indiqué le président du syndicat. La direction entend déposer le 12 janvier 2003 son projet final de modernisation des salles Soderberg et d'ici là, elle veut régler trois éléments majeurs, soit l'électricité (son prix et la quantité totale disponible), le renouvellement des droits d'eau et une nouvelle convention collective.» Signalons que l'actuelle convention, d'une durée de cinq ans, est en vigueur jusqu'au 31 mai 2003.

Les autorités syndicales ont analysé la proposition de l'employeur, en identifiant bien le pour et le contre et en pesant bien les conséquences que peut entraîner le renouvellement d'une convention avant son échéance, a enchaîné M. Bérubé. À la lumière de cette analyse, les 1500 membres sont appelés ce soir et demain matin à dire oui ou non à cette offre de s'asseoir tout de suite à la table de négociations.

ARCHIVES LE SOLEIL

Alcoa en passe d'être modernisée

La direction de l'entreprise n'a pas voulu s'étendre sur les raisons qui l'amènent à vouloir devancer les négociations. Mais on ne nie pas que le projet de modernisation fait partie des motivations. «Il s'agit pour nous d'être proactifs, en tenant compte du fait que nous ne pouvons être certains de rien dans le dossier de la modernisation, affirme Gilles Chassé, porte-parole de l'aluminerie. Il est préférable pour nous d'avoir une entente avant les délais habituels et ainsi d'être prêts à toute éventualité.»

PAS PLUS D'EMPLOIS

Rappelons que dans la course aux 500 mégawatts d'électricité déclenchée par Québec, course remportée par Alouette et Alcan, Alcoa avait présenté un projet de 1,5 milliard $, dont 500 millions $ étaient consacrés à la modernisation des salles Soderberg de Baie-Comeau, considérées comme polluantes et moins performantes. Ce projet augmenterait de 50% la production de l'usine, actuellement de 400 000 tonnes métriques par année.

Alcoa a toujours dit que ce projet était global, mais Québec assure d'ores et déjà Alcoa que l'énergie nécessaire à l'agrandissement baie-comois est disponible. Si elle va de l'avant, Alcoa entend compléter les travaux avant 2008, date à laquelle l'usine Soderberg ne répondra plus aux normes environnementales internes de l'entreprise, plus sévères sur ce point que les normes provinciales.

Ce projet de modernisation ne créera aucun emploi. Au contraire, quelques dizaines d'emplois seraient abolis par attrition sur une période de cinq ans. Au moins le tiers des 1500 employés de production de l'usine, qui sont 1800 au total, sont directement affectés aux activités de l'usine Soderberg.

A 20

SOLDE DU PRINTEMPS

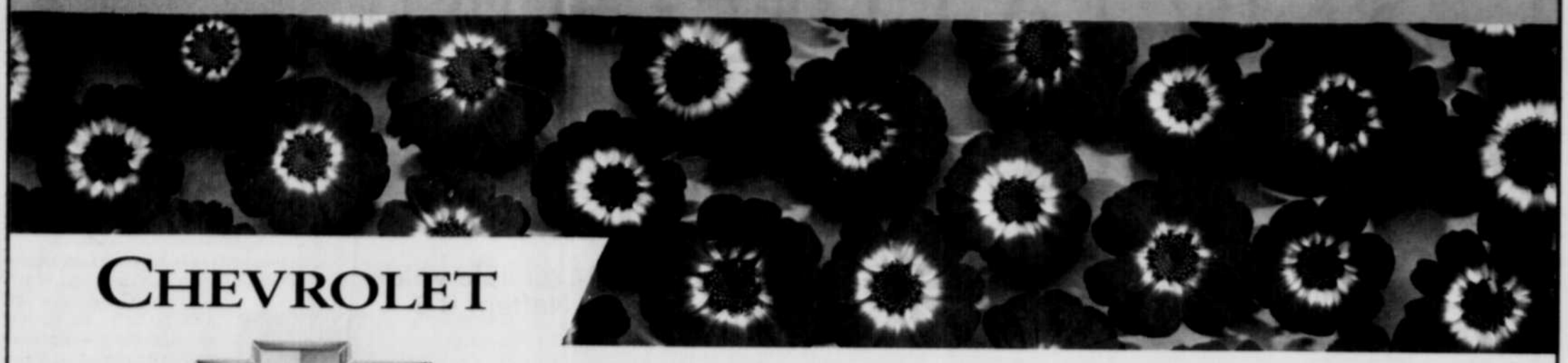

CHEVROLET

Oldsmobile

Faites répéter le prix.
Vérifiez si vous rêvez.

Sautez sur l'aubaine.

0 $ comptant* **0 $ première mensualité*** **0 $ dépôt de sécurité***

À la location

Cavalier Z22 et VL 4 portes

226 $/mois**
Location 48 mois
ou
11 998 $ à l'achat***

Malibu

324 $/mois**
Location 48 mois
ou
19 998 $ à l'achat***

Alero GX 2 portes

299 $/mois**
Location 48 mois
ou
18 998 $ à l'achat***

Impala

373 $/mois**
Location 48 mois
ou
22 998 $ à l'achat***

Venture Maxi Valeur

349 $/mois**
Location 48 mois
ou
22 348 $ à l'achat***

Tracker

309 $/mois**
Location 48 mois
ou
20 798 $ à l'achat***

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

Bleue

Vos concessionnaires GM ***du Québec***

Les concessionnaires GM du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2002 en stock suivants : Cavalier (1JC37/R7A et 1JC69/R7A), Malibu (1ND69/R7C), Alero (3NK37/R7A), Impala (1WF19/R7A), Venture (1UN16/R7A) et Tracker (CJ10305/R7A). Photos à titre indicatif seulement. Sujet au financement et à l'approbation du crédit de GMAC. *Conditions applicables à la location seulement pour des termes de 24 à 48 mois. Aucun comptant ou dépôt de sécurité requis. La première mensualité (taxes incluses) est défrayée par General Motors. **Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. À la location, transport et préparation inclus, immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. ***À l'achat, préparation incluse, transport (Cavalier : 795 $, Malibu et Alero : 845 $, Impala : 950 $, Venture : 995 $, Tracker : 850 $), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le prix d'achat inclut un crédit de livraison et ne peut être jumelé à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

15041141